

## CLOCHES DE L'ÉGLISE D'AUTREVILLE

L'église d'Autreville possède aujourd'hui trois petites cloches, une ancienne et deux nouvelles; en voici les inscriptions :

*Petite Cloche* (0,575<sup>m</sup> de diamètre sur 0,480<sup>m</sup> de haut).

« L'an 1827, j'ai été bénite par M. François-Thimothée Bonjean, curé-doyen de Chauny, assisté de M. Louis-Victor Mary, curé d'Amigny et Rouy, et nommée *Marie-Savater*, par M. André-Marie-Constant-Ernest Hébert, parrain, et M<sup>me</sup> Cécile-Émèlie-Charlotte de Poilly, marraine, M. Hubert Nattier, donateur des dites deux cloches à la paroisse d'Autreville, M. Jean-Louis Brochart, maire de Sinceny et Autreville. »

Dans un écusson : « Florentin Cavillier, à Carrepuis; » et plus bas, « François-Charles Cavillier, fondeur à Solente; » puis, gravé en creux : « Alfred-Anatole-Alexandre-Constant Hébert. »

*Moyenne Cloche* (diamètre, 0,63; hauteur, 0,50 cent).

« L'an 1766, lors de ma bénédiction, j'ai été nommée *Marie* par maître Jean-Félix-Armand Godard, chanoine d'Origny, et par Anne-Marie-Josèphe Oudin de Richebourg, etc. »

Dans un écusson on lit : « Philippe Cavillier, à Carrepuis. »

*Grosse Cloche* (diamètre, 0,72 cent.; hauteur, 0,58 cent.).

« L'an 1827, j'ai été bénite par M. François-Thimothée Bonjean, curé-doyen de Chauny, sous M<sup>gr</sup> Jules-François de Simony, évêque de Soissons, assisté de M. Louis-Victor Mary, curé d'Amigny et Rouy, et nommée *Jeanne-Aimée-Marie* par M. Constant-Jean-Baptiste-Louis Hébert, écuyer, maire de la ville de Chauny, et dame Marie-Jeanne-Aimée Breheret de Montalard, veuve Fayart de Sinceny, parrain et marraine, et M. Hubert

Nattier, donateur desdites deux cloches à la paroisse d'Autreville.  
M. Jean-Louis Brochart, maire de Sinceny et Autreville. »

Dans un écusson : « Florentin Cavillier, fondeur, » et au bas, en grosses lettres : « Charles Cavillier, à Solente. »

## VII

## CLOCHE DE BEAUMONT-EN-BEINE.

L'église de Beaumont possédait autrefois deux cloches dont une fut enlevée à la Révolution. Celle qui resta s'appelait *Marie-Agathe* et avait eu pour marraine Mademoiselle Agathe-Josèphe-Marguerite de Brion, épouse de M. Desmarquette.

Cassée et complètement hors de service, cette cloche fut refondue sous l'administration de M. Béranger, maire, et remplacée par la cloche actuelle, bénite le 17 octobre 1863, par M. Duclert, doyen de Chauny, assisté de M. Duployé, curé de Beaumont, et nommée *Marie-Zoé-Éléonore-Agnès*.

Elle eut trois parrains et trois marraines, qui sont :

M. Lecertisseur, Louis-Alexandre, avec Madame Béranger, née Zoé Breton ; M. Breton, Charles-Antoine, avec Madame Lecertisseur, née Matra-Éléonore ; M. Renaux, Victor-Charlemagne, avec Madame Brudenne, née Loizel Agnès.

Dans sa séance du 13 novembre 1864, le conseil municipal arrêta ainsi le compte de M. Cavillier-Carpentier, fondeur à Solente (Oise), suivant le traité qui avait été fait avec lui, le 19 juillet 1863.

|  |               |    |
|--|---------------|----|
| 253 kil. métal de l'ancienne cloche refondue à       |               |    |
| 42 francs les 100 kil. . . . .                       | 106 fr. 26 c. |    |
| 99 kil. métal fourni pour la nouvelle, à 3 fr. 35 c. |               |    |
| le kil. . . . .                                      | 331           | 65 |
| Demi-roue, cuir, corde, battant, etc., prix convenu  | 80            | »» |
| Deux coussinets, pesant ensemble 5 kil., à 1 fr.     | 5             | »» |
|  | <hr/>         |    |
| TOTAL. . . . .                                       | 522 fr. 91 c. |    |

Cette somme fut payée immédiatement sur les fonds libres de la caisse municipale.

## VIII

## CLOCHE DE BÉTHANCOURT-EN-VAUX.

Les registres de l'état ecclésiastique de Béthancourt remontent à l'année 1646, on y trouve l'acte suivant :

« L'an de grâce mil six cent soixante et dix-neuf, le quatorzième jour de mai, je soussigné, messire Pierre de Saint-Gobert, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur et curé de la paroisse et église Saint-Médard de Béthancourt-ès-Vaux, certifie à tous qu'il appartiendra que, les jour et an susdits, ay fait la bénédiction et cérémonie accoutumée des cloches de ladite église et paroisse de Saint-Médard, de Béthancourt, dont lesdites cloches auraient esté, depuis 1644, sans être bénites à cause des guerres. La petite cloche a été nommée *Margueritte*; la moïenne *Marie*; la grosse *Charlotte*, par moy, messire Pierre de Saint-Gobert, prieur et curé de ladite paroisse, en la présence de Pierre de Sulfour, cleric séculier de ladite église et paroisse, et de Henry de Condren, lieutenant dudit Béthancourt, et de Valentin Le Sieur, Charles Lemaire l'ainé, Antoine Lemaire, Grégoire Tricot, Antoine Jublay, Louis Destriaux, Charles Sulfour, Charles Lemaire le jeune, Claude Dupont, Hipolitte Le Sieur, greffier, tous habitants et paroissiens de ladite paroisse de Saint-Médard, qui ont assisté à ladite bénédiction et cérémonies accoutumées, lesquels ont signé avecq moy, messire Pierre de Saint-Gobert, prieur et curé, et enregistré au registre du greffe par ledit Hipolitte Le Sieur, greffier, lesdits jour et an que dessus.

« Ladite bénédiction faite comme dessus par l'ordonnance et de l'autorité de Monseigneur illustrissime et révérendissime François de Clermont, évêque, comte de Noyon, pair de France.

« *Signé*: DE CONDREN; DE SULFOUR, et treize autres personnes. »

De ces trois anciennes cloches, la Révolution n'en avait laissé qu'une seule, qui, s'étant cassée, fut remplacée en 1864 par les trois cloches actuelles. Elles ont été fournies par M. Cavillier, fondeur à Solente (Oise), qui s'est engagé à les livrer en bon métal, composé de 11 parties d'étain et 39 de cuivre de Russie, pour 50 livres, et au prix de 3 fr. 80 c. le kilogr. y compris tous les accessoires, mais non trois paires de coussinets perfectionnés qui ont été demandées à MM. Guillaume Besson, fondeurs à Angers. La plus grosse cloche devait peser 800 kilogr. et les deux autres en proportion, suivant les règles de l'art, et former une tierce majeure. Le métal de l'ancienne cloche a été repris à raison de 3 fr. 05 c. le kilogr., rendu à Solente aux frais de la commune.

*Grosse cloche* (diam. 1 m. 12 c.; hauteur 94 centimètres.)

« L'an 1864, je suis donnée par les habitants de la commune

et M. Surmay, de Paris, j'ai été bénite par M. J<sup>e</sup> Théodore Hurillon, grand vicaire du diocèse de Soissons, il était assisté de M. Duclert, doyen de Chauny, et M. Charles Héry, curé de Béthancourt, en présence de M. J<sup>e</sup> François Debray, maire (1), et de M. Henry Rendu, adjoint. Je suis nommée *Amélie-Éléonore-Adélaïde-Solange-Marceline*, par M. Théodore Pirette, en mémoire de sa petite-fille, Marceline Pirette, morte le 16 mars 1859, fille unique de Théodore Pirette et de Solange Debray — et Marie-Amélie Pirette, en mémoire de Louis-Joseph Morcrette, son mari, adjoint, décédé, et Stanislas, leur fils, décédé, parrain et marraine. »

*Moyenne cloche* (1 mètre de diamètre, sur 82 centimètres de hauteur.)

« L'an 1864, j'ai été bénite, etc. (comme ci-dessus). Je suis donnée par les habitants de la commune et M. Surmay, de Paris. Je suis nommée *Jeanne-Aurore-Thérèse-Rosalie-Joséphine*, par M. Bélony Debray, parrain, et par M<sup>me</sup> Aurore Debray, son épouse, marraine. »

*Petite cloche* (90 centimètres de diamètre, sur 74 centimètres de hauteur.)

« L'an 1864, j'ai été bénite par, etc. (comme ci-dessus). Je suis donnée par les habitants de la commune et M. A. Surmay, de Paris. Je suis nommée *Marie-Marceline-Léonie-Degonville* par M. Henri Rendu et par M<sup>me</sup> Marceline Ledoux, parrain et marraine.

L'ancienne cloche était nommée *Charlotte*, par M. Darsonville et Charlotte de Gomère. »

Sur chaque cloche, autour d'un petit écusson, avec une cloche au milieu, on lit : « Cavillier, à Solente (Oise). »

## IX

### CLOCHES DE CAILLOUEL-CRÉPIGNY.

Je n'ai pu avoir aucun renseignement sur les anciennes cloches de Caillouël. On n'a même pas conservé l'inscription de la seule qui restait après la Révolution et qui fut refondue, en 1837,

(1) M. Debray fut décoré de la Légion d'honneur comme le plus ancien maire du département de l'Aisne (48 ans de services).

à la demande du maire (séance du Conseil municipal du 20 novembre 1836).

Cette refonte coûta 259 fr. 70 c.; le Conseil municipal en vota le paiement immédiat sur les fonds disponibles (séance du 9 août 1837).

Les deux autres cloches furent payées par une souscription, au montant de laquelle le Conseil de fabrique ajouta 100 francs, par délibération du 21 mai 1837.

Les trois cloches de Caillouël portent cette même inscription : « *L'an 1837, j'ai été bénite par M. Charles-François-Thimothée Bonjean, doyen de Chauny, assisté de M. Achille Luce, curé de Caillouël, desservant de Béthancourt-en-Vaux;* » et, sur chacune d'elles, on lit ensuite l'inscription particulière qui suit :

*Grosse cloche* : « Je suis nommée *Marie-Louise*. Le parrain, M. Charles Boucher, propriétaire à Caillouël, la marraine, Marie-Louise-Joséphine-Clara Guibon, résidente à Chauny. M. Pierre-Antoine Bonnard, maire dudit, MM. Bibaut, adjoint, Margottet, Bérenger, Destouy, Gossart-Destouy, Legrand, Sézille, Boucher, Delarue, Mannier, tous membres de la Fabrique. »

*Moyenne cloche* : « Je suis nommée *Marie-Barbe-Sophie-Antoinette*. Le parrain, Pierre-Antoine Bonnard, maire de ladite commune; la marraine, Marie-Barbe Doré, cultivatrice audit lieu, et Marie-Catherine-Sophie Cappron, épouse de M. Bonnard, maire, résidente audit lieu. »

*Petite cloche* : « Je suis nommée *Marie-Françoise-Alexandrine*. Le parrain Antoine-François Bibaut, propriétaire audit lieu, la marraine, Marie-Louise Lefevre, propriétaire audit lieu. M. Pierre-Antoine Bonnard, maire. »

Dans un écusson : « Flor<sup>ina</sup> Cavillier. » Au-dessous : « Ch<sup>in</sup> Cavillier, fondeur à Solente. »

## X

### CLOCHE DE CAUMONT.

La cloche de l'église de Caumont (la seule qui se trouve dans le clocher) paraît très ancienne : ses bords sont ébréchés; le bat-

tant est fort usé ainsi que le métal de la cloche, aux deux endroits où elle reçoit les coups; cependant son timbre n'est pas désagréable. Elle mesure 90 centimètres sur 78 de haut, et porte l'inscription suivante, tracée en lettres majuscules fleuries, en usage au xv<sup>e</sup> siècle.

Premier cordon :

† MARIE·SVIS·APELEE·P·SIR·F·ONCQVIZ·CVRE·R·DVRI·ET·SA·FEMÊ  
I·DVCROCQ·N·MOVRET·A·DVRI·I·DENELLE·A·DVPÔ·S·LEMAIRE  
M·FACIRET

Deuxième cordon :

M·DVCROCQ·O·FREMIN·ET·SA·FEMÊ·O·HOVRDE·I·TVECIE·T·RACHINNE  
ET·SA·FEMÊ·DISPLAO·O·GEFFRIN·A·GVARO·ET·SA·FEMÊ·I·LEMAIRE

Troisième cordon :

PREGVN·G·MARIN·I·BROCQVE·H·FREMI·G·MÔSSEgni·H·LEVASSEV  
M·MATRIVX·A·CRAVIAV·A·BLÂCHART·ET·SA·FEMÊ·N·PORCHELET  
A·HOVRDE

Quatrième cordon :

I·LAVRENT·DARSONVILLE·A·MARCHADE·G·DIE·M·DVCROCQ·LE·IONES  
L·CARPÊTIER·ET·SA·FEMÊ·G·DINIO·N·CAMVS·P·DVRI·ET·SA·FEMÊ  
G·HERMIE

Ce qui doit se lire ainsi :

« Marie suis appelée par sir F. Oncquiz, curé, R. Duri et sa femme, J. Ducrocq, N. Mouret, A. Duri, J. Denelle, A. Dupont, S. Lemaire, M. Faciret, M. Ducrocq, O. Fremin et sa femme, O. Hourdé, J. Tuegie, T. Rachinne et sa femme, G. Displao, O. Geffrin, A. Guaro et sa femme, J. Lemaire, Pregun, G. Marin, J. Brocque, H. Fremi, G. Moussegni, H. Levasseur, M. Matriux, A. Craviau, A. Blanchart et sa femme, N. Porchelet, A. Hourdé, J. Laurent, Darsonville, A. Marchadé, G. Die, M. Ducrocq le jeune, L. Carpentier et sa femme, G. Dinio, N. Camus, P. Duri et sa femme, G. Hermie. »

Ensemble quarante-six personnes qui, sans doute, ont seules participé à l'achat de la cloche.

Comme on l'a vu, par l'inscription relatée plus haut, la cloche

de Caumont ne donne pas la date de sa bénédiction. Le nom du curé Oncquiz peut nous la faire trouver.

Les registres de l'état religieux de la paroisse, qui remontent à 1682, n'en font aucune mention (1). Mais, dans les cueillerets, ou états des rentes et cens appartenant à l'église, nous lisons : « deux obits, fondés par Florent Oncquiz, pour le repos de son âme et reposant sur une rente de trente-deux sols, à prendre sur une maison et héritage situés en la rue de Honant, le tout contenant trois mancaux. » Or, par la place qu'occupe la susdite fondation et par le chiffre de la redevance, on peut conclure qu'elle date de l'année 1580. La cloche de Caumont serait donc à peu près de cette époque.

Nous savons que depuis longtemps la paroisse de Caumont désire plusieurs cloches. Déjà, une personne du village, M. Lefèvre, a légué dans ce but (testament de 1862) une maison et un jardin qui furent vendus 1,800 francs. Cette somme étant tout à fait insuffisante, le clocher devant être, à cette occasion, ou consolidé ou mieux reconstruit avec l'église, et le beffroi entièrement refait, les 1,800 francs furent placés en rente 3 p. 0/0 sur l'État français.

Mais, si quelque jour, comme nous l'espérons, les habitants de Caumont réalisent leur projet, qu'ils se gardent bien de faire refondre leur précieuse petite cloche, ce serait un acte de vandalisme impardonnable. Qu'ils lui assurent au contraire, à côté des autres, une retraite honorable et bien méritée par son grand âge ; elle leur fera d'ailleurs encore un bon service en annonçant les messes basses, le catéchisme, l'heure de l'horloge, etc., elle pourra ainsi durer encore des siècles et figurer parmi les plus anciennes et les plus curieuses cloches de France.

Vu l'heure avancée, la séance est levée à 10 heures un quart du soir.

*Le Secrétaire* : L'Abbé JULES CARON.

---

(1) Les archives de l'église nous apprennent qu'en 1784, le fondateur de Carrépuis, M. Cavillier, livra une cloche nouvelle, qui fut payée 867 livres par le trésorier de la Fabrique, Dominique Crapet (quittance du 4 octobre 1784).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1794, le sieur Démarest, ancien marguillier, remet à la caisse municipale la somme de 400 livres en assignats, « somme qui fut employée à démolir le clocher, recouvrir son emplacement et réparer l'église. »

## XI

## CLOCHES DE COMMENCHON.

Dans l'église de Commenchon se trouve une inscription ainsi conçue :

« L'an 1258, sire Pierre de Viry, seigneur de Commenchon, et sa femme Marie, ont fondé cette église, ainsi que la cure, et l'ont mise sous l'invocation de la Sainte-Vierge.

« L'an 1785, messire Jacques Dalmas, chevalier, seigneur dudit lieu, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait réparer ladite église, et transporter le clocher de la chapelle sur le portail. »

La chapelle dont il est ici question, était celle du château de la Motte; elle sert aujourd'hui d'église. Son clocher contenait deux petites cloches, dont on ne connaît pas les inscriptions; ces deux clochettes étaient, dit-on, en complet désaccord et trop faibles pour être entendues aux extrémités du village.

Aussi, lorsque l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, de Commenchon, fut supprimée et vendue comme bien national, les habitants, réunis en assemblée générale, le 17 juillet 1791, demandèrent à échanger les deux cloches de leur paroisse contre celles de la ci-devant abbaye, au nombre de trois, plus fortes, et ils donnèrent plein pouvoir à leur maire, M. Chambert, « pour se présenter auprès du Directoire de Chauny, souscrire aux conditions qu'il conviendra et offrir de payer à la Nation l'excédent du poids desdites cloches sur les leurs. »

La proposition fut agréée et, le 24 juillet 1791, conformément à l'autorisation de MM. les administrateurs du Directoire du District de Chauny, « Moi, François-Jacques Delmas, chevalier de Saint-Louis, capitaine au 18<sup>e</sup> régiment de Royal-Auvergne, ai procédé à la pesée des cloches de la ci-devant abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, ainsi que de celles de la commune de Commenchon, à l'effet d'établir la différence qu'il y aurait dans le poids des cloches remises à l'administration d'avec celles conservées par la commune.

« D'après la pesée, il s'est trouvé que les cloches de la ci-devant abbaye, étant du poids de onze cent trente-neuf livres un quart et celles de la commune de Commenchon de huit cent dix livres, la différence est de trois cent vingt-neuf livres un quart, dont les habitants de la susdite commune seront redevables à l'administration, conformément à leur demande, lesquels déclarent être

dans l'intention de payer la valeur sur le prix qui en sera fait, pour les *mettalls* desdites cloches.

« En conséquence, je certifie à Messieurs du Directoire, que la pesée a été exactement faite, avec des poids étalonnés, et que la différence de trois cent vingt neuf livres un quart est exacte et véritable, en foi de quoi j'ai signé le présent, ainsi que le Maire et le Procureur de la commune, dont je me fais assister, pour valoir à telle fin que de raison, le 24 juillet 1791, ainsi signé : DALMAS; CHAMBERT, Maire; P. SINGUIN, Procureur de la commune. »

Les trois cloches de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine furent donc installées au clocher, mais, quelque temps après, la République en prit deux pour en faire des canons; de plus, « le 28 ventôse, an II (18 mars 1794), le clocher de la maison du culte de la commune de Commenchon, fut vendu par la municipalité, en présence du Commissaire du canton de Chauny, soussigné, pour la somme de cent cinq livres, au plus offrant et dernier enchérisseur, à Frizon, couvreur à Chauny, sous les clauses du procès-verbal d'adjudication dudit jour (c'est-à-dire pour être démoli, ce qui fut exécuté). Signé : JONQUOY, Commissaire. »

Il ne resta donc que la grosse cloche qui, s'étant fêlée vers 1860, et perdant de plus en plus la voix, put être refondue, puis, le dimanche 10 octobre 1863, bénite solennellement (1).

On n'a malheureusement pas conservé l'inscription de l'ancienne cloche, on sait seulement qu'elle datait de 1640; elle était, par conséquent, âgée de 223 ans lorsqu'elle fut refondue, en 1863.

La nouvelle cloche mesure 0<sup>m</sup> 82 de hauteur sur 1 mètre de diamètre. Son inscription est écrite en regard et non circulaire, ce qui est préférable et plus commode à lire; il y a sur un côté :

« Je suis nommée *Marie-Marguerite-Joséphine-Eugénie*, par M. Jean-Baptiste Chambert, âgé de 64 ans, et Marguerite Yverlay, sa femme, âgée de 66 ans, tous deux propriétaires à Commenchon. »

(1) M. Rendu, maire, fit à cet effet, le 10 septembre 1863, un état de marché avec M. Cavillier, fondeur à Solente (Oise). La réception définitive de la nouvelle cloche et le règlement de compte n'eut lieu qu'en 1867, et de la manière suivante :

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| L'ancienne cloche, pesant 247 kilogr. 500 gr., a été refondue à 42 francs les 100 kilogrammes, moyennant la somme de.....   | 103 <sup>l</sup> 95 <sup>c</sup>   |
| La nouvelle cloche, pesant 548 kilogr. 500 gr. et l'ancienne 247 kilogr. 500 gr., M. Cavillier a fourni la différence ou 301 kilogrammes de métal, à 3 fr. 35 cent., forme la somme de..... | 1,008 35                           |
| Fourniture de deux coussinets, pesant 10 kil. 600 gr., à 3 fr. 35 cent..  | 35 51                              |
| Frais de monture, fixé par l'état de marché à.....  | 140 »»                             |
| Total.....  | 1,287 <sup>l</sup> 81 <sup>c</sup> |

Sur l'autre côté : « L'an 1863, j'ai été bénite par M. Duclert, doyen de Chauny, assisté de M. Héry, Charles, curé de Béthancourt, en présence de M. Rendu, Basile, maire, et de M. François, François, adjoint. »

Et, au bas, dans un écusson au centre duquel est une cloche : « Cavillier, à Solente. »

L'église n'ayant pas de clocher, cette cloche est montée dans les combles de la toiture, contre le portail, dans un beffroi solide, construit en 1863, par M. Gruit, charpentier à Chauny, moyennant la somme de cinq cents francs.

Le compte-rendu de la bénédiction a été imprimé en placard, par M. J. Moreau, imprimeur à Chauny, et distribué à tous les habitants, comme souvenir de la cérémonie(1).

## XII

### CLOCHES DE CONDREN.

De vieux papiers, trouvés par hasard chez un cultivateur de Condren, par notre Collègue, M. Croquet, nous font connaître qu'en 1637, l'église de Condren fit l'acquisition d'une cloche, pesant 600 livres, moyennant le prix de 550 livres. Le paiement n'ayant point été effectué aux époques convenues, il s'en suivit un procès entre le sieur Charpentier, vendeur de la cloche et les Marguilliers de la paroisse. Ce procès n'a pas duré moins de douze ans.

En 1791, les trois cloches que possédait l'église de Condren furent descendues et chargées sur un bateau, pour être conduites à la monnaie de Lille. Privés de leurs cloches, les habitants en réclamèrent au moins une au District de Chauny; on fit droit à leur demande et on leur abandonna une de celles de l'abbaye de Genlis, du nom de *Marie-Antoinette*.

Cette cloche fut refondue en 1846, elle porte l'inscription suivante :

(1) J'en ai vu un exemplaire chez M. Chambert, fils du parrain et de la marraine : il est encadré et orné de la photographie desdits parrain et marraine, aujourd'hui décédés. Il est de date trop récente et trop connu pour que nous le reproduisions ici.

Le même jour, fut bénite aussi une petite cloche destinée à la chapelle Notre-Dame des Bourgognes, construite, par M. François Rendu, presque au sommet d'une petite colline, à lui appartenant.

Et, enfin, pour ne rien oublier, mentionnons la clochette de l'école, provenant de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, elle porte cette simple inscription : « L. Cavillier, à Carrépuis. 1765. »

« L'an 1846, on m'a fondue par les soins de M. Ségard, Ambroise-Lambert, maire de la commune de Condren, et de Pouillart, Louis-Joseph, instituteur, délégué (1).

« J'ai été bénite par M. Victor Duclert, doyen de Chauny, et mon parrain a été M. Ségard (2), ci-devant nommé, époux de Marie-Anne-Agnès Fontaine, et ma marraine a été Christine-Agnès-Anastasie Leroux, épouse de Pierre-Nicolas-Gabriel Desains. »

Et, au bas de la cloche, un médaillon dans lequel est écrit le nom du fondateur : « Louis-Charles Cavillier-Delavenne, à Solente (Oise). »

### XIII

#### CLOCHE DE GUIVRY.

Inscription de la cloche actuelle : « L'an 1864, j'ai été bénite par M. Théodore Duclert, doyen de Chauny, assisté de M. Armand Rochart, curé de Guivry, en présence de M. Charles Germain, maire.

« Je suis nommée *Charlotte*, par M. Charles Germain, parrain, et par M<sup>me</sup> Marie-Séraphie-Clara Duflot, femme Follet, marraine. »

Et, au bas, dans un petit écusson, au centre duquel est une cloche, on lit le nom du fondateur : « Cavillier, à Solente. »

Cette cloche a 88 centimètres de diamètre sur 78 centimètres de hauteur, et pèse environ 450 kilogrammes. Elle a été payée avec le produit d'une souscription faite parmi les habitants.

Nous n'avons pu découvrir aucun document sur les cloches anciennes de ce village.

La séance est levée à 10 heures.

*Le Secrétaire* : L'Abbé JULES CARON.

|   |                        |
|---|------------------------|
| (1) Elle pesait 632 kilogr. 50 gr. qui, à 40 centimes le kilogramme, pour façon de refonte, donnent la somme de .....                       | 253 <sup>l</sup> » » » |
| La nouvelle cloche pesant 707 kilogrammes, c'est 74 kil. 50 gr. de métal ajouté, au prix de 3 fr. 10 cent. le kilogramme, ce qui fait ..... | 230 95                 |
| Mouton fourni avec tous ses accessoires.....  | 35 » »                 |
| Réparation du battant en fer.....   | 12 » »                 |

Ainsi la nouvelle cloche a coûté..... 530<sup>l</sup> 95<sup>c</sup>

Elle mesure 1 m. 09 cent. de diamètre sur 88 centimètres de hauteur.

(2) Notons : 1° que M. Ségard, maire, s'est désisté au moment de la bénédiction et a été remplacé, comme parrain, par M. Denis-Théodore Charlet, adjoint; 2° que cette bénédiction a eu lieu sous M. l'abbé Larive, curé de Viry-Nouveau, et desservant alors Condren, son nom devrait donc être inscrit sur la cloche, comme ayant assisté M. le doyen; 3° qu'enfin, cette cloche n'est pas nommée, ou, si elle l'a été, ses noms ne sont pas inscrits, comme cela se fait d'ordinaire.

## XIV

### CLOCHES DE FRIÈRES-FAILLOUEL.

Le 19 août 1859, le Conseil de fabrique, considérant que l'ancienne cloche était complètement hors de service, exprima le désir de la

remplacer par trois fortes cloches, et demanda au Conseil municipal de voter, à cet effet, une somme de 3,500 francs, s'engageant à compléter, à l'aide de dons particuliers, la somme nécessaire à l'acquisition de ces trois cloches.

Le Conseil municipal, s'inspirant du vœu des habitants, s'empressa d'accorder la somme demandée. En conséquence, un état de marché fut conclu, le 24 août 1859, avec M. Cavillier, de Solente, qui s'engagea à fournir, avant le jeudi 3 octobre 1859, trois cloches, dont la plus grosse ne pourrait peser moins de 800 kilogrammes, ni plus de 815., le poids des deux autres devant être proportionné selon les règles de l'art. Le prix fut convenu à 3 fr. 90 cent. le kilogramme, y compris tous les accessoires et même la mise en place aux frais du fondeur et sous sa responsabilité; le transport seul des trois cloches restant à la charge de la commune de Frières. Trois paires de coussinets perfectionnés furent demandés à M. Guillaume Besson, fondeur à Angers, et payés de moitié par les parties contractantes.

La vieille cloche a été descendue le 7 octobre 1859 et reconnue du poids de 586 kilogrammes, payés par le fondeur au prix de 3 fr. 30 c. le kilogramme, soit la somme de 1,933 fr. 80 c. On n'a malheureusement pas conservé son inscription, mais c'était probablement celle dont il est question, dans un arrêté du 25 juin 1791, par lequel « le Directoire du district de Chauny enjoint à la municipalité de Viry, de rapporter sur le champ, à l'administration, une quatrième cloche qu'elle s'était permis d'enlever de la ci-devant abbaye de Genlis en sus des trois qu'elle était autorisée à prendre. *Cette quatrième cloche devant être échangée contre une d'un poids plus considérable qu'offre la municipalité de Frières-Faillouël. (1)* »

Les trois nouvelles cloches furent bénites en grande solennité, le dimanche 23 octobre 1859, par M<sup>sr</sup> Paul-Armand-Ignace de Garsignies, évêque de Soissons et Laon, assisté de M. Duclert, doyen de Chauny; de M. Péronne, doyen de Flavy-le-Martel; de M. Fournaise, curé de Notre-Dame de Chauny; de M. l'abbé Bahin, curé de la paroisse: En présence de M. Roger de Chézelles, maire; des membres du Conseil municipal et du Conseil de fabrique, etc.

La plus grosse cloche a été nommée *Sophie-Caroline*, par M. Charles-Alexandre-Hippolyte Le Sellier, vicomte de Chézelles, parrain; et M<sup>ms</sup> Marie-Sophie-Octavie Rouillé de Fontaine, vicomtesse de Chézelles, marraine.

(1) V. *Histoire de la Révolution de 93 à Chauny*, par l'abbé J. Caron, p. 31. Noyon, 1881.

La moyenne a été nommé *Marie-Eugénie*, par M. Constant Renaud, adjoint, cultivateur à Faillouël et M. Louis-Aimable Grégoire, médecin à Frières, parrains; et Eugénie Lévêque, dame Boucher, et Marie-Zoé Vignon, dame Baudry, de Faillouël, marraines.

La petite a été nommée *Marthe-Alexandrine*, par M. Pierre-Antoine Bonnard, président du Conseil de fabrique, propriétaire à Frières, et M. Charles-Remi Baudry, membre du Conseil de fabrique, propriétaire à Faillouël, parrains; et Alexandrine-Clarisse Caron, dame Cousin, et Prudence-Marthe Payen, dame Déprez, marraines.

## XV.

### CLOCHES DE MAREST-DAMPCOURT.

Les archives de l'église de Marest se composent surtout d'anciens comptes de fabrique, remontant à l'année 1434. On y trouve la preuve de l'existence non interrompue de trois cloches, jusqu'à la Révolution. Toutefois, durant ce laps de temps, lesdits comptes relatent seulement deux refontes de cloches, celles de 1558 et de 1715; ils donnent seulement les noms des fondateurs; les marguilliers comptables s'occupant avant tout des dépenses.

Dans un premier compte, du 18 février 1559, signé par le curé Nicolle Targny et par Franchois Sézille, lieutenant du bailli, nous lisons ce qui suit :

|  |       |
|--|-------|
| Pour avoir esté à Troly, pour avoir une cloche, avec le curé et deux aultres, qu'il ont estés(1) par le commun du peuple, pour les despens faicts.....                                   | 19 s. |
| Item, pour avoir esté à Chauny pour marchander des cloches, avoir dépensé  | 22 s. |
| Item, pour avoir du charbon pour essuer les cloches.....   | 56 s. |
| Item, pour avoir eulx (eu) des bourrées.....   | 15 s. |
| Item, pour aller prier les parins et marines, à Troly et aultre lieu, pour les cloches.....  | 8 s.  |
| Item, pour avoir eulx (eu) des pouliales pour faire le banquet de cloches.   | 10 s. |
| Item, un couchon de lait.....  | 13 s. |
| Item, pour la fachen des cordes.....   | 2 s.  |
| Item, avoir bailliez à Jehan Plotiaux pour avoir de l'ayde.....  | 5 s.  |
| Item, pour les vacations que les dits marguilliers ont sollicité à l'église quand on fondait les cloches, pour tout journée qu'ils ont vacquyez à la volonté des habitans de Marest..... | 15 s. |

Le compte n'avait pas été signé, selon l'usage, par les notables de la paroisse; il s'en trouve un second, que voici, daté du 24 mars 1559; il est signé du lieutenant du bailli, d'autres habitants, et du vicaire de la paroisse, messire Gilles Roger :

(1) Il y a là, je crois, sous-entendu le mot commis ou commissionnés.

|   |           |
|---|-----------|
| Pour le repas de la conclusion du marché à Chauny chez Pierre Joseph (le fondeur).....              | 46 s.     |
| Demi cent d'œufs pour les moules des cloches.....   | 10 s.     |
| Pour le repas du jour de la fonte desdites cloches (jour maigre probablement), pour le poisson..... | 14 s.     |
| Item, pour le beurre.....   | 3 s. 6 d. |
| Item, pour trois veilleurs de nuit dans la cymetière, après la fonte des cloches.....               | 8 s.      |

Vient ensuite le menu du banquet du jour de la bénédiction (1) :

|  |            |
|--|------------|
| Deux setiers de blé froment pour le pain du banquet..... | 46 s.      |
| Pour le bœuf.....  | 32 s.      |
| Pour la poulaile.....                                    | 19 s.      |
| Deux couchons de lait.....                               | 26 s.      |
| Deux beccasses.....                                      | 10 s.      |
| Chous cabus.....   | 2 s.       |
| Poires et pommes.....                                    | 6 s.       |
| Harengs et mourue.....                                   | 5 s.       |
| Moutarde.....  | 0 s. 20 d. |

La boisson ne figure pas ici, elle fut probablement donnée par les parrains et marraines. On a porté en recette la vente du reliquat du vin :

Un lot a été acheté par le curé de la paroisse, 12 sols 6 deniers.

Et un autre lot, par une dame, 18 sols.

Sous le long ministère de Messire Pierre Pilon (1641 à 1663), le clocher fut renversé par une violente tempête (1651). Il tomba sur le chœur de l'église, qu'il fallut recouvrir provisoirement en chaume. Le silence des archives, quant aux cloches, fait croire qu'elles ne furent pas endommagées. Elles restèrent intactes jusqu'en 1715. En cette année, les registres constatent une fonte de plusieurs cloches, sans indiquer s'il y en a trois ou deux. Un des fondeurs, nommé Hilaire Renaud, âgé de 33 ans, meurt et est inhumé à Marest, peu de jours avant la fonte des cloches (21 mai 1715). Il avait pour associé, Charles Procureur, auquel, après la fonte, on paye un souper qui coûta 3 livres. Dans le courant de juin et de

(1) A ces détails d'un banquet de bénédiction de cloches, d'il y a plus de trois siècles, comparons le *menu* du dîner officiel, offert, le 2 mars 1884, par l'Administration des Glaces et Produits chimiques, à l'occasion de la bénédiction des deux nouvelles cloches de Notre-Dame de Chauny :

|                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| <b>POTAGES.</b>                 | <b>RÔTS.</b>                 |
| Crème d'asperges et printanier. | Poulardes truffées.          |
| <b>HORS-D'ŒUVRE.</b>            | Foies gras glacés au madère. |
| Bouchées Monglas.               | <b>ENTREMETS.</b>            |
| Caisses favorites.              | Salade italienne.            |
| <b>ENTRÉES.</b>                 | Petits pois nouveaux.        |
| Filet de bœuf Richelieu.        | Pêches Bourdaloue.           |
| Quartier de sanglier moscovite. | Madeleine glacée.            |
| Chaudfroid de cailles.          | Gâteau breton.               |
| Sorbets au kirch.               | <b>DESSERT.</b>              |

juillet, il reçut un premier acompte de cent quatre vingt-deux livres.

Un charpentier de Chauny, nommé Roussel, reçoit, pour avoir descendu et remonté les cloches et fourni les moutons : 50 livres.

Le marguillier comptable, nommé Magnier, constate qu'il a employé deux journées pour aller à Genlis : la première fois, afin de prier M. le Comte de vouloir bien être parrain, et la seconde afin de connaître le nom de la marraine qu'il aurait choisie. En outre, il a payé, pour les gâteaux de la collation servie aux parrains et marraines, quatre livres.

Les frais du banquet ne figurent pas sur le compte de la fabrique. On a porté en recette « pour vente de la cendre du métal après la fonte, dix livres. »

En 1763, les trois cloches furent installées dans un nouveau beffroi, qui existe encore et contient quatre cases, mais la quatrième resta vide jusqu'en 1824. Le devis a été conservé (1).

Marest avait alors pour curé Messire Charles-François Duhénois qui, en la même année 1763, fit fondre et bénir la petite cloche de la chapelle Sainte-Marguerite, de Dampcourt. Il mourut en 1771, après quinze années de ministère, et fut inhumé dans l'église, sous le clocher.

Il fut remplacé par Messire Louis Baillet, docteur en théologie, qui fit remettre, en 1789, un anneau à la deuxième cloche, par M. Cavillier, fondeur à Solente.

Revenu de l'émigration, en 1802, M. Baillet ne retrouva qu'une seule cloche, laissée par la Révolution, dans le clocher décapité. Nommé, l'année suivante, curé-doyen de Chauny, il n'eut pas le temps de s'occuper de nouvelles cloches ; ce fut l'œuvre de son successeur, M. Jean-Baptiste-François Legrand.

En 1807, l'unique cloche restant de celles fondues en 1715, pesant 571 kilogrammes, dut fournir presque tout le métal de trois petites cloches, dont voici le poids : 296, 222 et 156 kilogrammes.

Si M. Legrand ne laissa sur ce point aucun renseignement, il laissa aux enfants pauvres de la paroisse, pour recevoir l'instruction gratuite, une rente perpétuelle de 50 francs, et autant à Pont-Lévêque, près Noyon, dont il fut curé depuis 1816 jusqu'à sa mort.

(1) Les principales pièces en chêne, de premier choix et d'une force exceptionnelle, furent tirées de la taille dite du *Bois du Roy*, près Ugny-le-Gay, ou la *Ferme de Tout-Vent*, propriété du marquis de Genlis. La somme de 300 livres, due à un marchand de bois de Faillouël, nommé Jean Loise, fut réclamée par l'intendant de M. le marquis. Un charpentier de Noyon, Éloi Herbet, reçut 150 livres pour la confection du beffroi, plus 104 livres pour journées de réparations au clocher (40 sols pour la journée du maître et 30 sols pour celle de son ouvrier).

En 1824, la plus grosse cloche ayant été cassée fut refondue. Celle qui la remplaça pesait 1 kilogramme de plus, soit 297 kilogrammes; elle revint de Solente avec une petite cloche de 132 kilogrammes. Toutes les cases du beffroi furent alors occupées et le carillon argentin des quatre cloches fut en mesure d'annoncer la visite de M<sup>re</sup> de Villèle, pour la confirmation, le 10 mai 1824. Le 1<sup>er</sup> août suivant, le curé de Marest, M. François-Timothée Bonjean, devenait curé-doyen de Chauny, où il mourut le 25 février 1843, âgé de 50 ans.

En 1849, les habitants de Dampcourt se plaignant de ne plus entendre la grosse cloche, qui était cassée depuis quelque temps, le conseil municipal, réuni en session, le 10 août, vota la refonte de cette cloche ainsi que de la petite, également cassée, pour en avoir une seule plus grosse; il demanda à M. le Préfet l'autorisation d'attribuer à cette fin une somme de 800 francs, qu'on pourrait prélever sur les 10,000 francs à recevoir de la compagnie du Chemin de fer du Nord, pour vente, à elle faite, de terrains communaux.

L'autorisation fut accordée et M. Cavillier fut chargé de refondre « l'ancien métal au prix de 40 centimes le kilogramme et à livrer à 3 fr. 10 cent. le métal à ajouter; de plus, à fournir tous les accessoires nécessaires. »

La nouvelle cloche se trouva peser 419<sup>k</sup> 50<sup>g</sup>, composés de 145<sup>k</sup> métal ancien et 274<sup>k</sup> 50<sup>g</sup> métal nouveau.

Les registres de la fabrique contiennent le simple compte-rendu suivant de sa bénédiction : « Le 1<sup>er</sup> avril 1850, j'ai béni, par délégation de M. Duclert, curé-doyen de Chauny, une cloche que le conseil municipal a achetée pour remplacer les deux petites cassées depuis longtemps. Cette cloche devait être livrée dans le courant de décembre 1849, mais des gelées étant survenues, M. le fondeur a été obligé de différer de la livrer jusqu'à ce jour.

« Le parrain a été M. Couvreur, Jean-Baptiste, fils, et la marraine M<sup>me</sup> Lalonde, Marie-Victoire-Adélaïde. Signé : J.-F. DRIVRY, curé de Marest-Dampcourt. »

Voir plus loin, l'inscription de cette cloche, qui existe encore.

En 1863, le 6 décembre, quelques jeunes gens voulant ajouter, à la sonnerie ordinaire, un carillon en l'honneur de saint Nicolas, cassèrent la moyenne cloche en frappant dessus avec des maillets. Cela donna la pensée de réinstaller dans le beffroi quatre cloches en rapport avec les cases dudit beffroi.

En septembre 1864, pendant la fête du village, M. le curé visite la plupart des habitants avec une liste, qui se couvre rapidement

de chiffres et de signatures. Plusieurs propriétaires forains répondent également à l'appel qui leur est fait. Malgré quelques dissidents, qui s'exécuteront plus tard, la souscription s'élève à 3,400 fr.

Il fut décidé que l'on conserverait la grosse cloche et qu'elle deviendrait la troisième dans la nouvelle sonnerie ; le fondeur promettant d'accorder, avec cette ancienne, les trois nouvelles. Celles-ci devaient être livrées et bénites dans un délai d'environ six semaines, avant la fête de Saint-Brice, patron de la paroisse, 13 novembre. Des gelées imprévues survinrent, comme en 1849, et firent ajourner la fonte. La bénédiction ne put avoir lieu que le dimanche 14 décembre 1864.

La dépense totale, refonte et addition de métal, s'éleva à la somme de 4,806 fr. 50 cent., payable au fondeur, qui devait fournir les accessoires des quatre cloches, sauf les cordes, et les mettre en place dans le beffroi. La souscription n'ayant fourni d'abord que 3,400 fr., la différence (1,406' 50) resta à la charge de la fabrique; aucun secours ne fut demandé au conseil municipal.

Ces cloches portent textuellement les inscriptions suivantes, en regard et demi-circulaire.

GROSSE CLOCHE ou première (diamètre : 1<sup>m</sup> 06; hauteur : 90 centimètres; poids 801 kilogrammes.):

« L'an 1864, j'ai été donnée par les habitants de Marest et par la famille de M. Pierre-Marie-Damay Dubourjal, de Saint-Quentin, j'ai été nommée *Gabrielle-Aimée-Marie-Laure*, par M. Alfred-Louis Desains et par M<sup>lle</sup> Euphrosine-Marie-Laure Béranger, de Saint-Quentin. » De l'autre côté : « J'ai été bénite par M. Duclert, curé-doyen de Chauny, M. Jean-François Brucelle, curé de Marest, M. Vrévin, Florentin, maire, et M. Jean Chrétien, adjoint, MM. Couvreur, Merlu, Lalonde, Gien, Béranger, fabriciens. »

Et, au bas, dans un écusson : « Louis Cavillier, fondeur à Solente (Oise). » (Les heures de l'horloge sont frappées sur cette grosse cloche, placée dans le bas, à droite, en arrivant au plancher du beffroi.)

DEUXIÈME CLOCHE (diamètre : 98 centimètres; hauteur : 80 centimètres; poids : 562 kilogrammes):

« L'an 1864, j'ai été donnée par les habitants de Marest et par M. l'abbé Vincent Vrévin (1), curé de Beaurevoir. J'ai été nommée

(1) M. l'abbé Vincent Vrévin, originaire de Marest, fut ensuite curé de Vouël. Il mourut le 5 août 1875, âgé de 62 ans. Son corps repose dans le cimetière de Marest, contre le mur de l'église, droite.

*Marie-Rosalie-Joséphine-Bricitia*, par M. Pierre-Joseph Vrévin, et par M<sup>me</sup> Rosalie-Joséphine Lesage, son épouse. » De l'autre côté : « J'ai été bénite, etc., » comme sur la grosse cloche. (Cette deuxième cloche est placée dans le bas, vis-à-vis l'entrée au plancher du beffroi.)

TROISIÈME CLOCHE (diamètre : 90 centimètres; hauteur : 75 centimètres; poids : 420 kilogrammes) :

« L'an 1849, j'ai été bénite par M. Drivry, Jean-François (1), curé de Marest-Dampcourt. J'ai eu pour parrain M. Jean-Baptiste-Désiré Couvreur fils, et pour marraine Marie-Adélaïde-Victoire Lalonde(2). J'ai été remis (*sic*) par M. Lalonde, Louis-Paschal, maire; M. Hérot, Pierre-Louis, fils, adjoint de la commune, et par les membres du Conseil municipal qui m'ont achetée. Cavillier, fondeur à Solente (Oise). » (Cette troisième cloche sonne les demies, c'était la plus grosse avant 1864, elle est placée au-dessus de la deuxième.)

QUATRIÈME CLOCHE (diamètre : 84 centimètres; hauteur : 75 centimètres; poids : 398 kilogrammes) :

« L'an 1864, j'ai été donnée par les habitants de Marest-Dampcourt, j'ai été nommée *Aglaée-Louise-Adélaïde-Désirée*, par M. Louis-Jules Trolard, et par M<sup>me</sup> Florisse-Adélaïde-Désirée Couvreur, son épouse. »

Et de l'autre côté : « J'ai été bénite par M. Duclert, curé-doyen de Chauny, M. J.-F. Brucelle, curé de Marest, M. F. Vrévin, maire et M. J<sup>e</sup> Chrétien, adjoint. La cloche que je remplace avait été, en 1824, nommée *Aglaée*, par M. et M<sup>me</sup> de Sainte-Aldegonde. »

Et, au bas, dans un écusson : « Louis Cavillier, fondeur à Solente (Oise). » (Cette quatrième, ou plus petite cloche, est placée au-dessus de la grosse.)

Un épisode presque tragique complétera cet article, nous le tenons de M. l'abbé Brucelle, curé de Marest, comme du reste, toutes les notes historiques que nous venons de donner relativement audit Marest.

Les deux petites cloches, on le sait, sont placées au-dessus des deux grosses, dans le beffroi. Or, le jour de Noël 1864, c'est-à-dire onze jours après la bénédiction, lorsque les quatre cloches annon-

(1) M. Drivry, natif de Guivry, quitta Marest pour être curé de Berriex, puis de Vouël où il est mort, le 22 juin 1881, âgé de 63 ans.

(2) Le nom de Lalonde avait été oublié, il est gravé en creux au-dessus de la ligne.

çaient les vèpres à toute volée, la plus petite, mal fixée, se détacha, tomba sur la plus grosse, qui la renvoya comme une balle sur la moyenne, sa voisine. Les sonneurs se sauvent effrayés, laissant l'ancienne cloche achever, au milieu du silence des autres, ses balancements réguliers. Il y avait lieu de croire que les trois nouvelles cloches se trouvaient brisées avant d'être payées. Le malheur était beaucoup moindre qu'on ne le redoutait, les cloches étaient intactes : des morceaux de bois brisés avaient amorti le choc du métal contre le métal. Cet heureux résultat fut regardé comme providentiel.

#### CLOCHE DE DAMPCOURT.

Le hameau de Dampcourt possède depuis plusieurs siècles une chapelle, dite Sainte-Marguerite ; il en est question dès l'an 1371. C'était le titre d'un bénéfice ecclésiastique, rétribué par les seigneurs du voisinage : La rétribution annuelle consistait en deux muids de blé. A demi ruinée et interdite en 1724, la chapelle ne fut reconstruite qu'en 1752, après bien des difficultés et même des procès avec M<sup>lle</sup> de Tresmes, dame de Blérancourt, qui possédait aussi la seigneurie de Dampcourt. Ce millésime de 1752 est inscrit au portail. Dans l'intervalle, la cloche et différents autres objets furent déposés chez un habitant nommé Pierre Lesage, dont la famille existe encore.

En 1763, cette cloche fut refondue et bénite par le curé de Marest. Voici son inscription :

« En l'an 1763, j'ai été bénie par M. Ch.-Fr. Duhénois, curé de Marest-Dampcourt, et nommée *Marie-Louise-Léon*, par très-h<sup>t</sup> et très-puiss<sup>t</sup> sg<sup>r</sup> Monsg<sup>r</sup> Louis-Léon Potier (1) de Gèvres, duc de Tresmes, pair de France, lieut<sup>t</sup> général des armées du Roy, gouv<sup>r</sup> de l'Isle-de-France, et par très-h<sup>te</sup> et très-puiss<sup>te</sup> dame Marie-Françoise Du Guesclin, marquise de Gèvres, et Louis Canoine, ferm<sup>r</sup> et Barbe Druel, sa femme. »

La séance, ouverte à 8 heures du soir, est terminée à 10 heures et un quart.

*Le Secrétaire : L'Abbé JULES CARON.*

(1) Louis-Léon Potier, né le 28 juillet 1695, décédé le 28 septembre 1774, à l'âge de 79 ans, avait épousé Éléonore-Marie de Montmorency de Luxembourg, dont il n'eut qu'un fils, Louis-Joachim-Paris Potier de Gesvres, qui périt sur l'échafaud, en 1793. Son épouse, Françoise-Marie Du Guesclin, mourut à Paris, en 1827, ne laissant pas d'enfants. Ainsi fut éteinte la noble famille Potier de Gesvres. D'après ce qui précède, on voit que Louis-Léon Potier fut parrain de la cloche de Dampcourt, avec sa belle-fille pour marraine.

## XVI

## CLOCHE DE NEUFLIEUX.

La petite église de ce village ne possède qu'une seule cloche; les archives, fort incomplètes du reste, ne font mention d'aucune autre; elle est placée dans le grenier, à défaut de clocher. Voici son inscription :

« L'an 1827, j'ai été refondue suivant le désir de M. Fidèle-Constant-Joseph Beautour, curé de Marest, desservant la commune de Neufieux, bénite par M. Bonjean, doyen de Chauny, tenue(1) par M. Florent Briquet, maire de ladite commune, p<sup>n</sup>, et par Marie-Thérèse Poittevin, demeurant audit lieu, m<sup>ns</sup>. Ils m'ont donné les noms de *Marie-Florentine*. » Dans un petit écusson : « Florentin Cavillier, fondeur, » et au-dessous : « Ch<sup>lrs</sup> Cavillier, fondeur à Solente. » (Diam. : 80 cent.; hauteur : 66 cent.)

## XVII.

## CLOCHES DE LA NEUVILLE-EN-BEINE.

L'église de La Neuville-en-Beine fut incendiée, par la foudre, en 1750, un dimanche, pendant les vêpres. On la reconstruisit dans le courant des années suivantes, mais une flèche ne fut édifiée sur le chœur qu'en l'année 1772. On peut donc supposer que c'est de cette époque que dataient les deux cloches qui existaient au moment de la Révolution. Cependant des vieillards affirment qu'une fonte de cloches eut lieu, vers 1785, dans le cimetière même de La Neuville.

Quoiqu'il en soit, une des deux cloches fut enlevée en 1793, par

(1) Cette expression *tenue* n'est plus employée aujourd'hui, mais on la trouve souvent sur des cloches anciennes. En voici deux exemples que je donne ici parce qu'ils sont remarquables à d'autres titres :

Sur une cloche de Villers-Cotterêts, on lit : « Jehan de Longueval, pour lors chevalier et écuyer tranchant ordinaire du très-chrétien roi Henri 2<sup>me</sup> du nom et depuis du roi François, son fils, et capitaine de ce lieu de Villers et de la forêt de Retz *m'a tenue* et nommée Jehanne, le xxv<sup>e</sup> jour d'avril et l'an 1560. Dieu veuille lui octroyer la miséricorde. »

Et sur une cloche de Joigny : « L'an mccccxiii, la grosse cloche delaguette a été faite et nommée par M<sup>rs</sup> Aymé et *tenue* par honneur avec demoiselle Barbe Sacer. Dieu les ait en sa garde. »

Du reste, on dit encore de nos jours, *tenir* un enfant sur les fonts de baptême, pour signifier en être le parrain ou la marraine.

une bande de révolutionnaires, malgré l'opposition du maire, M. Honoré Lefèvre, et des habitants, surtout des femmes qui s'étaient armées de fourches et même de fusils. La cloche qui resta fut refondue en 1832. On n'a pas conservé son inscription; elle pesait 185 kilogrammes et l'on ajouta 25 kilogr. de métal pour avoir une cloche du poids de 210 kilogrammes. La dépense de cette refonte et du métal ajouté, fut de 160 francs, suivant traité fait avec M. Cavillier, fondeur, à Carrépuis (Somme), le 5 août 1832, et, ce même jour, le conseil municipal, avec les plus hauts imposés, vota cette dépense. M. Crapet, de La Neuville, fut chargé d'aller chercher cette cloche à Carrépuis, mais ayant été retirée trop vite du moule elle se brisa. M. Cavillier en refondit une autre, qu'il livra au commencement de l'année 1833. Elle fut bénite par M. Ponthieux, curé de Beaumont-en-Beine, qui desservait alors la paroisse de La Neuville. Elle eut pour parrain Alfred Blamoutier, de Caumont; pour marraine, Marie-Adèle-Félicité-Camille Fouquet, de Villequier-Aumont; deux enfants de quatorze ans environ.

Cette cloche ne dura pas longtemps. Fêlée et hors de service, elle fut refondue et bénite solennellement en 1879. On en eut une nouvelle du poids de 421 kilogrammes, coussinets compris, et de 88 centimètres de diamètre sur 74 centimètres de hauteur. La souscription, faite à cette occasion dans le pays, produisit 419 francs; le surplus fut acquitté par la caisse municipale.

L'inscription est demi-circulaire et porte d'un côté : « L'an 1879, j'ai été bénite par M. Duclert, doyen, assisté de [M. Jumaucourt, curé de Notre-Dame, de Chauny et] de M. Quentin Picart, curé de La Neuville-en-Beine, en présence de M. Anatole Thiébaud, maire et de M. Désiré Auger, adjoint. »

Et de l'autre côté : « Je suis nommée *Marie-Louise*, par M. Louis Truffart, parrain, et M<sup>lle</sup> Marie Auger, marraine. M. Louis Gambier, instituteur et secrétaire. »

Au bas, dans un petit écusson, avec une cloche au milieu : « Cavillier, à Solente. »

## XVIII.

### CLOCHES D'OGNES.

Voici les inscriptions des trois cloches qui existent aujourd'hui dans le clocher de l'église.

MOYENNE CLOCHE (98 centimètres de diamètre sur 78 de hauteur(1).

« L'an 1820, j'ai été bénite par M. Marie-Ant<sup>e</sup> Hami, doyen de la ville de Chauny, curé d'Ognes, et nommée *Catherine-Honorine-Rosalie*, par M. Pierre-Jacques Hallade, cultivateur et maire de cette commune, époux de Marie-Honorine Baudoin, et par Marie-Catherine Fossier, veuve de L<sup>is</sup> Briquet, cult<sup>r</sup> audit lieu. »

PETITE CLOCHE (88 centimètres de diamètre sur 72 de hauteur) :

« L'an 1820, j'ai été bénite par M. Marie-Ant<sup>e</sup> Hami, doyen de la ville de Chauny, curé d'Ognes, et nommée *Victorine-Georgette* par M. François Hallade, cult<sup>r</sup>, et Marie-Thérèse-Victorine Laurent, épouse de M. Auguste Fossier, aussi cult<sup>r</sup>. Nicolas Cavillier, fondateur, à Carrépuis. »

GROSSE CLOCHE. En 1855, l'ancienne et plus grosse cloche s'étant détachée de son mouton, pendant qu'on la sonnait pour un enterrement, tomba et vint se briser sur le sol.

Par un traité, du 12 février 1855, M. Louis Cavillier, fut chargé de la refondre(2). La dépense s'éleva, suivant compte, arrêté le 24 mars 1856, à la somme totale de 454 fr. 32 c., qui fut payée par la commune et par la fabrique.

Cette nouvelle cloche fut bénite et montée au beffroi, le 24 juin 1855, elle pèse 746<sup>r</sup> 50, et mesure 1<sup>m</sup>08 de diamètre sur 0<sup>m</sup>88 de hauteur. Elle porte l'inscription suivante :

(1) Le clocher ayant été reconstruit en 1819, on voulut rétablir l'ancienne sonnerie à trois cloches : à cet effet, un traité fut conclu le 13 mars 1820, entre M. Hallade, maire de la commune, et M. Nicolas Cavillier, fondateur à Carrépuis (Somme), par lequel ce dernier s'engageait à fournir deux cloches en métal de première qualité, s'accordant avec l'ancienne devant servir de supérieure, et comme elle pesait environ quinze cents livres, la moyenne cloche à fournir devait, suivant les règles de l'art, peser 1,060 livres, et la petite 772 livres, ce qui fut exécuté.

La dépense totale s'éleva à la somme de 3,428 francs, qui fut payée de la manière suivante :

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| 408 <sup>f</sup>                  | par la Fabrique de l'église.   |
| 300 <sup>f</sup>                  | par cotisations volontaires.   |
| 1,600 <sup>f</sup>                | par ventes de biens communaux et de rentes échues.                   |
| 1,120 <sup>f</sup>                | par prélèvement sur les revenus ordinaires de la commune             |
| <b>Ensemble 3,428<sup>f</sup></b> | <b>(373<sup>f</sup> 33<sup>c</sup> sur chaque année 1820-21-22).</b> |

(1) On n'a pas conservé l'inscription de l'ancienne cloche, brisée en 1855; on sait seulement que M. de Sainte-Aldegonde, de Villequier, en avait été le parrain et qu'elle pesait 734 kilogrammes.

D'après une autre version, ce devait être une des cloches de la commune de Faucoucourt, la moyenne, qui, amenée au district, à Chauny, avec beaucoup d'autres, aurait été rachetée, en 1793, par les habitants d'Ognes.

S'il en était ainsi, elle devait porter la date de 1573 au mois de décembre, suivant renseignements pris à Faucoucourt.

« L'an 1855, j'ai été bénite par M. Duclert, Théodore-Victor, curé-doyen de Chauny, au nom de M. Longuet, curé desservant d'Ognes. J'ai eu pour parrain M. André-Marie-Constant-Ernest Hébert, époux de dame Marie-Marguerite-Victoire Rolin, chevalier de la Légion d'honneur, député et questeur au Corps législatif, membre du Conseil général de l'Aisne et maire de la ville de Chauny, et pour marraine dame Marie-Cath<sup>o</sup>-Scolastique Baudrez, épouse de M. Simon Fossier, maire de la commune, ayant pour adjoint M. Hallade-Lemaire, Pierre-Louis. Étant instituteur, M. Cottard. »

Au bas, un écusson au centre duquel est une cloche. Autour on lit : « Louis Cavillier, fondeur, à Solente. »

### XIX.

#### CLOCHE DE SINCENY.

L'église de Sinceny possède encore son ancienne grosse cloche, dont les deux sœurs ont été enlevées, lors de la Révolution, en 1791, elle porte l'inscription suivante :

« A la gloire de Dieu et à l'honneur de saint Médard, patron de cette paroisse, j'ai été bénie par M<sup>re</sup> Jean-Charles Dubuisson, prêtre-curé de Sinceny-Autreville, et nommée *Marie-Louise-Philippine*, par M<sup>re</sup> Jean-Baptiste Fayard (1), seig<sup>r</sup> de Sinceny-Autreville, Bichancourt, Mariselle, Le Bacq-Arblincourt et autres lieux, ancien lieutenant-colonel de cavalerie et de dragons, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, écuyer ordinaire de feu S. A. R. Monseig<sup>r</sup> le duc d'Orléans, régent du royaume, et par damoiselle Marie-Louise-Philippine-Leduc Deth, qui a commis, par sa procuration du 11 septembre 1761, passée par devant Martincourt, notaire à Sussy-en-Brie, damoiselle Michèle-Marie-Jeanne Le Picart, épouse dudit seigneur de Sinceny, pour sa procuratrice, à l'effet de tenir sa place de marraine de la grosse cloche de l'église de Sinceny, et C. Franç<sup>s</sup> Brochart, syndic, demeurant à Autreville, et Antoine Leroy, marguillier, l'an 1761. »

(1) Messire Jean-Baptiste Fayard, seigneur de Sinceny, etc., mourut peu de temps après avoir été parrain de cette cloche, le 27 décembre 1762, âgé de 78 ans, et, le lendemain, son corps fut inhumé dans l'église, en présence de sa femme et de ses trois enfants :

M. Jacques-Marie-Louis Fayard de Sinceny ;  
M<sup>lle</sup> Joséphe-Pélagie Fayard de Sinceny ;  
M. Jean-Baptiste-Marie Fayard de Sinceny.

Au bas de la cloche, dans un écusson surmonté du Christ, on lit : « Philippe et Florentin Cavillier, fondeurs à Carrépuis. »

De l'autre côté est l'effigie d'un évêque, sans doute saint Médard, patron de la paroisse.

## XX.

### CLOCHES D'UGNY-LE-GAY.

Les archives du pays ne nous donnent que ce renseignement relativement aux cloches anciennes de la paroisse :

« Le dimanche quinzième jour de décembre 1652, fut faite la bénédiction des cloches de la paroisse d'Ugny, icelles fondues un peu auparavant et augmentation faite de vingt livres de métal. »

Au commencement de ce siècle il n'y avait qu'une cloche : est-ce celle de 1652 ?

En 1838, lorsqu'on reconstruisit le clocher de l'église paroissiale, on fit un beffroi nouveau assez grand pour recevoir trois cloches, car on avait l'intention de remplacer incessamment l'ancienne et unique cloche de l'église, par un carillon tout neuf.

Les habitants furent obligés de retarder, à leur grand regret, la réalisation de leur projet : le conseil municipal leur ayant refusé son concours pour raison d'argent. (Délibération du 4 mars 1840.)

Trois ans plus tard, nouvel essai et nouvel insuccès (1).

Quinze ans après seulement, la question des cloches fut de nouveau soulevée et enfin résolue. Une souscription volontaire fut ouverte et l'on recueillit la somme nécessaire à la refonte de l'ancienne cloche, avec augmentation de poids.

Le 30 mai 1858, la nouvelle cloche fut bénite en grande cérémonie et montée dans le beffroi ; elle mesure 0<sup>m</sup>92 de diamètre sur 0<sup>m</sup>74 de hauteur, et porte cette inscription :

« L'an 1858, j'ai été bénite par M. Picard, Quentin-Frédéric, curé desservant d'Ugny-le-Gay, et nommée *Marie-Eugénie*, par M. René-Marc-Albin Leclerc, prop<sup>re</sup> en cette commune, et par d<sup>lle</sup> Marie-

(1) M. de Regnier, directeur des douanes à Nantes et propriétaire foncier à Ugny, à qui l'on avait écrit pour lui demander son offrande, répondit qu'il donnerait volontiers à l'œuvre, mais qu'il conseillait beaucoup de ne pas refondre l'ancienne cloche ; ou bien, si c'était absolument nécessaire, d'avoir soin de reporter sur la nouvelle l'inscription de l'ancienne, surtout la date du baptême et les noms des parrain et marraine. (Extrait du Registre des délibérations du Conseil de fabrique. Avril 1843.) On ne se souvint plus de l'excellent conseil de M. Regnier quand on refondit la vieille cloche.

Eugénie-Blanche Cordier, fabricant de sucre audit lieu. M. Coutte, étant maire.»

Et, au bas, dans un écusson : « Cavillier, fondeur, à Solente. »

## XXI.

### CLOCHES DE VILLEQUIER-AUMONT.

L'ancienne cloche portait cette inscription :

« J'ai été nommée *Louise-Henriette-Célestine*, par très-haut et très-puissant seigneur M<sup>sr</sup> Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier-Aumont, chevalier des Ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre en survivance, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, gouverneur aussi en survivance de la ville de Boulogne et pays boulonnais ; et par très-haute et très-puissante dame Marie-Antoinette-Marguerite-Henriette Mazade, son épouse. *J'avais perdu la voix, elle m'a été rendue par leur libéralité.*

« Gorlier, fondeur à Roisel.

« J'ai été bénite le xx<sup>e</sup> jour de septembre, par M<sup>re</sup> Pierre-Nicolas Boucher, l'un des prieurs-curés de la paroisse de Saint-Martin, de Villequier, assisté de M<sup>re</sup> Pierre-François Étienne, un des prieurs-curés.

« *Congregate populum, sanctificate ecclesiam, coadunate senes, congregare parvulos et sugentes ubera* (1). 1781. (Joel, ch. II.) »

Cette cloche fut refondue, en 1850, pour avoir les trois cloches actuelles, dont voici les inscriptions :

GROSSE CLOCHE (diamètre, 1<sup>m</sup>02; hauteur, 86 centimètres; poids, environ 650 kilogrammes; note : *Fa*) :

« J'ai été nommée *Louise-Valérie-Aldegonde*, par M. Casimir de Sainte-Aldegonde, fils, représenté par M. Gaston, comte de Sainte-Aldegonde, son père, [et par M<sup>me</sup> Valérie, comtesse de Sainte-Aldegonde] (2) et bénite par M<sup>sr</sup> Paul-Armand de Garsignies, évêque de Soissons et Laon, le dimanche 30 juin 1850, en présence de M. Faquet, curé de ce lieu.

« J'étais seule en ce lieu, des âmes généreuses m'ont donné des compagnes; ma voix faible et lugubre avait peu d'harmonie, pour l'honneur de mes sœurs et pour ma propre gloire, je repris la vi-

(1) « Rassemblez le peuple, sanctifiez l'église, réunissez les vieillards, amenez les enfants et même ceux qui sont encore à la mamelle. »

(2) Ces huit mots soulignés avaient été oubliés, ils sont gravés en creux à la suite de l'inscription.

gueur de mes jeunes années, ainsi l'a voulu le Conseil de fabrique de l'église Saint-Martin, de Villequier-Aumont-Genlis, composé de MM. Legrand, président, Gaston, comte de Sainte-Aldegonde, maire, Faquet, curé, Darsonville, Gavet, Ségard, Bernot et André Gaillard. »

MOYENNE CLOCHE (diamètre, 0<sup>m</sup>92; hauteur, 0<sup>m</sup>72; poids, 450 kil.; note : *Sol*) :

« J'ai été nommée *Jeanne-Lucile*, [par M. Fabre, receveur des contributions directes, et] (1) M<sup>me</sup> Émélie Fouquet, son épouse, et bénite, avec mes deux sœurs, par M<sup>sr</sup> de Garsignies, évêque de Soissons et Laon, le 30 juin 1850, en présence de M. Faquet, curé dudit lieu.

« J'ai été donnée à l'église de Villequier-Aumont, par la libéralité de M. Pierre-Marie Darsonville, membre du Conseil de fabrique de la dite église, en actions de grâce de ce que la divine Providence l'avait conduit sain et sauf jusqu'à sa 65<sup>e</sup> année de premier mariage. »

PETITE CLOCHE (diamètre, 0<sup>m</sup>83; hauteur, 0<sup>m</sup>66; poids, 300 kilogr. environ; note : *La*) :

« J'ai été nommée *Marie-Françoise*, par M. François-Nicolas-Narcisse Doulet, et D<sup>me</sup> Désirée-Stéphante Ségard, et bénite, avec mes sœurs, par M<sup>sr</sup> de Garsignies, évêque de Soissons et Laon, le 30 juin 1850, en présence de M. Faquet, curé dudit lieu (2).

« Je dois mon existence aux souscriptions volontaires des habitants de la commune de Villequier-Aumont-Genlis. »

Au bas, sur les trois cloches, se trouve l'écusson du fondeur : « Cavillier, à Solente (Oise).

## XXII.

### CLOCHES DE VIRY-NOUREUIL.

Dans les comptes de l'église, en l'année 1499, on remarque que trente-deux personnes ont versé 4 livres 6 sols 6 deniers pour « dons faits à la cloche de Viry (3). »

Plus loin, on voit qu'en 1622, le total de la recette de l'église monte à 264 livres (964 fr. 92 cent. de notre monnaie), que cinquante-sept

(1) Ces huit mots soulignés avaient été aussi oubliés et sont gravés en creux à la suite de l'inscription.

(2) Dans l'église se trouve placée l'inscription suivante : « M. Ernest-F<sup>s</sup>-B<sup>s</sup> Faquet, curé de Villequier, pendant 34 ans, est décédé le 20 juin 1883, âgé de 69 ans. Il fut le restaurateur de l'église, le bienfaiteur de la paroisse, le père des pauvres. »

(3) En 1512, la livre ou 20 sols, avait une valeur absolue de 5 fr. 17 cent. et une

personnes de Viry s'étaient engagées à verser pour « payer des cloches. »

Puis on ne trouve plus que des dépenses d'entretien : « Un cuyret est vendu de 6 à 10 sols par le gorlier (bourrelier) de Chauny. » On paye, en moyenne, 9 sols pour le *veixoin* et même l'huile d'olive destinés à graisser les tourillons des cloches. Le prix d'une corde varie de 2 à 3 et même à 6 livres.

En l'année 1622, François Breton (1), maître fondeur à Compiègne, s'est engagé, par contrat passé devant un notaire de Chauny, à fournir trois cloches à Viry, moyennant un prix de 686 livres.

En cette même année, on a remboursé à M. le curé les frais du festin qui a suivi la bénédiction des cloches.

En 1791, le Directoire du district de Chauny avait, par arrêté du 25 juin, autorisé, sur sa demande, la municipalité de Viry, à échanger les cloches de son église contre celles de la ci-devant abbaye de Genlis, mais les habitants de Viry descendirent non seulement les trois cloches accordées mais une quatrième, et les firent monter dans leur clocher.

Le Directoire, informé de cette « insubordination, » enjoignit à la municipalité de Viry, par arrêté du 23 août 1791, de rapporter immédiatement à l'administration cette quatrième cloche, pour y être échangée contre une d'un poids plus considérable, qu'offrait la municipalité de Frières-Faillouël (2).

Le 1<sup>er</sup> décembre 1793, il fallut encore renoncer à deux autres cloches, qui furent conduites au district, à Chauny, en exécution de l'article 5 du décret de la Convention nationale, du 3 août précédent. Il ne resta donc plus à l'église de Viry que la plus grosse des quatre cloches enlevées à l'abbaye de Genlis. Elle y est encore aujourd'hui et porte l'inscription suivante :

« L'an 1779, j'ai été bénie par M<sup>re</sup> Claude Flamin (3), abbé de Cuissy

valeur aujourd'hui de 36 fr. 55 cent. Le sol valait donc 1 fr. 82 cent. 7 mill. de notre monnaie actuelle.

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Ainsi, le don des trente-deux personnes de Viry vaudrait de nos jours : |                                  |
| 4 livres à 36 fr. 55 cent .....   | 146 <sup>l</sup> 20 <sup>c</sup> |
| 6 sols à 1 fr. 82 cent. 7 mill.....                                     | 10 96                            |
| 6 deniers (soit un demi-sol de 12 deniers).....                         | 0 91                             |
| Total francs.....   |                                  |
|   | 158 07                           |

(1) Ce même fondeur fournit, en 1627, à l'église Saint-Martin, de Chauny, deux cloches dont les parrains furent M. le marquis de Genlis et l'abbé de Saint-Éloi-Fontaine.

(2) *Hist. de la Révolution de 93 à Chauny. Loc. cit. supra.*

(3) Claude Flamin fut le dernier abbé de Cuissy, ordre de Prémontré. Il refusa le

et nommée *Célestine-Henriette*, par h<sup>t</sup> et puiss<sup>t</sup> seig<sup>r</sup> Louis-Alexandre d'Aumont, duc de Villequier-Aumont, chevalier des ordres du Roy, maréchal de camp, gouv<sup>r</sup> de la ville de Boulogne, etc., et par dame Ant<sup>te</sup>-Marg<sup>te</sup>-Henr<sup>te</sup> Mazade, son épouse, en présence de M<sup>re</sup> Nicolas Étienne, prieur, par les soins duquel j'ai été fondue, M<sup>re</sup> de Chaumont de la Galaizière, abbé. *Buccinate in neomenia tuba, in insigni die solemnitatis vestræ* (1). »

Au bas de la cloche quatre écussons : Le premier représentant le Christ ; le deuxième, saint Martin, à cheval, donnant son manteau à un pauvre ; le troisième, saint Nicolas, évêque, crossé, mitré, auréolé, avec de petits enfants à ses pieds ; le quatrième est l'écusson du fondeur : Cavillier, Ph. et N., à Carrépuis.

J. DUTAILLY.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Il résulte de l'intéressante monographie des *Cloches du canton de Chauny*, de notre honorable Collègue, M. Dutailly, que, dans le canton de Chauny, l'on compte *cinquante-deux cloches*, dont voici, par ordre de date, les plus anciennes :

- 1° Cloche de l'Hôtel de Ville de Chauny, xiv<sup>e</sup> siècle ;
- 2° Cloche de l'église de Caumont, xv<sup>e</sup> siècle ;
- 3° Trois clochettes de l'Hôtel de Ville, 1661 ;
- 4° Bourdon de Saint-Martin de Chauny, 1743 ;
- 5° Cloche de l'église de Sinceny, 1761 ;
- 6° Cloche de la chapelle de Dampcourt, 1763 ;
- 7° Moyenne cloche de l'église d'Autreville, 1766 ;
- 8° Cloche de Viry, 1779 ;
- 9° Moyenne cloche de l'église d'Ognes, 1820 ;
- 10° Grosse et petite cloches d'Autreville, 1827 ;
- 11° Cloche de Neufieux, 1827 ;

titre d'évêque constitutionnel du département de l'Aisne, en 1790. Il était né à Wasigny. Voir sa biographie dans l'ouvrage intitulé : *Les Élections aux États généraux de 1789*, par Éd. Fleury, p. 62.

(1) « Sonnez de la trompette au milieu de vos néoménies au jour de vos solennités. »—La grosse cloche de la cathédrale de Mende (Lozère) porte ce même verset du psaume 80. (*Néoménie*, nouvelle lune, fête que les anciens célébraient au renouvellement de la lune.)

- 12° Cloches de Caillouël, 1837;  
 13° Cloche de Condren, 1846;  
 14° Troisième cloche de Marest, 1849;  
 15° Cloches d'Abbécourt, 1850.

\*  
 \*\*

L'année 1864 peut être appelée l'année des bénédictions de cloches; en effet, neuf cloches ont été bénites en cette même année, dans l'espace de plusieurs mois : quatre à Marest; trois à Béthancourt; une à Beaumont-en-Beine et une à Guivry.

\*  
 \*\*

Douze cloches portent le nom de deux évêques de Soissons et Laon, qui les ont bénites : les quatre nouvelles cloches de Saint-Martin, les trois de Villequier-Aumont et les trois de Frières, celui de M<sup>r</sup> de Garsignies; les deux de Notre-Dame, de Chauny, celui de M<sup>r</sup> Thibaudier.

Les trois cloches de Béthancourt ont été bénites par l'un des vicaires généraux de Soissons : M. l'abbé Hurillon. Toutes les autres cloches nouvelles du canton, par M. Duclert, curé-doyen de Chauny de 1843 à 1879. Sont exceptées les cloches d'Ognes, de Caillouël, d'Autreville et de Neufieux, qui portent le nom de MM. Hami et Bonjean, prédécesseurs de M. l'abbé Duclert; la troisième cloche de Marest, bénite par M. l'abbé Drivry, curé de la paroisse, les trois cloches de l'église d'Abbécourt, bénites par M. l'abbé Clin, curé de la paroisse et la cloche d'Ugny, bénite par M. l'abbé Picart, curé de la paroisse.

\*  
 \*\*

Trente-quatre cloches ont été fondues par MM. Cavillier, de Solente (Oise), et de Carrépuis (Somme); quatre par M. Guillaume Besson, d'Angers (Maine-et-Loire); trois par M. Périn, de Mézières (Ardennes); deux par M. Drouot et Neveu, de Douai (Nord); une par Robellot et une par Jean Jouvente.

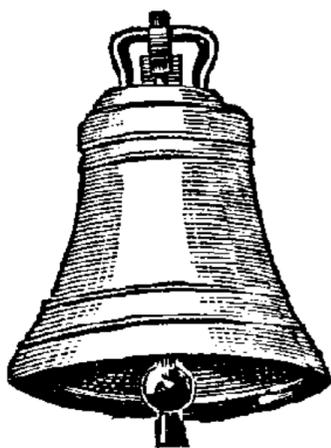
\*  
 \*\*

Les deux cloches les plus grosses sont le bourdon de Saint-Martin et *Laure-Kléberine*, de Notre-Dame. La première pèse 2,200 kilogrammes; la seconde 1,912 kilogrammes. Aucune des autres cloches du canton n'atteint le poids de 1,000 kilogrammes.

Enfin, les églises qui possèdent le plus grand nombre de cloches sont : Saint-Martin, de Chauny, 5; Marest, 4; Abbécourt, 3; Amigny, 3; Autreville, 3; Béthancourt, 3; Caillouël, 3; Frières, 3; Oignes, 3; Villequier, 3; — Notre-Dame, de Chauny, 2 et les autres églises une seule.

..

Nous ne parlons pas du carillon de l'Hôtel de Ville; il a changé de voix : son chant nouveau ne rappelle plus, comme jadis, l'une des proses les plus gracieuses et des plus populaires de l'église. Voici sa notation : que l'on juge si le refrain d'aujourd'hui vaut mieux que l'*Inviolata* d'autrefois.



## NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

## CLOCHES DES CANTONS DE CHAUNY, COUCY-LE-CHATEAU &amp; LA FÈRE

Par M. J. DUTAILLY.

DEUXIÈME PARTIE

## CLOCHES DU CANTON DE COUCY

## I

## CLOCHES DE COUCY-LE-CHATEAU.

L'existence de cloches à l'église Saint-Sauveur, de Coucy nous est démontrée, dès l'année 1218, par une querelle assez vive qui s'éleva à cette époque entre les moines de Nogent et Étienne, curé de Coucy. Celui-ci, probablement à la demande de ses paroissiens, avait doté son église de cloches, sans le consentement de l'abbé et des religieux de Nogent, de qui l'église Saint-Sauveur dépendait.

L'affaire fut portée au tribunal de l'archevêque de Reims. Étienne en appela à l'évêque d'Arras, et fut condamné aux dépens par Raynald, légat du pape Honorius III, qui, de plus, lui enjoignit de garder le silence.

La même querelle devait se renouveler douze ans plus tard, en 1224, mais cette fois c'est le mayer qui est en cause avec les habitants de Coucy. Tous réclament un cimetière et des cloches pour l'église Saint-Sauveur. Après bien des discussions, des ennuis et des frais, l'abbaye consentit enfin à accorder les deux choses demandées, à condition que l'église, reconnaissant toujours sa dépendance, donnerait à l'église de Nogent la moitié des legs qui pourraient lui être faits. On jura de part et d'autre d'observer le traité, et la querelle parut définitivement terminée.

Pendant les siècles suivants, ces cloches durent subir bien des transformations dont les archives de la paroisse n'ont pas laissé de traces, si ce n'est qu'une moyenne cloche fut fondue en 1640, et une petite en 1690, le 15 juin, cette dernière eut pour parrain M. Boulanger, prêtre de l'Oratoire de Saint-Paul-aux-Bois, ci-devant curé de Coucy, et pour marraine M<sup>me</sup> Jourdieu.

Ces deux cloches furent refondues ensemble, dans le château, près la porte à droite, le 18 juin 1750, et bénites le 22 du même mois.

Le parrain de la moyenne fut M. de Poulle, \* prédicateur du roi, abbé de Nogent ; et la marraine, M<sup>me</sup> Elisabeth Terrestre, épouse de M. Carlier, président au bailliage de cette ville.

Et la première a été nommée par toute la paroisse, représentée par le premier enfant de cœur (*sic*).

La sonnerie se trouva alors (1750) composée de trois cloches dont la 1<sup>re</sup> pesait 2,700 livres, la 2<sup>e</sup> 1,834 livres et la 3<sup>e</sup> 1,374 livres.

Au moment de la Révolution, ces cloches étant plus ou moins cassées et hors de service, les officiers municipaux ainsi que les notables composant le conseil général de la commune de Coucy prirent l'arrêté suivant :

Sur ce qui a été représenté par MM. le curé, marguilliers et plusieurs de la paroisse Saint-Sauveur, qu'il est d'une nécessité indispensable de faire refondre les cloches, qu'il y aurait à cet égard un moyen de parer à cette dépense en demandant à l'administration les cloches de la ci-devant abbaye de Prémontré où elles sont absolument inutiles, au lieu de les briser comme on en a le projet, de les destiner pour le service de l'église de Coucy, qui donnerait à leur place celles cassées qui ne peuvent être actuellement d'aucune utilité, que par ce moyen il n'y aurait aucune dépense de refonte et d'achat, mais seulement des frais de déplacement qui seraient peu de chose...

La pétition faite à ce sujet à l'administration du département fut accueillie favorablement et nous voyons qu'il y eut, le 31 juillet 1791, adjudication au rabais des travaux à faire pour transporter à Chauny les trois cloches de Coucy, et aller chercher les quatre cloches de Prémontré et les monter au clocher de Coucy.

Ces travaux, mis à prix d'abord à 800 livres, furent, après plusieurs rabais successifs, adjugés à M. Louis Lacroix, fermier au pavillon de Mareuil, pour la somme de 490 livres.

Au 14 septembre 1791, les quatre belles cloches de Prémontré étaient, au dire des experts, « sonnantes et accordantes dans le clocher « de l'église de Coucy, et n'ayant éprouvé aucune cassure ni dégradation. »

Elles ne restèrent pas longtemps dans leur nouvelle demeure aérienne, et les habitants de Coucy furent bientôt privés de leurs saintes harmonies.

Par délibération du conseil général de la commune, en date du 3 vendémiaire, an II (24 septembre 1793), et en exécution des décrets de la Convention nationale, trois des quatre cloches furent descen-

\* Louis Poulle ayant préféré la tranquillité du cloître à l'épiscopat, devint prieur de Nogent et n'en sortait que pour aller prêcher à Paris et dans d'autres villes. Doué d'une belle figure, il réunissait toutes les qualités de l'orateur. Il n'écrivait aucun de ses sermons, mais sa mémoire était tellement prodigieuse qu'en montant en chaire, il pouvait dire à ses auditeurs : « Quel sermon voulez-vous ? » Il gouverna l'abbaye depuis 1748 jusqu'à sa mort, arrivée en 1782, c'est-à-dire pendant 34 ans.

dues et transportées au district à Chauny. La même délibération ordonne également la suppression des fleurs de lis qui sont à la croix du clocher, etc.

Mais bientôt après, c'est le clocher lui-même qui est renversé, et l'unique cloche qu'on y avait laissée, est installée au beffroi de l'Hôtel de Ville où elle demeure encore aujourd'hui, c'était la plus grosse des quatre provenant de l'abbaye de Prémontré ; elle a 1 mètre 05 centimètres de hauteur sur 1 mètre 20 centimètres de diamètre, et porte l'inscription suivante :

J'ai été fondue en l'an 1691, sous le généralat de Michel Colbert, \* abbé de cette église et général de tout l'Ordre, et nommée Anne par messire Jean Destrées, évêque, duc de Laon, parrain, et Mlle Destrées, fille de M. le duc d'Estrées, chevalier des ordres du roi, gouverneur de l'Île-de-France, marraine. Charles Marel, procureur et dépentier.

Chose singulière et peut-être unique en France : à Coucy on sonne la cloche de l'Hôtel de Ville pour convoquer les fidèles à l'église, dépourvue de cloche et de clocher. En 1868, l'on monta dans les combles de l'église une cloche provenant de l'ancienne abbaye de Nogent, qui, je ne sais par suite de quelles circonstances, était restée depuis 1793 dans un grenier de l'hospice de Coucy. On y lit l'inscription suivante :

L'an de notre seigneur 1772, nous, les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy m'ont fait fondre.

Mais cette petite cloche ne sert que pour les messes de la semaine, la grosse cloche de l'Hôtel de Ville annonce toujours les baptêmes, mariages, enterrements et les offices des fêtes et des dimanches.

## II

### CLOCHES D'AUDIGNICOURT.

La paroisse d'Audignicourt, qui n'est plus qu'une annexe de celle de Vassens, était, avant la Révolution, une cure séculière du doyenné de Blérancourt, archidiaconé de la Rivière, diocèse de Soissons. L'église possédait trois cloches dont deux furent enlevées en 1793. Les archives ayant été détruites, on ne peut avoir aucun renseigne-

\* Michel Colbert devint général de l'Ordre des Prémontrés par le désistement d'Augustin Le Sellier, en 1666. Aussitôt son humilité devint une ambition tyrannique, sa simplicité se changea en un faste scandaleux, les voyages et les plaisirs remplacèrent la régularité de sa première conduite. Il mourut à Paris en 1702 et fut inhumé dans la chapelle du collège de l'Ordre qu'il avait fait reconstruire ainsi que plusieurs maisons en Lorraine.

ment sur ces cloches ; des vieillards habitant le pays depuis de longues années, m'ont dit qu'elles étaient très anciennes et de forme plus large, plus arrondie que les modernes ; ils rapportent aussi qu'une demoiselle, nommée Paquette de Belloy \*, de la famille seigneuriale de Nampcel, aurait été marraine de la plus grosse cloche qui resta jusqu'en 1822, époque où, mise en branle trop violemment par le sonneur Lambert Pontus, elle se cassa, le 24 juin, pendant la cérémonie du mariage de M. Jean Guillemont, de Cuts (Oise), avec M<sup>lle</sup> Brun, d'Audignicourt.

Pour la remplacer, le conseil de fabrique fit, le 24 octobre 1822, avec M. Cavillier, Louis-Charles, fondateur à Solente (Oise), un traité par lequel ce dernier s'engageait à livrer une cloche de 700 livres, toute montée de ses fers et bois et à reprendre l'ancienne.

Mais, plus tard, ayant obtenu les ressources suffisantes, au moyen de quelques dons particuliers et de la vente d'arbres qui existaient sur la place de la commune, le conseil décida d'avoir trois cloches du poids total de 1,063 livres ; ce sont celles qui existent encore aujourd'hui et dont le procès-verbal ci-après relate la bénédiction \*\* :

L'an mil huit cent vingt-trois, le lundi huit du mois de septembre, jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, ont été bénites par M. Antoine-Sophie Petit de Reimpré, curé de Blérancourt et desservant ladite commune par intérim, trois cloches qui ont été de suite montées dans le clocher.

La plus grosse, du poids de 427 livres, a été bénite sous les noms de *Louise-Alexandrine* ; le parrain a été M. Delignières Benoit-Alexandre-Gambart, maire et propriétaire de la ferme et du domaine de la Grange-des-Moines, y demeurant, et la marraine a été dame Louise-Rosalie Le Brasseur, son épouse.

La moyenne, du poids de 347 livres, a été bénite sous les noms de *Élisabeth-Joséphine*, le parrain a été M. Fleury, Jean-Joseph, propriétaire, cultivateur et adjoint au maire de la commune d'Audignicourt, y demeurant, et la marraine Marie-Élisabeth Bouquet, son épouse.

La petite, du poids de 244 livres, a été bénite sous les noms de *Julie-Hubertine*, le parrain a été M. Pollet, Hubert-Remy, propriétaire et meunier du moulin à eau de cette commune d'Audignicourt, et la marraine Julie-Élisabeth Brun, son épouse, qui ont signé le présent acte avec le conseil qui a assisté à cette cérémonie, lesdits jour et an.

DELIGNIÈRES, maire.

FLEURY, adjoint.

POLLET.

MERLIER.

Jules BRUN.

Marie BOUQUET.

PETIT DE REIMPRÉ, curé de Blérancourt, desservant par intérim.

BRUN, clerc laïc.

Jean-Louis VIGNON.

Charles VIGNON.

Théodore BRUN.

Ces cloches, fondues à Solente, ont été ramenées à Audignicourt par M. Randu père, qui fit ce transport gratuitement.

\* Moulin du Belloy, autrefois situé sur le terroir d'Audignicourt, aujourd'hui sur celui de Nampcel (Oise). Il y avait aussi, près de ce moulin, la ferme du Belloy qui n'existe plus.

\*\* M. l'abbé Vernier, dans son *Histoire des communes du canton de Coucy*, a donné textuellement les inscriptions de ces trois cloches.

Le 8 septembre 1823, Louis-Romain Petit prit à bail la sonnerie, moyennant 6 fr. 50 c. de redevance annuelle. François-Romain Petit, son fils, lui succéda et fait encore le service aujourd'hui.

### III

#### CLOCHES D'AUFFRIQUE ET NOGENT.

Pendant l'abbatit de Louis Poulle, le tonnerre tomba, dans la nuit du 9 mai 1771, vers onze heures du soir, sur le clocher de l'abbaye de Nogent, et causa un incendie qui réduisit en cendres la chapelle du chœur, la nef et les collatéraux. Trois cloches furent fondues et une quatrième brisée.

Les dommages, évalués à la somme de 150.000 livres, furent réparés l'année suivante par les soins du prieur Dom Haudiguët.

La cloche actuelle de l'église de Coucy, qui date de 1772, est une de celles qui furent refondues après le sinistre.

Nous avons donné son inscription à l'article Coucy ci-dessus.

Auffrique n'a point d'église. Il y a dans l'enceinte du château une chapelle dédiée à saint Gilles, et ouverte au public ; la cloche n'a pas d'inscription et porte seulement la date de 1865.

### IV

#### CLOCHES DE BARISIS-AUX-BOIS.

Il m'a été impossible d'avoir des renseignements sur les anciennes cloches de Barisis, pas même sur la seule et unique qui avait échappée à la Révolution et qui, cassée en 1818, fut refondue à cette époque. On n'a pas conservé son inscription, ni même sa date ; mais si l'on s'en rapporte à une mention, qui se trouve dans un registre de paroisse à la fin de l'année 1686, ainsi conçue :

Lorsque notre clocher a bruslé cette année, en sauvant ce qui estoit dans l'église, les Saintes Huiles ont été respandues sur ce registre.

On peut croire que les cloches furent détruites dans cet incendie et qu'il fallut en avoir de neuves quelques temps après, quand le clocher fut reconstruit, c'est-à-dire vers 1688. Il est très probable que c'est l'une d'elles qui resta jusqu'à l'époque où l'on eut les trois cloches actuelles, portant les inscriptions suivantes :

Sur les trois :

L'an 1818, j'ai été bénite par Maître Jean-François Bertrand, curé de Barisis, assisté de Maître Marion, curé et doyen du canton de Coucy-le-Château.

Cavillier, fondeur à Solente (Oise.)

Sur la grosse, pesant environ 800 kilogrammes :

Nommée *Julie-Alexandrine* par M. Law de Lauriston \* Jacques-Alexandre-Bernard, marquis et pair de France, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, et Antoinette-Claudine-Julie, marquise de Lauriston, née Le Duc, dame de Madame Royale la duchesse de Berry.

Et plus bas :

MM<sup>rs</sup> Maurice Bruier, maire, Jean Defrance, adjoint, et Pierre-Jacques Pasques, maître d'école et secrétaire de la mairie de ladite commune.

Sur la moyenne, pesant environ 600 kilogrammes :

Nommée *Marie-Henriette* par Henri-François-Marie Charpentier, comte et lieutenant-général des armées du roi, et par Marie-Félix-Constance-Euphrosine-Aubert Dubayet. M. Maurice Bruier, maire.

Sur la petite, pesant environ 400 kilogrammes :

Nommée *Gabrielle-Françoise* par Maître Jean-François Demory, ancien procureur du roi et de son Altesse monseigneur le duc d'Orléans au siège de la maîtrise des eaux et forêts de Coucy-le-Château; subdélégué de l'intendance dudit Coucy, et par Mme Gabrielle-Antoinette Dumoulin, veuve de maître Régal de Romery, sous-inspecteur des eaux et forêts.

M. Maurice Bruier, maire.

Il paraît que les trois cloches de la Prévôté de Barisis, pesant ensemble 316 livres, ont été vainement réclamées par les habitants sous la Révolution. Elles ont été envoyées, le 16 novembre 1791, par les administrateurs du district de Chauny, à la monnaie de Lille, où elles furent converties en sous. (*Histoire de Barisis*, par M. Matton.)

## V

### CLOCHES DE BASSOLES-AULERS.

Bassoles, quoique du canton d'Anizy, fait partie du doyenné de Coucy, comme annexe de Prémontré.

Son église possède une cloche remarquable, datant de 1613 ; en voici l'inscription :

\* Il serait trop long de donner ici la vie du maréchal Law de Lauriston, né à Pondichéry le 1<sup>er</sup> février 1768, décédé à Paris, le 10 juin 1828, à l'âge de 60 ans son nom se trouve dans toutes les biographies.

Sa veuve mourut au château de Mesbrecourt, canton de Crécy-sur-Serre, en 1873, âgée de 101 ans.

Son fils, le général Auguste-Jean-Alexandre Law de Lauriston, né à La Fère, le 10 octobre 1790, fut député du département de l'Aisne à l'assemblée législative, en 1849. Il mourut le 27 juin 1860.

Reverendissimo DMNO Petro Gossetio \* Præmonstensi abbati dignissimo et totius ejusdem ordinis generali reformatoissimo anno DNI millesimo sexcentesimo trecesimo. Haute et puissante dame de Gréquy, veuve de feu messire Josias de Bouchavanne, chevalier seigneur dudict lieu, Quincy, Courson, Le Faulx, baron de Ressons-sur-le-Matz et dame de Jumencourt et autres lieux.

Maitre François Dhauteville, curé de Bassolles.

## VI

### CLOCHES DE BICHANCOURT.

La paroisse de Bichancourt, située à l'extrémité de l'ancien évêché de Laon, était bornée, au nord par l'évêché de Noyon, et à l'ouest par celui de Soissons. On voit encore dans la prairie de Marizelle, sur la rive gauche de la rivière d'Oise, lieudit *le Camp Ménard*, une borne couchée, d'environ 1 mètre 30 centimètres de hauteur sur 40 centimètres de largeur et 25 centimètres d'épaisseur, appelée la *Borne des trois évêchés*, et qui servait à les délimiter.

De cet endroit on pouvait, dit-on dans le pays, entendre sonner les cloches de trois évêchés, c'est-à-dire celles de Bichancourt, diocèse de Laon ; de Manicamp, diocèse de Soissons, et d'Abbécourt, diocèse de Noyon.

Les archives de l'église, qui remontent à 1429, possèdent des comptes de fabrique très curieux. Ceux de 1570, nous apprennent qu'en cette année on acheta trois cloches et qu'on paya :

A Jérôme... cordier à Chauny, pour avoir fait trois cordes servant aux cloches : 10 sols.

A Jehan Estrelin et Christophe Brochard, pour avoir fait des fléaux aux cloches : 25 sols.

A Pierre... serrurier à Chauny, pour six razoires, trois flottes et trois verges servant aux cloches : 10 sols 6 deniers.

A Luc Féré, pour ungne pièche de boys qu'il a baillée pour faire des fléaux aux cloches : 3 sols.

Une rente spéciale pourvoyait à l'entretien des cloches et à la lampe du sanctuaire.

Les comptes ne nous disent pas combien pesaient ces trois anciennes cloches, ni quel en avait été le fondeur. On ne sait pas non

\* Pierre Gosset, 52<sup>e</sup> abbé de Prémontré (1612-1635) fut, en effet, un réformateur.

Il était procureur lorsqu'il fut nommé abbé général, en dépit des intrigues de plusieurs compétiteurs. Il présida, en 1618, un chapitre solennel auquel assistèrent la plupart des abbés et des prieurs de Lorraine, de Belgique, de Westphalie, de Normandie et de Champagne. Tous convinrent de la nécessité d'une réforme et promirent de travailler à faire revivre, dans leurs maisons respectives, les vertus des premiers enfants de saint Norbert.

Pierre Gosset mourut, à 80 ans, laissant une mémoire parfaitement honorée.

plus par qui elles furent bénites, ni quels en ont été les parrains et marraines.

Trente ans plus tard, Henry Lédin de Marle, refondit ces cloches et en ajouta une quatrième. On n'a pas plus de renseignements sur ces quatre cloches que sur les trois premières. On sait seulement qu'elles furent montées la veille de la Toussaint, 31 octobre 1599, et vécurent un peu plus de cent ans.

En effet, le 17 août 1701, un orage épouvantable, qui dura de 10 heures du soir à 6 heures du matin, brûla et détruisit le clocher, et les cloches, entraînées par la chute de la charpente et du beffroi, furent brisées et mises hors de service.

Pendant qu'on réédifiait le clocher, il fallut procéder à une nouvelle fonte dont on chargea François Sabbatier. Il livra les trois cloches qui existaient encore au moment de la Révolution et dont deux, la grosse et la petite, furent enlevées à cette époque. On n'a pas conservé leurs inscriptions. La moyenne, qui resta jusqu'en 1863, pesait 643 kilogrammes, et portait l'inscription suivante :

L'an 1701, j'ai été bénite par maître Quentin Sauvaige, curé de Bihencourt et nommée *Marie-Louise* par haut et puissant seigneur, maître François de Harcourt, comte de Beuvron, et haute et puissante demoiselle mademoiselle Louise de Harcourt, filz et fille de très haut et puissant seigneur maître Henry, duc de Harcourt, lieutenant-général des camps et armées du roy, et dans sa province de Normandie, gouverneur de Tournay, et son ambassadeur extraordinaire en Espagne, et de très haute et très puissante dame Marie-Anne-Claudine Bruslart de Genlis, son épouse, leurs père et mère, seigneur et dame de ce lieu.

François Sabbatier nous a faite.

Mais l'église de Bihencourt était toujours privée de son clocher renversé par les égauxitaires de 1793. En 1864, le conseil municipal décida de le rétablir et vota, à cet effet, la somme de 15.000 fr.

L'année suivante, le jour de l'Ascension, le bon et regretté curé Parmentier adressa en chaire quelques mots de félicitations sur la reconstruction du clocher, qui allait gracieusement couronner sa belle église, et demanda d'y installer une sonnerie de trois fortes cloches pouvant s'entendre jusqu'aux extrémités du pays, qui est très disséminé. Il proposa une souscription qui fut couverte le jour même et produisit plus de 2,000 francs. Le conseil de fabrique vota 1,200 francs et le conseil municipal 5,000 francs, ensemble 8,200 francs qui suffirent pour couvrir la dépense des trois cloches actuelles fournies par M. Cavillier, de Carrépuis, et pesant ensemble 2,636 kil. ; à 3 fr. 70 le kilogramme. . . . . 9.755 fr. 05 de laquelle somme fut déduit le prix de l'ancienne cloche pesant 643 kilogrammes, reprise par le fondeur à 3 francs le kilogramme . . . . . 1.929 fr. » M. Cavillier ne reçut donc que. . . . . 7.826 fr. 05

Ces cloches, qui forment une des plus belles et des plus fortes sonneries du doyenné de Coucy-le-Château, portent toutes trois la mention suivante :

L'an de grâce 1863, j'ai été bénite par Monseigneur Jean-Joseph Christophe, évêque de Soissons et Laon, en présence de M. Boileau, curé-doyen de Coucy-le-Château, et de M. Parmentier, curé de la paroisse.

Et sur la plus grosse, mesurant 1 mètre 26 centimètres de diamètre sur 1 mètre 04 de hauteur, et pesant 1,181 kilogrammes :

Nommée *Marie-Euphrosine* par maître Joseph-Nicolas-Symphorien Cugnet et par M<sup>me</sup> Marie-Euphrosine Souaille, épouse de M. Louis-Ferdinand Gadiffert, maire de la commune.

*Laudate Dominum in cymbalis bene sonantibus.*

Sur la moyenne, mesurant 1 mètre 13 c. de diamètre sur 92 centimètres de hauteur, et pesant 844 kilogrammes :

Nommée *Josèphe-Mélanie* par M. Pierre-Remi-Joseph-Noël Molin, et M<sup>me</sup> Marie-Joséphine-Mélanie Dutigny, épouse de M. Jean-Baptiste Boudoux, membre du conseil municipal.

*Laudate eum in cymbalis jubilationis.*

Sur la petite, mesurant 1 mètre de diamètre, sur 84 centimètres de hauteur, et pesant 611 kil. 500 grammes :

Nommée *Martine-Bathilde* par Jean-Claude Benoit et M<sup>me</sup> Marie-Bathilde-Joséphine Leroy, épouse de M. Remi Béguin, membre du conseil de fabrique.

*Omnis spiritus laudet Dominum.*

Monseigneur Christophe, étant venu donner la confirmation à Bi-chancourt au mois d'avril précédent, avait promis à M. le curé de bénir les cloches, mais la mort l'en empêcha [et ce fut M. Boileau, doyen de Coucy, qui présida la cérémonie de bénédiction, le 27 septembre 1863. Les inscriptions étant faites, on les laissa telles.

## VII

### CLOCHES DE BLÉRANCOURDELLE.

La paroisse de Blérancourdelle, qui, comme Audignicourt, était autrefois une cure séculière du doyenné de Blérancourt, n'a plus été, après la Révolution, qu'une annexe de la succursale de Blérancourt, Mais, par décision du 13 juillet 1854, l'église de Blérancourdelle fut convertie en simple chapelle desecours, le culte devant y être célébré sous la direction du desservant de Blérancourt et sous l'administration temporelle de la fabrique de cette succursale.

L'ancien clocher contenait deux petites cloches dont une fut enlevée pendant la Révolution. En 1864, on reconstruisit le clocher, et

comme la cloche qui restait était cassée depuis longtemps, on décida, par délibération du 22 mars 1864, d'en avoir une nouvelle pesant de 300 à 350 kilogrammes.

Elle fut fournie par M. Cavillier, fondeur à Solente (Oise) et porte l'inscription suivante :

L'an 1864, j'ai été bénite par Louis-Charles Rousselle, curé de Blérancourt et Blérancourdelle. M. Merlier-Labarre, maire. Je suis nommée *Marie-Madeleine* par MM. Charlemagne-Remy Viet \* et François-Honoré Merlier, cultivateurs à Nampcel \*\* et propriétaires à Blérancourdelle, parrains. Mes marraines sont Marie-Félicité Lenoir, veuve Merlier, et Louise-Augustine Dufay, femme Merlier Jules-Auguste. \*\*\*

On n'a pas conservé les inscriptions des anciennes cloches, pas même de celle qui resta jusqu'en 1864. Quelques anciens du pays m'ont assuré que cette dernière portait la date de 1630, et s'appelait *Marie-Madeleine*, comme la cloche actuelle.

## VIII

### CLOCHES DE BLÉRANCOURT.

L'ancienne sonnerie de Blérancourt se composait de trois petites cloches peu d'accord, la plus forte pesait 600 livres, la moyenne 456 livres et la petite 360 livres. Elles avaient été bénites en 1609 si l'on s'en rapporte à une inscription, tracée avec la pointe d'un couteau sur le pilier gauche du portail de l'église, et ainsi conçue :

*Le 24 mai 1609, les cloches de céans furent bénites.*

La plus petite de ces cloches s'étant cassée, on la remplaça en 1735 et j'ai trouvé dans les registres de paroisse son acte de bénédiction, dont voici la copie :

Le 26 juin 1735, a été bénite la petite cloche de cette paroisse par messire François Delarivière, prêtre vicaire de la paroisse. Le parrain messire Gabriel Delacroix, prêtre bachelier en droit canon et civil, curé de ladite paroisse : la marraine Marie-Madeleine Carbonnier, veuve du sieur Jean Rabœuf, vivant greffier de la justice de Blérancourt ; laquelle cloche a été nommée *Pierre-Gabriel-Madeleine*, en présence de maître Pierre Carbonnier, lieutenant de ladite justice, et de Pierre Dupont, marguillier en charge, et de Messire Jean Poncin, vicaire de Quierzy, autrefois de ladite paroisse, qui ont signé.

On n'a pas conservé les inscriptions des trois cloches bénites en 1609, et l'on ignore quels en avaient été les parrains et marraines.

En 1787, les habitants, mécontents de cette sonnerie, résolurent de

\* Demeurant à la ferme de la Croisette, commune de Nampcel (Oise).

\*\* Demeurant à la ferme des Loges, aussi commune de Nampcel (Oise).

\*\*\* Frère du précédent, et demeurant aussi à la ferme des Loges.

la faire refondre et d'y ajouter la matière nécessaire pour avoir trois cloches plus fortes. Ils décidèrent en même temps la reconstruction d'un beffroi plus fort et plus solide. Mais je ne puis faire mieux connaître les détails de ces résolutions qu'en donnant ici un extrait du procès-verbal de l'assemblée où elles furent prises, espèce de plébiscite qui fait voir que nos pères, avant la Révolution, n'étaient pas autant privés de liberté communale qu'on le croit généralement de nos jours. J'ai trouvé ce procès-verbal dans les minutes du notaire Gellé à Blérancourt :

*Acte d'assemblée du 15 juillet 1787*

Ce jourd'hui dimanche, quinziesme jour du mois de juillet mil sept cent quatre-vingt-sept, issue des vêpres chantées en l'église paroissiale Saint-Pierre-ès-Liens de Blérancourt, par devant les notaires du roiau bailliage et gouvernement de Coucy à la résidence de Blérancourt, soussignés, en l'assemblée tenue en la salle presbytériale de Blérancourt, convoquée en la manière accoutumée à l'effet de délibérer sur les objets ci-après, sont comparus les syndic, communauté et habitants de ladite paroisse, savoir (*Suivent les noms*).

Lesquels sieurs comparants ont dit, par l'organe du sieur Henry Massy, leur syndic qu'il était d'une nécessité indispensable de refondre les trois cloches de ladite paroisse, attendu que depuis longtemps l'une desdites cloches était cassée totalement et hors d'état de service et que les deux autres étaient très usées et malsonnantes, que d'ailleurs, le volume desdites cloches était tellement médiocre qu'elles étaient rarement entendues dans le corps de l'endroit, à plus forte raison aux extrémités écartées dudit endroit, pourquoi il était du bien de la chose et nécessairement indispensable d'en augmenter le volume, qu'à raison de cette augmentation, les sieurs comparants ont dit qu'ils étaient informés que messire Jérôme-Joseph Grenet de Blérancourt, chevalier seigneur du marquisat dudit Blérancourt, \* en exécutant et secondant les intentions de feu messire Grenet, son père, voulait bien concourir à cette augmentation en contribuant volontairement par une somme de douze cents livres, qu'en outre, ils savent que messire Pierre-Paul Flobert, prêtre curé de cette paroisse, et pour le soulagement desdits habitants, voulait bien y concourir aussi de ses propres deniers d'une somme de six cents livres, indépendamment d'une somme de douze cents que, de son consentement, par délibération particulière de ce jourd'hui, en l'assemblée desdits habitants, serait prise de l'agrément de Mgr l'Evêque de Soissons sur les deniers oisifs de la Fabrique, mais que ces secours volontaires à l'effet d'augmenter le volume desdites trois cloches à une grosseur raisonnable, ne dispensait pas les syndic, communauté et habitants de la reconstruction à neuf d'un beffroi capable de contenir lesdites nouvelles cloches, d'une solidité suffisante et construit de manière à ne point entraîner la chute ou ruine du clocher, et de la fonte des cloches seulement à la proportion du poids des trois actuelles sans entrer dans aucune contribution à l'augmentation du volume...

Délibération fut prise conformément à l'exposé ci-dessus. En conséquence, une adjudication au rabais des travaux pour la reconstruction à neuf du beffroi, la descente des anciennes cloches, la remonte des nouvelles, etc., fut faite le 29 juillet 1787, sur la mise à

\* Messire Grenet était seigneur de Blérancourt par acquisition faite de ce domaine à messire Jean-Louis-Paris Potier de Gesvres, suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> Chavet, notaire à Paris, le 6 novembre 1783.

prix de mille livres. Après plusieurs rabais, ces travaux furent adjudés à Hubert Dubois, charpentier à Blérancourt, pour la somme de sept cent quatre-vingt-dix livres, en présence de MM. Dutailly et Lesassière, témoins qui ont signé avec le notaire Gellé.

Hubert Dubois s'acquitta loyalement de la tâche dont il était chargé, il construisit un beffroi solide en bon bois de chêne qui a résisté à toute la fatigue du balancement des cloches et existe encore aujourd'hui, il porte l'inscription suivante en grosses lettres entaillées dans l'une des traverses supérieures :

J'ay été fait par Hubert Dubois, charpentier à Blérancourt, et monté avec trois cloches neuves en 1787.

Hubert Dubois éprouva beaucoup de difficultés pour se faire payer des 790 livres qui lui étaient dues ; le rôle de répartition établi sur les habitants suscita de nombreuses réclamations et son recouvrement fut très difficile; de plus, les troubles apportés dans l'administration de la commune par la Révolution, retardèrent encore ce payement qui, cinq ans après, en 1792, n'était pas effectué malgré les pressantes réclamations de Hubert Dubois, dont je trouve mention jusqu'à cette date dans les registres de délibérations de la municipalité de Blérancourt.

De son côté, la fabrique de l'église avait passé, le 22 juillet 1787, avec le sieur Cavillier, maître fondeur à Carrépuis, près Roye, un état de marché par lequel il s'engageait à fondre, pour le 1<sup>er</sup> octobre suivant, les trois anciennes cloches, moyennant la somme de cinq cents livres, suivant les règles de l'art, et à les rendre sonnantes et accordantes au désir d'experts en musique, sur les tons de *mi, ré, ut*, ce qui fut exécuté.

|  |               |
|--|---------------|
| La plus grosse cloche pesant. . . . .          | 1.509 livres. |
| La deuxième. . . . .                           | 1.093 —       |
| La troisième. . . . .                          | 815 —         |
| Et les trois marteaux pesant ensemble. . . . . | 56 —          |
| Total . . . . .                                | 3.473 livres. |

La première de ces cloches existe encore et porte la légende suivante :

L'an 1787, j'ai été bénite par maître Pierre-Paul Flobert, curé de Blérancourt, et nommée *Joséphine-Thérèse*. Parrain messire Joseph-Jérôme Grenet, chevalier, seigneur du marquisat de Blérancourt, de Marquet-en-Ostrevent, Wasmes-au-Bacq, Lahaye, Beaufort, etc. Marraine, noble dame Antoinette-Thérèse Aulent, veuve de messire Jean-Jérôme-Joseph Grenet, chevalier, seigneur du marquisat de Blérancourt, etc., et dame de Fresnoy. (C'était la mère du parrain.)

La deuxième eut pour parrain messire Louis-Mathieu-Joseph de Bidé de Grandville, brigadier des armées du roi, mestre de camp, commandant du régiment du Bourbonnais-infanterie, et pour marraine noble dame Marie-Albertine Imbert de

la Basecque, épouse de messire Jérôme-Joseph Grenet, chevalier, seigneur du marquisat de Blérancourt, etc., etc.

Le parrain de la troisième fut messire Albert-Jérôme-Julien Grenet, fils de messire Jérôme-Joseph Grenet, chevalier, seigneur de Blérancourt, etc. La marraine, noble dame Alexandrine-Pauline de Cardevacq, dame de Gouy en Artois et autres lieux.

Pendant la Révolution, ces deux dernières cloches furent conduites au district à Chauny et de là, avec beaucoup d'autres, à la monnaie de Lille où elles furent transformées en sous.

On trouve dans les archives de Blérancourt l'acte suivant :

Nous soussignés, maire et officiers municipaux de la commune de Blérancourt avons contracté ce jourd'hui, 20 germinal, l'an 2<sup>e</sup> de la république (9 avril 1791), un état de marché avec les citoyens Jean-Baptiste Jeanti, Charles Idée et Antoine Charpentier, à l'effet d'abattre et démolir la flèche du clocher de la ci-devant église de ladite commune et d'en reboucher et recouvrir le trou occasionné par la démolition dudit clocher, le tout conformément à la loi, moyennant la somme de cent vingt livres ; en outre, toutes les ardoises, lattes, contre-lattes, chevrons poinçons et généralement tous les bois dépendant dudit clocher leur appartiendront et les deux cases inutiles des deux cloches emmenées au district, sauf toutefois de mettre et placer celle qui reste dans la case du milieu et la rendre sonnante à volée pour l'utilité des assemblées et autres besoins quelconques ; le paiement s'effectuera aussitôt la perfection de l'ouvrage, le tout sujet à visitation ; seront seulement réservés, pour mettre au district, tous les plombs et ferrements qui pourront se trouver dans ledit clocher et les clochetons, et après avoir fait lecture de ce que dessus en présence desdits Jeanti, et Charpentier, ils ont accepté et ont signé avec nous et M. Fillion, maire.

Fort heureusement, et je ne sais par suite de quelles circonstances, cet état de marché ne fut pas exécuté comme dans bien d'autres communes, et le clocher, veuf toutefois de deux cloches, ne fut pas démoli, la grosse cloche qui restait ne fut pas non plus mise dans la case du milieu du beffroi et resta à sa place.

Depuis longtemps, les habitants désiraient rétablir leur ancienne sonnerie, lorsqu'en 1858, M. Lemaire-Warnier, adjoint au maire de la commune, offrit de donner une moyenne cloche et M. Delaby, curé de la paroisse, aidé des marguilliers, fit une souscription qui produisit la somme nécessaire pour avoir la troisième. Le fils de ce même M. Cavillier, de Carrépuis (Somme), qui avait fondu les cloches de 1787, fut chargé de fournir les deux nouvelles en les accordant avec l'ancienne, elles portent les inscriptions suivantes :

La moyenne :

L'an 1858, j'ai été bénite par M. Louis-Joseph Delaby, curé de Blérancourt, et nommée *Virginie-Aline-Françoise*. Parrain M. François-Fidel-Amand Lemaire, adjoint au maire de cette commune, et dame Marie-Louise-Aline Vielle, épouse de M. Jean-Baptiste-Jules Heurtaux, maire. J'ai été donnée par M. François-Fidel-Amand Lemaire, sus-nommé, et par dame Virginie Warnier, son épouse.

La petite :

L'an 1858, j'ai été bénite par M. Louis-Joseph Delaby, curé de Blérancourt, et nommée *Jeanne-Médardine-Louise*. Parrain M. Médard-Auguste-Jules Dutailly, fabricant et dame Louise Dupuis, épouse de M. Julien Flahaux, négociant. J'ai été donnée par les habitants de la commune.

La bénédiction de ces deux nouvelles cloches eut lieu le mercredi 16 avril 1858. Ce fut une véritable fête pour Blérancourt. Dès neuf heures du matin, presque tous les habitants de la commune et de très nombreuses députations des villages voisins avaient envahi l'église trop petite pour contenir cette foule empressée d'assister à la cérémonie. La bénédiction a été faite par M. Delaby, curé de Blérancourt, spécialement autorisé par M<sup>gr</sup> l'évêque de Soissons, sur la demande de M. Heurtaux, maire. M. Boileau, doyen de Coucy-le-Château vint, malgré son grand âge, présider cette cérémonie. A la sortie de l'église, une abondante pluie de dragées tomba sur les assistants, et les parrains et marraines allèrent en porter dans toutes les maisons.

Toutes les dispositions ayant été prises d'avance pour monter promptement les deux cloches et les mettre en place, les habitants de Blérancourt purent entendre, vers trois heures de l'après-midi, leur joyeux carrillon dont ils avaient été privés depuis 1793, c'est-à-dire pendant soixante-cinq ans.

L'église du monastère des R. P. Feuillants de Blérancourt, détruite pendant la Révolution, possédait trois petites cloches qui furent, comme tant d'autres, envoyées dans les creusets de la république. Un lambeau d'archives, tombé par hasard entre nos mains, nous apprend que, dans l'intervalle des années 1636 à 1643, on refondit deux de ces cloches dans lesquelles il entra deux cent soixante-deux livres de *métail sans compter le vieil*. C'est le seul renseignement que nous ayons.

Une autre petite cloche de la même époque, mesurant 17 centimètres de hauteur sur 18 centimètres de diamètre à la base, s'est conservée jusqu'à nous. Elle appartient aujourd'hui à M. Decaisne-Cavalier, négociant à Blérancourt, et porte l'inscription suivante :

*Edent pauperes et saturabitur caritas 1635.*

Ce qui signifie en français :

Les pauvres mangeront et la charité sera accomplie, 1635.

C'était probablement la cloche du réfectoire qui, en convoquant les religieux pour les repas, leur rappelait qu'au sein de la prospérité et de l'abondance, ils ne devaient pas oublier les pauvres.

Les clochettes des horloges de la mairie et de l'hospice des orphe-

lins de Blérancourt n'offrent rien de remarquable et ne portent pas d'inscriptions. Elles ont été fournies par l'horloger, M. Niot, rue Mandar, à Paris (M. Blin, successeur).

La première est une ancienne cloche de marine dont le son clair et argentin s'entend de très loin.

La seconde était neuve, et a été fondue exprès pour l'horloge.

## IX

### CLOCHES DE BOURGUIGNON-SOUS-COUCY.

Bourguignon-sous-Coucy était autrefois une cure séculière du doyenné de Blérancourt, diocèse de Soissons, et était désignée sous le nom de *Ossancourt*, *Oussancourt*, ou *Doussancourt-Bourguignon*. Dans l'*État du diocèse de Soissons de 1783*, par l'abbé Houllier, cette cure, qui n'est plus qu'une annexe de celle de Camelin, est désignée sous le nom de *Oussancourt-et-Bourguignon*. Sur la carte de Cassini, Bourguignon et Doussancourt sont marqués séparément : Bourguignon est au Nord avec le moulin, Doussancourt au Midi avec l'église.

Aujourd'hui, ce nom Doussancourt a disparu et, comme le fait remarquer M. A. Matton, dans son *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, il ne figure même pas au cadastre de cette commune et n'est rappelé que par l'inscription de la cloche, que voici :

J'ai été bénite par M<sup>re</sup> Claude-Antoine Parvillé, curé d'Ossancourt, et nommée *Marie-Claudine-Antoinette* par les habitants dudit lieu, en 1775.

Cette cloche paraît être la plus petite des trois qui existaient avant la Révolution, elle a été reportée dans la case du milieu du beffroi. On n'a pas conservé les inscriptions des deux cloches qui ont été enlevées, et leur acte de baptême ne se trouve pas dans les registres de la paroisse.

On manque également de renseignements sur les cloches qui ont dû exister avant 1775.

## X

### CLOCHES DE CAMELIN-ET-LE-FRESNE.

Ce n'est pas sans raison que depuis bien longtemps on dit : *Camelin sonneux*. Ce village a toujours possédé et possède encore une des plus belles sonneries des alentours, et de plus une précieuse petite cloche, dite de *Saint-Pierre*, que je crois être la plus ancienne du diocèse de Soissons. Elle mesure 84 centimètres de diamètre, sur

72 centimètres de hauteur, et fut fondue en 1361, par le célèbre Jean Jouvente, qui fit aussi la cloche de l'horloge du Palais, à Paris, celle du château de Montargis, ainsi que la cloche de la commune, à Chauny, qui maintenant sonne les heures à l'Hôtel de Ville, reconstruit en 1881.

Voici son inscription :

Je porte le nom de demiselle *Jehenne-Delvilly*, qui fut fame Bocéré de Kamely, et me fist Jehan Jouvente, l'an M. CCC. LX et I. (1361).

Une tradition rapporte que, dans un temps éloigné, l'évêque de Noyon voulut faire transporter cette cloche dans sa cathédrale, mais arrivée au bord du ruisseau qui limite le territoire de la commune, elle s'arrêta court et devint si lourde qu'on ne put la conduire plus loin, vingt chevaux attelés à la voiture ne purent l'ébranler, et il fallut bien la ramener à Camelin; un seul cheval suffit pour opérer ce retour.

Vers 1838, cette même cloche ne se montra cependant pas si récalcitrante, mais c'était pour son bien et avec promesse d'être aussitôt réintégrée dans son clocher : une de ses anses s'étant cassée, elle se laissa emporter à Blérancourt, chez M. Lemaire-Warnier, maréchalferrant, qui la raccommoda et la remit en place quelques jours après.

On raconte aussi, qu'en 1794, les habitants s'opposèrent énergiquement à l'enlèvement de cette petite cloche à laquelle ils tenaient beaucoup; on ajoute que c'est à M. Hubert-Pollet, dit Narbonne, alors maire du Fresne, que l'on doit sa conservation. Il réclama fortement en disant que, puisqu'il était permis de laisser une cloche dans chaque commune pour convoquer les habitants aux assemblées, il en fallait une pour Le Fresne, alors commune séparée, et une pour Camelin. La cloche Saint-Pierre resta donc au clocher, on dit même que, par précaution, on la cacha en l'enveloppant de planches clouées autour sur la charpente.

Des trois autres cloches, deux furent précipitées au bas du clocher où elles restèrent longtemps, dit-on, avant d'être transportées au district à Chauny. On n'a malheureusement pas conservé leurs inscriptions.

Il ne resta que la plus grosse, qui pesait 746 kilogrammes, et sur laquelle était écrit ce qui suit :

J'ai été bénite par maître François Barnin, curé de Camelin, et nommée *Marie-Anne*, par M. Hubert Pollet, fermier de la maison seigneuriale du Fresne, parrain, et par Marie-Anne de la Porte, épouse de M. Louis Bontemps, fermier de la maison seigneuriale du Voisin, marraine, 1724. Marie Dupuis, épouse dudit parrain, Jean Leroux, marguillier, Louis Rendu, Maréchal, Jean Flahaux.

On dit que ces trois cloches de 1724 ont été fondues dans la cour de la petite ferme de M. Jean Bontemps, au Fresne, sur la route de Blérancourt à Noyon, habitée aujourd'hui par M. Pollet-Bontemps.

En 1858, on décida de faire refondre cette ancienne cloche, et M. Trouvelot \*, curé de Camelin, fit parmi ses paroissiens une souscription à laquelle il prit lui-même une large part; elle produisit plus de 6,300 francs et permit l'achat de trois cloches plus fortes que les anciennes. Elles sortent des ateliers de M. Guillaume Besson, fondeur à Angers, et forment une magnifique sonnerie dont les habitants de Camelin sont fiers à bon droit, et qui leur conservera jusqu'à la fin des siècles le surnom bien mérité de *sonneux*, qu'ils ont depuis un temps immémorial.

Sur les trois cloches se trouve l'inscription suivante :

Bénite le 2 septembre 1858 par M. Boileau, curé-doyen de Coucy-le-Château, M. Trouvelot étant curé et M. Pollet-Mouy, maire de Camelin.  
Fonderie de Guillaume Besson, à Angers.

Et sur la plus grosse, pesant 973 kilogrammes :

J'ai été nommée *Virginie-Élise-Madeleine*, j'ai eu pour parrains M. Pollet-Cleuet, cultivateur à la cense de Le Fresne, et M. Bayard-Maréchal, maire de Lombray; et pour marraines M<sup>me</sup> Flahaux-Lamand, cultivatrice à Bresson, et M<sup>me</sup> Randu-Bayard, propriétaire à Le Fresne, laquelle a donné 800 francs pour moi, en faveur de l'âme de Philomène Randu, sa fille, décédée le 4 novembre 1857.

Sur la moyenne cloche, pesant 708 kilogrammes :

J'ai été nommée *Marie-Adèle-Clémence*, j'ai eu pour parrains, M. Pollet-Randu et M. Flahaux-Vray, cultivateurs à Le Fresne, et pour marraines M<sup>me</sup> Berthault-Bocquet, propriétaire à Camelin, et M<sup>me</sup> Coutant-Galopin, meunière à Besmé.

Sur la petite cloche, pesant 484 kilogrammes :

J'ai été nommée *Florentine-Élisabeth*, j'ai eu pour parrains M. Bocquet-Lemaire Grégoire, propriétaire à Lombray, et M. Billiaux, Eugène, cultivateur à Besmé, et pour marraines M<sup>lle</sup> Coutant Florentine, propriétaire à Besmé, et M<sup>lle</sup> Coufourier Élisabeth, propriétaire à Camelin.

De la cure de Camelin dépendent :

Bourguignon-sous-Coucy comme annexe, qui a ci-dessus son article.

Besmé, qui n'a jamais eu d'église.

Le Fresne, qui formait autrefois une paroisse séparée, sous le

\* M. Trouvelot, Jean-Louis-Thomas, était un des plus anciens prêtres du diocèse de Soissons. Ordonné le 9 juin 1827 par M<sup>sr</sup> de Simony, il comptait plus de 53 ans, de sacerdoce et était à Camelin depuis 1830 quand il mourut, le 8 septembre 1881, dans sa 78<sup>e</sup> année.

vocable de Saint-Quentin, et dont l'église fut détruite avant la Révolution.

Lombray, qui a son article ci-après.

Et enfin Bresson, qui possède une petite chapelle dédiée à Saint-Roch, bâtie en 1846. Sa clochette a été bénite la même année par M. Trouvelot, curé de Camelin et a eu pour parrain M. Flahaux, Isidor, cultivateur à Bresson, et pour marraine M<sup>me</sup> Pollet-Cleuet, cultivatrice, au Fresne. Elle pèse environ quinze kilogrammes et a été fournie par M. Cavillier, fondeur à Carrépuits.

## XI

### CLOCHES DE CHAMPS.

L'église de Champs possédait autrefois trois cloches qui furent toutes enlevées à l'époque de la Révolution. Les archives de la commune ne donnent aucun renseignement sur ces anciennes cloches dont on ne s'est guère préoccupé de conserver les inscriptions. Tout ce que j'en puis dire, sur l'affirmation de quelques vieillards du pays, c'est qu'elles avaient été données par le duc de Tresme, seigneur de Blérancourt, Champs et autres lieux, et qu'il avait été parrain de la plus grosse.

En 1804, on plaça dans le clocher une nouvelle cloche, pesant 240 à 250 kilogrammes, qui fut nommée *Jeanne-Marie*, par M. Jean-Charles-Vincent Lefèvre, parrain, et par M<sup>me</sup> Marie-Éléonore Flahaux, marraine, tous deux de la commune de Champs.

En 1860, après la reconstruction de l'église, cette cloche fut refondue et l'on ajouta le métal nécessaire pour avoir trois cloches neuves portant, chacune d'elles, cette mention :

L'an 1860, j'ai été bénite par M. Boileau, curé-doyen de Coucy-le-Château, assisté de M. Gomel, curé de Champs.

Sur la grosse, pesant 476 kilogrammes :

Nommée *Eugénie-Virginie*, 1<sup>o</sup> par M. Jules Lefèvre, et D<sup>lle</sup> Eugénie Nouvian ; 2<sup>o</sup> par M. Louis Langlet et D<sup>lle</sup> Virginie Détrez. M. Nouvian, maire.

Sur la moyenne, pesant 326 kilogrammes :

Nommée *Julie-Rose*, 1<sup>o</sup> par M. Jacques Cugnet et dame veuve Denicourt-Nattier ; 2<sup>o</sup> par M. Nicolas Langlet et dame Lefèvre-Leroy.

Sur la petite, pesant 245 kilogrammes :

Nommée *Joséphine-Eugénie*, 1<sup>o</sup> par M. Émile Brassart et M<sup>lle</sup> Joséphine Cugnet ; 2<sup>o</sup> par M. Auguste Carlier et M<sup>lle</sup> Eugénie Paillier.

Le compte-rendu de la bénédiction de ces trois cloches a été fait

par M. l'abbé Marion, curé de Septvaux, et inséré dans la *Semaine du Vermandois*, numéro du 8 au 15 décembre 1860, page 85. Je m'abstiendrai donc de parler de cette belle cérémonie dont le souvenir est resté gravé dans la mémoire des habitants du pays, mais j'ajouterai que la petite cloche, s'étant cassée en 1873, le fondeur, M. Cavillier, de Carrépuits, la remplaça par une autre qui fut baptisée, le 1<sup>er</sup> août de cette année, par M. Boileau, curé-doyen de Coucy-le-Château, assisté de M. Gomel, curé de Champs et nommée *Olympe*, par M. Émile Martin, parrain, et M<sup>me</sup> Olympe Moulin, marraine.

Cette cloche cassa encore en 1877, et fut remplacée par celle qui existe aujourd'hui et porte l'inscription suivante :

J'ai été bénite l'an 1877, par M. Antoine-Honoré Caron, doyen de Coucy-le-Château, assisté de M. Gomel, curé de Champs. J'ai eu pour parrain, M. Joseph-Nicolas Cugnet, et marraine Marie-Marguerite-Angélique Moulin, son épouse, de Bichancourt.

Cavillier, fondeur à Carrépuits.

Les parrain et marraine payèrent les frais de refonte s'élevant à près de deux cents francs.

## XII

### CLOCHES DE COUCY-LA-VILLE.

J'ai copié textuellement sur la grosse cloche, qui reste à l'église de Coucy-la-Ville, l'inscription suivante :

J'ai été bénite par messire N<sup>t</sup>. B<sup>d</sup>. Sauvage, curé de ce lieu, et j'ai été nommée *Marie-Élisabeth-Alexie*, par très haut et très puissant seigneur, messire Alexis Du Bois \*, conseiller au parlement de Paris, seigneur de ce lieu, et très haute et très puissante dame M<sup>me</sup> Joly de Fleury, sa nièce.

1770

Et au bas de la cloche est écrit ce qui suit :

S. Le Cointe, marguillier ; Lescareux, syndic ; L. Legrand ; B. Jaquet ; M. Marguerite ; et de B. A. Douvry, clerc ; J. R. Tria ; J. B. Halé.  
Fondue et mes deux sœurs, par P. et F. les Guillaume.

Ces deux sœurs furent enlevées à la Révolution, mais on trouve dans les registres de paroisse, année 1770, l'acte de baptême des trois cloches, il est en latin et ainsi conçu :

Anno reparata salutis supra millesimum septingentesimo, die vero mensis septembris quinto, très hujus ecclesiæ campana, a me Noberto Bernardo Sauvaige hujus parochiæ pastore, prior de Routres, et in facultate parisiensi in utroque jure initiato, benedicta fuerunt.

Quarum major nominata fuit Maria Elisabetha Alexia a D. D. Alexio du Bois in majori senatu parisiensis camera consiliario hujusce pagi domino et D. D. Maria

\* La Famille Du Bois de Courval porte : *D'argent à trois fasces d'azur.*

Elisabetha du Bois sponsa D. D. Omeri Ludovici Francisci Joly de Fleury in eodem senatu advocato regio predicti D. D. du Bois nepotis.

Secunda nominata fuit Maria-Anna-Ludovica a D. D. du Bois de Pinon in eodem supremo senatu, conciliario et D. D. de X... du Couëlin de Kerdrain prædicti D. D. Alexio du Bois sponsa, hujus villæ domina.

Tertia tandem nominata fuit Omerine Ludovica Francisca a D. D. Ludovico Francisco Joly de Fleury, in eodem senatu advocato regio et domina Ludovica Prospera Hyacintha Bugniatre, nepta mea. Omnes, istâ exceptâ, per Ludovicum Peinier repræsentati, qui hoc præsentem instrumentum mecum et cum uxore subsignavit eisdem die et anno.

PEIGNÉ\*. BUGNIATRE. SAUVAGE.

#### TRADUCTION :

L'année de la réparation du salut, mil sept cent soixante-dix, le cinq du mois de septembre, les trois cloches de cette église ont été bénites par moi Norbert-Bernard Sauvage, pasteur de cette paroisse, prieur de Routres, et licencié à la Faculté de Paris en l'un et l'autre droit.

La plus grosse a été nommée *Marie-Élisabeth-Alexie*, par messire Alexis du Bois, conseiller en la chambre du grand conseil de Paris, seigneur de ce lieu, et dame Marie-Élisabeth du Bois, femme de messire Omer-Louis-François Joly de Fleury, avocat royal au même conseil, nièce de messire du Bois susdit.

La seconde a été nommée *Marie-Anne-Louise*, par messire du Bois de Pinon, conseiller au même grand conseil, et M<sup>me</sup> de X... du Couëlin de Kerdrain, épouse de messire Alexis du Bois, susdit, dame de ce lieu.

Enfin la troisième a été nommée *Omérine-Louise-Françoise*, par messire Louis-François Joly de Fleury, avocat royal au même conseil, et dame Louise-Prospère-Hyacinthe Bugniâtre, ma nièce. Tous, excepté celle-ci, représentés par Louis Peinier qui a signé ci-dessous avec moi et son épouse le présent acte lesdits jour et an.

PEIGNÉ. BUGNIATRE. SAUVAGE.

### XIII

#### CLOCHES DE CRÉCY-AU-MONT.

Le premier dimanche de l'Avent, novembre 1872, Mgr l'évêque a béni la nouvelle église et les trois cloches de Crécy-au-Mont.

Voici leurs inscriptions :

Grosse cloche, mesurant 1 mètre 10 centimètres de diamètre, sur 90 centimètres de hauteur :

L'an 1872, j'ai été bénite par M<sup>gr</sup> Dours, évêque de Soissons et Laon, assisté de M. Lejeune, Théophile, curé de Crécy-au-Mont, et nommée *Fernande-Marie-Eugénie*, par M. Fernand Pinard-Legris d'Estournelles et M<sup>me</sup> Marie-Eugénie Cagnon, femme Hécart Charles, pharmacien à Soissons, par suite d'un don fait par M. Legris d'Estournelles, propriétaire à Crécy-au-Mont, en faveur de cette commune.

Moyenne cloche, mesurant 1 mètre de diamètre sur 80 centimètres de hauteur :

L'an 1872, j'ai été bénite par M<sup>gr</sup> Dours, évêque de Soissons et Laon, assisté

\* Il y a Peinier dans l'acte, et la signature est Peigné.

de M. Lejeune, Théophile, curé de Crécy-au-Mont, et nommée *Augustine-Lucie-Juliette*, par M. Adolphe-Auguste-Henri Delemer, chevalier de la Légion d'honneur, et M<sup>me</sup> Lucie-Juliette Terninck, femme de M. Delemer.

Petite cloche, mesurant 90 centimètres de diamètre sur 70 centimètres de hauteur :

L'an 1872, j'ai été bénite par M<sup>gr</sup> Dours, évêque de Soissons et Laon, assisté de M. Lejeune Théophile, curé de Crécy-au-Mont, et nommée *Louise-Clotilde-Polymnie*, par M. Charles-Louis Hécart, maire de la commune de Crécy-au-Mont, et M<sup>me</sup> Clotilde-Polymnie Gratiolet, veuve Pinart, nièce de M. Legry d'Estournelles.

Et au bas, dans un écusson, sur chaque cloche :

Cavillier, fondeur à Carrépuits.

Je n'ai pu obtenir aucun renseignement sur les anciennes cloches de Crécy-au-Mont.

#### XIV

##### CLOCHES DE FOLEMBRAY.

On lit dans les archives de la fabrique :

Le 15 juin 1778, eut lieu la bénédiction des trois cloches de cette église royale et paroissiale de Folembray, par M. Bernard, curé, assisté de MM. Charles Baudet, curé de Quincy ; Nicolas-Pierre Barin, curé de Champs ; Jean-François Godart, vicaire de Coucy-le-Château.

La première a été nommée *Émélie-Marie*, par moi Bernard, curé et damoiselle Marie-Émélie-Tronson, fille de M. Guillaume Tronson, maître de la manufacture royale du Vivier et de dame Marguerite de Saint-Martin de Valcourt.

La deuxième, nommée *Marie-Thérèse*, par le sieur Langonnet, laboureur à Folembray, et dame Marie-Thérèse Carlier, veuve du sieur Sébastien Dupuis, chirurgien à Chauny.

La troisième, *Anne-Brigitte*, par le sieur Joachim-Onuphre Lescot, marchand de bois, et Anne-Brigitte Poitvin, épouse de Pierre-Louis Destrée, syndic de cette paroisse, en présence d'autres Messieurs ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, et autres Messieurs laïcs.

Ces cloches furent fondues, m'a-t-on dit, sur une petite place publique à l'endroit où se trouve maintenant la halle. On ne cite pas le nom du fondeur, ni le poids de ces cloches, ni comment ou par qui elles furent payées, mais j'ai vu, par hasard, aux archives départementales à Laon, un compte d'une coupe de bois en 1780-81 dont le produit doit être affecté *au paiement de la construction d'une tour où sont les cloches de Folembray et à la refonte de ces cloches.*

Cette sonnerie étant devenue, par accident, incomplète et insuffisante, les habitants adressèrent, le 6 juillet 1791, une pétition au directoire du district de Chauny, pour avoir des cloches provenant

des abbayes supprimées de Prémontré ou de Saint-Nicolas-aux-Bois.

Leur demande n'ayant pas été accueillie, un traité fut conclu, le 4 septembre 1791, avec M. Cavillier de Carrépuits, pour refondre les trois anciennes cloches.

Elles lui furent conduites le 1<sup>er</sup> janvier 1792, et revinrent promptement, car le registre porte que, le jeudi du même mois, eut lieu leur bénédiction, par M. le curé Driencourt qui avait prêté serment à la constitution civile du clergé, et en présence de M. Demory, maire ; Normand, officier municipal ; Delabarre, procureur de la commune ; Lamotte, officier municipal ; Bayard, marguillier ; Delahègue, Carette, Maréchal, Bonnard, Bruyer.

Ces trois cloches portaient :

J'ai été fondue en 1791. Vive la Nation, la Loi et le Roi.

Et au bas, dans un écusson : Cavillier fondeur.

Elles ne restèrent pas longtemps au clocher.

Le 28 octobre 1793, an II de la république, le citoyen Bègue, commissaire, accompagné d'un détachement de l'armée révolutionnaire, vint faire réquisition de deux cloches et les fit jeter immédiatement du haut du clocher ; elles pesaient ensemble 1,650 livres, et furent transportées le lendemain au district de Chauny, avec leurs battants, ferrures, etc., en tout 36 livres de fer et 8 écrous.

Il ne resta que la grosse cloche, pesant 1,359 livres, elle existe encore aujourd'hui malgré l'accident qui lui arriva en 1825 ; elle se détacha de son mouton et vint tomber sur la voûte de l'église heureusement sans se briser ni enfoncer cette voûte, et l'on put la remettre intacte à sa place, où je l'ai vue encore dernièrement, et j'ai constaté qu'elle porte bien l'inscription civique relatée ci-dessus.

Il y a aussi dans le clocher de l'église de Folembay une petite cloche qui sonne les demies de l'horloge, la grosse sonnant les heures ; elle porte la date de 1823.

Il est à remarquer qu'au moment où toutes les communes de France ont perdu ou vont perdre leurs cloches, Folembay en fait fondre trois. Un fait semblable s'est passé dans notre département de l'Aisne, à Hirson, où de même aussi, deux cloches furent enlevées presque immédiatement. La plus grosse, qui resta, porte l'inscription suivante :

L'an 1793, II de la république française, j'ai été bénite par le citoyen Jean-François Godard, curé depuis 1781, et officier municipal et nommé *Cæsar*, par les citoyens Cæsar Mezand, maire d'Hirson, et Marie-Louise-Victoire Bouillard, épouse de Louis Gaudefroy, procureur de la commune.

Moy et mes deux sœurs nous avons été fondues aux frais de la commune d'Hirson.

Singulier nom que celui de *Cæsar* donné à une cloche sous la république, et le prêtre qui la bénit est tout à la fois curé et officier municipal.

Le village de La Rosière, canton de Forges-les-Eaux, possède une cloche de la même époque, nommée *La Liberté*, cela est mieux.

En voici l'inscription à titre de curiosité :

L'an II de la république, 1793, Pierre Deschamps étant maire, j'ai été bénite par le citoyen Joseph Paschal Roussel, curé de la paroisse, et nommée *La Liberté* par Favrel et Marie Quidant.

Les mots *Liberté, Égalité*, surmontés du bonnet phrygien, sont gravés sur la petite cloche de l'église de Rueil, près Paris. Divers chroniqueurs rapportent que c'est le son de cette petite cloche de Rueil, sa paroisse, que l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> aimait tant à entendre, quand il n'était encore que consul et qu'il habitait la Malmaison. Chaque fois que, dans ses promenades, le son de ce modeste instrument venait frapper son oreille, il s'arrêtait ému, recueilli, et ne reprenait souvent sa marche que longtemps après que le son de l'airain avait cessé de retentir. Il dit un jour à M. de Bourrienne :

*Pour moi je n'ai jamais pu entendre, dans les bois de la Malmaison, la cloche de Rueil, sans éprouver la plus vive émotion.*

Plus tard, sur le rocher de Sainte-Hélène, l'homme de génie regrettait encore le son touchant de cette cloche, et s'écriait dans un accès de tristesse et de désespoir : *Hélas ! du pain moisi et pas de cloche !*

## XV

### CLOCHES DE FRESNE.

Le 29 octobre 1747 eut lieu à Fresne le baptême de deux cloches : Toutes deux eurent pour marraine Marie-Anne de Mauprivez de Ruisseloy ;

Le parrain de la première fut Jean-François de Lignier de Marteville, seigneur de Maurepas, demeurant à Rouy ;

Le parrain de la seconde fut M<sup>sr</sup> François-Antoine Honorat de Beauvilliers, ancien évêque et comte de Beauvais, abbé de Saint-Victor de Marseille\*.

La Révolution n'avait laissé qu'une de ces deux cloches qui était suspendue dans une arcade pratiquée en haut du pignon de l'église et se balançait tant au dehors qu'au dedans du grenier. Mais le jour

\* Il fut aussi parrain d'une cloche à Verneuil-sous-Coucy, en 1745. (Voir ci-après, cloches de Verneuil).

de la Sainte-Catherine, 25 novembre 1851, les demoiselles de Fresne, pour honorer leur patronne, la sonnèrent de telle force qu'elle se découronna et vint tomber, en se brisant, contre le mur de la cour de M<sup>me</sup> Prudhomme-Lemaire, cultivatrice, où l'on vit longtemps l'entaille qu'elle y avait faite.

Il fallut donc refondre cette cloche et pour la loger, l'on construisit le clocher qui existe aujourd'hui.

La nouvelle cloche a 88 centimètres de diamètre sur 75 centimètres de hauteur, et porte l'inscription suivante gravée en creux, en petit caractères :

*Marie-Michel-Victorine-de-Fresne*, due à la généreuse souscription des habitants, bénite par M. Boileau, doyen de Coucy, en présence de M. Michel, maire de Coucy, parrain, et de M<sup>me</sup> Ferté, marraine, de M. Ferté, maire, et de M. l'abbé Marion, curé.

Je pèse 382 kilos.

Et au bas, en caractères plus gros, gravés en relief :

Auguste Hildebrand, fondeur à Paris, 1851.

## XVI

### CLOCHES DE GUNY.

Dans l'*État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons de 1783*, M. l'abbé Houllier dit que l'église de Guny possède trois belles cloches. La Révolution en prit deux. La plus grosse, qui resta, fut cassée le jour de la Toussaint, 1<sup>er</sup> novembre 1840, en sonnant pour les trépassés. On n'a malheureusement pas conservé son inscription, on sait seulement qu'elle pesait 1,850 livres, datait de l'année 1555 et portait les noms de M<sup>sr</sup> de Guy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de M<sup>sr</sup> Georges de Courtignon, seigneur de Guy\*.

Le 24 juin 1841, M. le maire de Guny, écrivit à M. le Préfet pour l'informer de la nécessité qu'il y avait de refondre la cloche cassée et lui faire part, en même temps, du désir exprimé par les habitants de profiter de cette occasion pour augmenter la sonnerie de deux nouvelles cloches, que la dépense, évaluée à environ 4,000 francs, serait acquittée moitié par les habitants et moitié par le produit de l'aliénation de terrains communaux, la caisse municipale ne présentant aucune ressource pour y subvenir autrement.

M. le Préfet répondit le 26 juin suivant, en autorisant la refonte

\* Je trouve le nom de Jean de Courtignon en 1480-1498, seigneur du fief Nicole Laignier, qui dépendait du Guny. Un Georges de Courtignon, de la même famille, a donc pu être encore seigneur de ce fief en 1555.

de la vieille cloche cassée, mais il fit observer que la dépense d'achat de deux nouvelles cloches ne pouvait être supportée, même en partie, par la vente de portions du domaine communal ; qu'une seule cloche d'ailleurs suffisait aux besoins de la commune, et que si les habitants, jaloux d'une plus belle sonnerie, en désiraient deux autres, c'est par souscription qu'ils devaient pourvoir à l'intégralité de la dépense.

Le conseil municipal ayant reconnu la justesse de ces observations, M. Deseuil, maire, fit, le 29 avril 1842, avec M. Cavillier-Delavenne, fondeur à Solente (Oise), un traité pour la refonte de la vieille cloche moyennant le prix de 40 francs les cent kilogrammes, et pour l'acquisition de deux cloches neuves au prix de 3 fr. 20 le kilogramme, et il s'occupa, conjointement avec M. le curé, de faire dans la commune une souscription pour payer ces deux cloches.

MM. Lemoine, Jean-Louis, trésorier de la fabrique ; Gaujoin, adjoint, et Mayeux, membre du conseil municipal, délégués pour assister à la fonte des cloches, partirent le 23 juin 1842 de grand matin, montés sur une voiture conduite par M. Rappillard, domestique de culture au service de M. Deseuil, et emmenant la vieille cloche. Arrivés à Solente, cette cloche fut immédiatement brisée et jetée dans le creuset déjà chauffé et contenant du métal en fusion. Quelques heures après, les trois cloches étaient coulées en leur présence.

Le lendemain matin, 24 juin, elles furent retirées des moules, non encore tout-à-fait refroidies, et chargées sur la voiture. Elles arrivèrent sans encombre, avant 4 heures de l'après-midi, à Guny.

Ces cloches furent bénites le dimanche 5 juillet 1842 en grande solennité, devant une nombreuse assistance.

Elles furent montées au clocher les jours suivants, mises en branle et sonnées à volée, pour la première fois, le dimanche 12 juillet 1842. Leur diapason est : *La, Sol, Fa*.

Elles portent les inscriptions suivantes.

Sur les trois cloches est écrite cette même mention :

L'an 1842, j'ai été bénite par M. Boileau, doyen de Coucy-le-Château, en présence de M. Damidiaux, curé de la paroisse Saint-Georges de Guny, et de M. Deseuil, maire de ladite commune. Lemoine Jean-Louis, trésorier.

Et autour d'un écusson, au centre duquel est une cloche :

Solente. Cavillier L. et Fl.

Sur la grosse cloche, pesant 1,541 livres, le battant 55 livres, et mesurant 1 mètre 05 de diamètre sur 88 centimètres de hauteur :

Je m'appelle *Ernestine*, j'ai eu pour parrain, M. Casimir Dauvigny, et pour marraine, Ernestine Flamant.

Sur la moyenne, pesant 1,132 livres, le battant 45 livres, et mesurant 98 centimètres de diamètre sur 82 centimètres de hauteur :

Je m'appelle *Appolline*, j'ai eu pour parrain Henri Normand, et pour marraine, Appolline Gaujoin.

Sur la petite, pesant 782 livres, le battant 32 livres et mesurant 88 centimètres de diamètre sur 70 centimètres de hauteur :

Je m'appelle *Élisa*, j'ai eu pour parrain, Adolphe Mayeux, et pour marraine Élisa Franc.

Avant l'installation de ces cloches, l'ancien beffroi avait été solidement réparé. Une adjudication de ces travaux, tentée le 26 mai 1842, n'ayant pas abouti faute de soumissionnaires, ils furent exécutés à la journée, par MM. Parhuite, père et fils qui, suivant compte arrêté le 11 juin 1843, reçurent la somme de 590 francs, y compris la fourniture de trois moutons.

Vingt ans plus tard, en 1863, le beffroi a été reconstruit à neuf, tel qu'il est aujourd'hui, par M. Collet, mécanicien à Mons-en-Laonnois, qui a fourni aussi de nouveaux moutons aux trois cloches, les a montées pour être sonnées à pédales, a fait l'escalier pour aller au-dessus du beffroi, etc., etc. La dépense, suivant compte arrêté le 1<sup>er</sup> mars 1863, s'est élevée à 3,158 fr. 85 c.

Ce système de sonner les cloches au moyen des pieds est reconnu bon, il est plus commode et moins fatigant qu'au moyen de cordes, et cependant dans les cantons de Coucy, Chauny et La Fère, je ne l'ai rencontré qu'à Guny.

Le gros bourdon de Notre-Dame de Paris, monté ainsi à pédales, est facilement mis en branle à toute volée par huit hommes.

## XVII

### CLOCHES DE LANDRICOURT

N'ayant trouvé dans les archives de cette commune aucun renseignement sur les anciennes cloches, je me borne à donner ici l'inscription de la seule échappée à la Révolution et qui reste encore au clocher. La voici telle que j'ai pu la déchiffrer avec beaucoup de peine :

† Benedicite campanæ omnes quæ sub cælo sunt domino. Martin Claude, Causard, Antoine, par nous, ont fait tout, 1771.

Les mots latins signifient :

Que toutes les cloches qui sont sous le ciel bénissent le Seigneur.

Les noms propres qui suivent peuvent être ceux des donateurs, ou des parrain et marraine, ou des fondeurs.

Une grosse cloche de Marle fut refondue en 1722, par Causart et Hanriot, à Dampcourt (Lorraine).

Une cloche de Ressons-le-Long (canton de Vic-sur-Aisne), et une autre de Fleury (canton de Villers-Cotterêts), furent fondues en 1785, par les Antoine, ainsi qu'une autre cloche à Retheuil (canton de Villers-Cotterêts), en 1790.

## XVIII

### CLOCHES DE LEUILLY-SOUS-COUCY.

La Révolution n'avait laissé à l'église de Leully qu'une seule cloche, qui fut refondue en 1859. Voici son inscription, nous la tenons de M. Auguste Matton, archiviste à Laon, qui, sur notre demande, l'a cherchée et découverte dans les notes qu'il avait prises autrefois en parcourant toutes les communes du département de l'Aisne, à l'effet de réunir les documents nécessaires pour composer son *Dictionnaire topographique*.

† Cloche de sainte Anne, laquelle a eu pour parin et pour marene, haut et puissant seigneur, messire Roger de Longueval Crécy, chevalier, seigneur de Leully, Mareuil, Pon-Saint-Mart, Lieuville et autres lieux, conseiller du roy en son conseil d'Etat, et pieuse haute et puissante dame Anne de Longueval \* et bénite par M. François Gatte, pbr<sup>re</sup> et curé de Leully.

Pas de nom de fondeur.

Au bas, les armes de Longueval dans un écusson ovale : *Bandé de vair et de gueules de six pièces*.

Cette ancienne et précieuse cloche s'étant cassée vers 1858, on fut dans la nécessité de la refondre et l'on profita de cette circonstance pour rétablir l'ancienne sonnerie à trois cloches. A cette fin, M. Binet, maire, et M. J. Soyeux, curé, firent avec M. Cavillier, Amédée, fondeur à Carrépuis (Somme), un traité par lequel ce dernier s'engageait à fournir trois cloches, de belle harmonie et bien sonores, sur le ton de *La, Sol, Fa*, garanties pendant un an et un jour, et à présider à leur montage au clocher, moyennant le prix de 4 fr. 10 cen-

\* En 1645, le roi engagea à Roger de Longueval ses domaines de Laon, Noyon et Coucy, pour 83,000 livres et celui de Saint-Quentin, pour 14,960 livres.

Il eut pour enfants :

1<sup>o</sup> François-Annibal de Longueval, seigneur de Leully colonel au régiment de dragons du Dauphin. Sa fille Anne, porta Leully, en 1697, à Henri, marquis de Senneterre, comte de Lestang.

2<sup>o</sup> Gilles ou Gilleson de Longueval, seigneur de Pont-Saint-Mard.

3<sup>o</sup> Un bâtard nommé de Bazincourt qui, ayant été convaincu de fabrication de fausse monnaie, fut décapité à Laon, en 1640.

On voit, dans l'église de Leully, la pierre tumulaire de Longueval, décédé le 19 janvier 1622, père de Roger ci-dessus nommé. •

times le kilogramme, avec tous leurs accessoires, plus à reprendre l'ancienne cloche au prix de 3 fr. 30 centimes le kilogramme.

Ces nouvelles cloches furent bénites le jour de Noël 1859, ainsi que le constate, sur toutes les trois, cette même inscription :

J'ai été bénite sous l'empire de Napoléon III, l'épiscopat de M<sup>gr</sup> de Garsignies, la cure de M. J. Soyeux, et l'administration municipale de Binet-Blot, 25 décembre 1859.

Au bas, un écusson aux armes impériales.

Et sur la grosse cloche, pesant 592 kilogrammes 50 décagrammes, et mesurant 1 mètre 01 centimètre de diamètre, sur 86 centimètres de hauteur :

Je m'appelle *Augustine-Désirée*, j'ai eu pour parrain, M. Desboves, Auguste, et pour marraine M<sup>me</sup> Sampité, Désirée, épouse Desboves.

Sur la moyenne, pesant 432 kilogrammes, et mesurant 91 centimètres de diamètre, sur 78 centimètres de hauteur :

Je m'appelle *Charlotte-Appolline*, j'ai eu pour parrain, M. Binet, Charles, et pour marraine, M<sup>me</sup> Blot, Appolline, épouse Binet.

Sur la petite, pesant 309 kilogrammes et mesurant 80 centimètres de diamètre, sur 66 centimètres de hauteur :

Je m'appelle *Louise-Joséphine*, j'ai eu pour parrain, M. Franc, Joseph, et pour marraine M<sup>me</sup> Potier, épouse Franc.

La grosse cloche fut payée par la commune.

|   |                 |
|---|-----------------|
| Elle pèse 592 kilogrammes 50, au prix de 4 fr. 10.....  | 2.429 fr. 25 c. |
| Sur quoi l'on déduit le poids de l'ancienne cloche,<br>soit 401 kilogrammes 30, au prix de 3 fr. 30 ..... | 1.324 fr. 29 c. |
| Différence . . . . .  | 1.104 fr. 96 c. |

La fabrique, aidée par une souscription qui produisit environ 1,600 francs, paya les deux autres cloches, pesant ensemble 741 kilogrammes, à 4 fr. 10 c., soit la somme de 3,038 fr. 10 c.

## XIX

### CLOCHES DE LOMBRAY.

Ce village, dont la population n'est que de 54 habitants, possède une petite chapelle, due à la générosité de M. A. Bayard-Maréchal, maire de Lombray, qui la fit construire, à ses frais, en 1852. Elle fut érigée en chapelle de secours, le 19 décembre 1855. Son clocher renferme une petite cloche, pesant environ 30 kilogrammes, fondue, en 1852, par M. Cavillier, de Carrépuis, et bénite la même année par M. Trouvclot, curé de Camelin. Elle a pour parrain, M. Maréchal-Lemoine, et pour marraine, M<sup>lle</sup> Virgnie Bayard, épouse de M. Dufour, de Varesnes.

## XX

## CLOCHES DE MANICAMP.

Avant l'année 1765, l'église de Manicamp possédait trois cloches qui pesaient :

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| La plus grosse . . . . . | 1.627 livres        |
| La moyenne . . . . .     | 1.141 —             |
| La petite . . . . .      | 833 —               |
| Ensemble . . . . .       | <u>3.601 livres</u> |

Ces cloches s'étant fendues et ébréchées, et leur sonnerie devenant de plus en plus discordante, la communauté des habitants décida de les faire refondre pour avoir trois cloches neuves d'environ même poids. A cet effet, un état de marché fut conclu le 17 mars 1765 entre M. Cavillier, fondeur à Carrépuis, et M. Charles-Honoré Bacquet, syndic de la paroisse. Le prix convenu fut de 500 francs pour la façon, et de 28 sous la livre pour l'augmentation de métal, s'il y en avait. Le tout payable en cinq ans.

Le 5 mai 1765, M. Cavillier, fournit les trois cloches neuves dont le poids se trouva être :

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| La plus grosse . . . . . | 1.620 livres        |
| La moyenne . . . . .     | 1.185 —             |
| La petite . . . . .      | 845 —               |
| Ensemble . . . . .       | <u>3.650 livres</u> |

Ces trois cloches avaient été fondues sur place, à environ 500 mètres vis-à-vis le château, sur un terrain qui, depuis, a conservé le nom de *Pré des cloches*.

Elles durèrent jusqu'à la Révolution, époque où deux furent enlevées et envoyées avec tant d'autres au district à Chauny, puis à l'hôtel des monnaies de Lille, pour être converties en monnaie de billon.

La plus grosse avait été conservée, mais l'église ayant été démolie en 1797, elle fut jetée à bas du clocher et resta longtemps parmi les décombres, dans l'enceinte du château.

Plustard, M. de Lauraguais ayant consenti à revendre à la commune l'ancien presbytère, moyennant trois mille francs, quelques notables habitants, qui s'étaient portés cautions pour le paiement de cette somme, demandèrent à l'ancien seigneur de leur abandonner cette cloche, ce qu'il fit volontiers. Elle fut aussitôt transportée et déposée à la porte de la grange où l'on célébrait provisoirement l'office divin. Elle y resta plus de quarante ans, et même, pendant quelque temps, et quoique fêlée, elle fournit un signal tel quel pour annoncer les offices, elle était dressée sens dessus dessous et l'on

frappait en dedans avec un marteau fait exprès pour cet usage ; la singulière cacophonie qui en résultait a laissé dans le pays des souvenirs qui sont à peine effacés aujourd'hui.

Le 10 août 1840, le conseil municipal prit une délibération par laquelle, déclarant sans façon la commune de Manicamp propriétaire de cette ancienne cloche, il en demandait la vente pour en employer le produit à l'acquisition d'une pompe à incendie.

Le conseil de fabrique protesta aussitôt contre cette prétention et, dans une délibération parfaitement motivée, démontra par des raisons péremptoires que la cloche appartenait à la fabrique.

M. le préfet de l'Aisne fut de cet avis et mit fin au débat par la lettre ci-dessous, datée de Laon, 3 avril 1841, adressée à M. le Président du conseil de fabrique :

Je viens d'examiner les pièces qui accompagnaient votre lettre du 20 mars dernier, concernant l'ancienne cloche de l'église démolie de Manicamp. Cette cloche qui, en principe, doit appartenir à la fabrique, ne m'est pas démontrée avoir été achetée des deniers de la commune et pouvoir être devenue ainsi sa propriété ; la commune, à cet égard, n'administre aucune preuve, ne justifie d'aucun acte et dès lors les droits de la fabrique restent intacts.

Je vous autorise donc à traiter, aux conditions les plus avantageuses, avec un fondeur, pour la vente de cette ancienne cloche, dont le prix devra être employé, savoir : jusqu'à concurrence de 1,000 à 1,200 francs en achat de rentes sur l'État, et le surplus aux dépenses intérieures que l'église peut exiger.

Le traité portant vente de la cloche sera soumis en double original et sur timbre à mon approbation ; il en sera joint une copie certifiée sur papier libre pour mes bureaux.

Je vous prie de donner communication de la présente à M. le Maire de Manicamp.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

*Le Préfet,*

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

La vente en fut faite à M. Cavillier-Delavenne, fondeur à Solente, qui en avait offert le prix le plus élevé (2 fr. 02 centimes le kilogramme). On trouva un poids de 771 kilogrammes 500 grammes.

Le produit fut donc de 1,558 fr. 43 c., qui fut employé comme il est stipulé dans la lettre ci-dessus, et ainsi que le conseil de fabrique le demandait.

Avant l'enlèvement de cette ancienne cloche, M. l'abbé Carlet, curé de Manicamp, avait eu la précaution de prendre copie de son inscription, et il a bien voulu me la communiquer, comme d'ailleurs il m'avait donné, avec la plus grande complaisance, tous les autres renseignements contenus dans cet article ; je suis heureux de lui en témoigner ici mes plus sincères remerciements. Voici cette inscription :

L'an 1765, j'ai été bénite par messire Louis Alexis de Marolles d'Ambleville, écuyer, prêtre licencié en un et l'autre droit de la Faculté de Paris, prieur de Saint-Mesmin-de-Magnistot, curé de ce lieu, haut et puissant seigneur, messire Louis-Léon-Félicité de Brancas, comte de Lauraguais et de Manicamp, et nommée *Rosalie-Françoise* par messire Jacques-François Sauville, chanoine régulier de Prémontré, prieur curé de Salency, et par demoiselle Anne-Rosalie Dobsen, fille de maître Claude-Maurice Dobsen, bourgeois et administrateur de l'hôpital de Noyon et de dame Marie-Marguerite Rontantin, son épouse, et C. Étienne Lacroix, marguillier, maître Honoré-Claude Bacquet, syndic, Simon Boucher, clerc.

Au bas, sur les quatre faces, étaient représentés :

1° Un calvaire au pied duquel paraissent la sainte Vierge, saint Jean et sainte Madeleine ;

2° Les armes de M. de Brancas, comte de Lauraguais, qui étaient : *d'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et accosté de quatre jambes de lion d'or, affrontées en bandes et en barres, mouvantes des flancs de l'écu ;*

3° Probablement celles de M<sup>re</sup> de Marolles d'Ambleville, curé de Manicamp ;

4° L'adresse des fondeurs ainsi conçue : *Philippe et Florentin Cavillier, fondeurs à Carrépuis, près de Roye.*

Le nouveau clocher de Manicamp renferme une des plus fortes et des plus belles sonneries du doyenné. Une grande cérémonie eut lieu le 26 mai 1867 pour la bénédiction de cet élégant clocher et de ses trois cloches. En voici le procès-verbal :

L'an 1867, le 26 mai, 5<sup>e</sup> dimanche après Pâques, fête de Marie, mère de miséricorde, ont été bénites \* par M. Henri Congnet, doyen du chapitre de la cathédrale de Soissons, délégué par M<sup>sr</sup> l'Évêque, à la place de M. Joseph Boileau \*\*, curé-doyen de Coucy-le-Château, empêché par maladie, le clocher et les trois nouvelles cloches de l'église de Manicamp.

La première cloche a eu pour parrain, M. Marie-Théophile Carlet, curé de la paroisse, et pour marraine M<sup>me</sup> Emilia Démajeaux, épouse de M. Henri Lemoine, maire de Trosly-Loire.

La deuxième a eu pour parrain, M. Basile Delacroix-Foulon, maire de Manicamp, et pour marraine M<sup>me</sup> Célestine Flahaux, veuve de M. Alexandre Clément.

La troisième a eu pour parrain, M. Louis Fagard-Lamand, et pour marraine, M<sup>me</sup> Marie Tellier, épouse de M. Casimir Lemoine, fils de M. Lemoine-Souaille, adjoint.

Lesquels ont signé le présent acte ainsi que MM. les ecclésiastiques présents.

Les inscriptions gravées sur les cloches ne sont pas tout à fait d'accord avec ce procès-verbal qui, lui, est exact et vrai : elles portent, M. Boileau, doyen de Coucy-le-Château, comme ayant béni ces cloches ; on n'avait pu prévoir qu'il en serait empêché par la

\* M. l'abbé Marion, curé de Septvaux, fit cette faute involontaire et la reconnut de suite sur la simple observation qu'on lui en fit plaisamment, mais ripostant sur le même ton, il donna pour excuse qu'il avait cru que trois noms féminins devaient bien l'emporter sur un seul masculin, et la faute ne fut pas corrigée.

\*\* M. Boileau mourut le 4 avril 1869, dans sa 80<sup>e</sup> année.

maladie et serait remplacé par M. Henry Congnet, doyen du chapitre de Soissons.

De même, M. Carlet, curé de Manicamp, fut parrain de la grosse cloche à la place de M. Calixte Clément-Gadiffert dont le nom figure sur la cloche, mais qui, au dernier moment, se trouva empêché d'être parrain, honneur qu'il méritait pourtant bien par sa généreuse offrande.

Il est à remarquer aussi que ces cloches, quoiqu'ayant eu parrains et marraines, n'ont pas reçu de noms, comme cela se fait ordinairement. Il paraît cependant que c'est par oubli ou omission que le procès-verbal ni les inscriptions n'en font mention, et qu'il avait été convenu qu'elles porteraient les prénoms des marraines, sans se préoccuper de ceux des parrains. D'après cela, la première doit s'appeler *Émilie*, la seconde *Célestine*, la troisième *Marie*, et les parrains et marraines durent leur imposer verbalement ces noms au cours de la cérémonie du baptême.

Ces trois cloches furent livrées par M. Drouot, fondeur à Douai, suivant un traité, passé le 3 avril 1867, qu'il serait trop long de relater ici, mais qui peut servir de modèle tant il est bien conçu. M. Drouot en exécuta toutes les clauses loyalement et à la satisfaction générale, ce qui lui valut l'élogieux certificat suivant :

Le conseil de fabrique de l'église Saint-Pierre de Manicamp, avant de témoigner authentiquement à M. Drouot, fondeur à Douai, sa satisfaction au sujet des trois cloches qu'il a fournies, le 26 mai 1867, a voulu attendre quelque temps afin de pouvoir exprimer sa pensée avec une plus parfaite connaissance.

Aujourd'hui, après l'expérience de près d'une année, nous témoignons très volontiers à M. Drouot notre contentement personnel et celui toujours croissant de tous les habitants de la paroisse.

M. Drouot, malgré l'extrême modération des prix, a complètement rempli toutes les conditions, quelques sévères qu'elles fussent, du marché conclu avec lui. Le son de ses cloches est puissant et harmonieux, l'accord en est parfait, le balancement facile, les accessoires ne laissent rien à désirer.

Le fondeur de Douai a réalisé une condition qui paraissait à plusieurs inexécutable. L'un de ses concurrents, artiste distingué, écrivait ironiquement le 7 avril 1867 : *Permettez-moi de vous adresser mes bien sincères félicitations sur la découverte que vous avez faite d'un nouveau Josué qui s'est chargé de faire sonner les cloches une heure après la bénédiction, car de ce cas je suis intimement convaincu que la fabrique empochera les cent francs d'amende.*

Il n'a pas été nécessaire d'arrêter le soleil et la fabrique n'a rien empoché, car grâce aux préparatifs et à l'habileté de M. Drouot, une heure après la bénédiction, un poids de plus de 3,000 kilogrammes était hissé à une hauteur de 20 mètres et les trois cloches envoyaient au loin leurs joyeuses volées ; et les nombreux assistants, plus heureux que beaucoup d'autres en pareille circonstance, n'ont pas eu le désappointement de s'en retourner chez eux sans avoir entendu la délicieuse harmonie des voix célestes.

En foi de quoi nous signons le présent certificat non par complaisance mais par conviction et par reconnaissance.

Fait à Manicamp, le 19 avril 1868, et ont signé tous les membres du conseil de fabrique.

Le poids des cloches vérifié à la bascule de la gare aux marchandises de Chauny se trouva être bien le même que celui annoncé par le fondeur, soit :

|       |         |                  |
|-------|---------|------------------|
| 1.197 | kilogr. | pour la grosse.  |
| 860   | »       | pour la moyenne. |
| 634   | »       | pour la petite.  |

Total : 2.691 kilogrammes.

et comme ce dernier s'était engagé, par le traité ci-dessus mentionné, à fournir ces trois cloches avec tous leurs accessoires moyennant le prix unique de 3 fr. 15 c. par chaque kilogramme de bronze, sans aucun frais supplémentaires, il eut à recevoir une somme nette de 8,476 francs, qui lui fut payée moitié comptant, moitié un an après, sans intérêt. Cette dépense ainsi que celle de la construction du clocher fut couverte par une souscription faite parmi les habitants de Manicamp sur l'initiative de M. l'abbé Carlet, leur curé, et à laquelle il prit lui-même une large part. Elle produisit plus de 26,000 fr.

Et, pour terminer cet article, je dois parler aussi d'une petite cloche qui fut fondue, en 1808, par MM. Cavillier, de Carrépuis, avec des débris d'anses cassées de l'ancienne grosse cloche dont il est question ci-dessus, et que lui remit M. Duriez, alors curé de Manicamp. Elle servit d'abord à appeler les fidèles aux offices que l'on célébrait provisoirement dans l'ancienne grange du presbytère. Plus tard, en 1835, quand l'église actuelle fut construite, mais sans clocher, on la suspendit dans une arcade à jour faite exprès au-dessus du portail. Enfin, elle est aujourd'hui placée au-dessus des trois grosses cloches et sert à suppléer celles-ci dans certains cas.

Elle pèse 38 kilogrammes 300 grammes et porte l'inscription suivante :

En 1808, fondue par Florentin et Louis Ch. Cavillier à Carrépuis.

## XXI

### CLOCHES DE PIERREMANDE

Des trois cloches que l'église de Pierremande possédait, la Révolution n'avait laissé que la plus petite qui ne pesait que 59 livres. Elle était cassée déjà depuis plusieurs années lorsqu'enfin le conseil municipal, réuni en session, le 13 mai 1830, décida de la faire refondre et d'en doubler le poids afin qu'on pût l'entendre jusqu'aux extrémités de la commune, et il vota, à cette effet, un crédit de deux cent cinquante francs. Cette somme ne fut pas suffisante, et le conseil, dans sa séance du 15 mai 1831, ajouta un supplément de quatre-vingt-dix francs, pour compléter le paiement de la nouvelle cloche.

C'est celle qui existe encore aujourd'hui ; elle a 72 centimètres de diamètre sur 58 centimètres de hauteur, et porte l'inscription suivante :

L'an 1830, j'ai été bénite par M. Boileau, doyen de Coucy-le-Château, assisté de M. Louis Constant Tévenart, desservant de Bichancourt, et je suis nommée *Adélaïde*, par M. François Nouvian et dame Adèle Guilbert, parrain et marraine.

Nouvian, Pierre-Louis, et Guilbert, Jean-Charles, Manssart, Pierre, Nattier Étienne, tous marguilliers en charge de la commune de Pierremande.

Et dans un petit écusson :

Florentin Cavillier à Carrépuis.

## XXII

### CLOCHES DE PONT-SAINT-MARD.

Le clocher, tour carrée élevée sur le chœur de l'église, contient un magnifique beffroi, d'une solidité à toute épreuve, reposant sur des poutres énormes. Les trois cases sont beaucoup plus grandes qu'il ne faut pour les petites cloches actuelles, il est évident que ce beffroi a été construit pour trois cloches bien plus fortes qui s'y trouvaient avant la Révolution.

A cette époque, on en enleva deux, sur lesquelles j'en'ai pu découvrir aucun renseignement. La plus grosse, qui resta, portait cette inscription que M. l'abbé Hilaire, curé actuel de Pont-Saint-Mard, a retrouvée dans les archives de la fabrique, et qu'il a bien voulu me communiquer :

*Suzanne* suis nommée par M. Alexandre de Pestivier, chevalier seigneur de Libremont, Pont-Saint-Mard, et capitaine d'une compagnie de chevaux-léger, entretenue pour le service du roi, et demoiselle Suzanne de Longueval, fille de M. Philippe de Longueval, chevalier, seigneur de Crécy. J'ai été bénite par M. Nicolas Provot, curé de ce lieu, M. François Lots, vicaire en ce lieu, curé de Saint-Martin de Trosly. Fondue en 1638.

En 1823, cette cloche, cassée depuis quelque temps, fut descendue du clocher et brisée en 74 morceaux, pesant ensemble 983 kilogrammes 500 grammes, qui furent remis à M. Cavillier, fondeur à Solente, pour en faire trois cloches dont

|                    |                      |     |              |
|--------------------|----------------------|-----|--------------|
| La 1 <sup>re</sup> | devant peser environ | 450 | kilogrammes. |
| La 2 <sup>e</sup>  | id.                  | 325 | id.          |
| La 3 <sup>e</sup>  | id.                  | 230 | id.          |

Ensemble : 1.005 kilogrammes.

Le métal à fournir ne devait pas excéder 150 kilogrammes et le prix fut convenu à 3 francs 50 c. le kilogramme. Une somme de 654 francs était allouée au fondeur pour cette opération, suivie

de la mise en place, que M. Cavillier devait diriger et aider de son expérience. Ce sont les trois cloches qui existent encore aujourd'hui.

Chacune d'elles porte cette même mention :

L'an 1823, j'ai été bénite par M. Marion, doyen de Coucy-le-Château, assisté de M. Goguet, curé de la paroisse de Pont-Saint-Mard. M. Goumand, maire dudit lieu.

Et au bas, l'écusson du fondeur :

Cavillier à Solente.

Et sur la grosse, ayant 93 centimètres de diamètre sur 80 centimètres de hauteur :

Je suis nommée *Lucile*, par M. Georges Goumand et M<sup>me</sup> Lucile Goumand, parrain et marraine.

Sur la moyenne, ayant 84 centimètres de diamètre, sur 70 centimètres de hauteur :

Je suis nommée *Élisabeth*, par M. Jean-Baptiste Lefèvre et Élisabeth Romain parrain et marraine.

Sur la petite, ayant 76 centimètres de diamètre, sur 66 centimètres de hauteur :

Je suis nommée *Adélaïde*, par M. Joseph Sueur et Adélaïde Potet, parrain et marraine, tous habitants de cette commune.

## XXIII

### CLOCHES DE PRÉMONTRÉ.

La chapelle de l'asile des aliénés, dédiée à saint Norbert, sert d'église paroissiale ; elle est surmontée d'un clocheton ne contenant que des clochettes pour la sonnerie de l'horloge. C'est le concierge de l'établissement qui appelle les paroissiens aux offices religieux, au moyen d'une petite cloche suspendue contre son habitation ; le son de cette clochette arrive à peine jusqu'à ce village qui entendit autrefois, répercutée par l'écho des bois d'alentour, la magnifique sonnerie des quatre cloches de l'ancienne abbaye. (Voir ci-dessus l'article Coucy, page 154.)

Outre les quatre grosses cloches transportées à Coucy, en 1791, il en est resté une qui demeura longtemps à terre, au bas du grand escalier. Elle était cassée et fut vendue comme vieux métal à un chaudronnier brocanteur de Brancourt il y a 6 ou 8 ans. On n'a pas eu la curiosité de conserver son inscription. Elle était d'assez forte dimension, 60 à 70 centimètres de diamètre à la base.

## XXIV

## CLOCHES DE QUIERZY.

En 1827, les habitants de Quierzy, voulant rétablir leur ancienne sonnerie, firent fondre, par M. Cavillier, fondeur à Solente (Oise), deux cloches pour s'accorder avec celle qui avait échappé à la Révolution. Le traité fut signé le 12 octobre 1827, et les cloches livrées en février 1828. Voici les deux actes de leur bénédiction :

L'an mil huit cent-vingt-huit, le dimanche dix-sept février, a été bénite la moyenne cloche, par moi, curé desservant de Manicamp et de Quierzy ad intérim soussigné, *Marie-Anne-la-Désirée*. Le parrain a été Augustin-Théodore-François Mouy, fermier de la ferme de Montjay, et adjoint de ladite commune ; la marraine Marie-Anne Périn, femme d'Antoine-Sulpice-Désiré Lefebvre, propriétaire aussi en cette commune qui ont signé : Mouy, adjoint ; Duriez, curé ; M. A. Périn.

L'an mil huit cent-vingt-huit, le dimanche dix-sept février, a été bénite la petite cloche, par moi, curé desservant de Manicamp et de Quierzy, ad intérim soussigné, *Adélaïde-la-Bienvenue*. Le parrain a été Pierre-François Vignon, cultivateur audit Quierzy ; la marraine Adélaïde Foulon, femme de Jean François, cultivateur, demeurant audit Manicamp, qui ont signé : Vignon, A. Foulon, Duriez, curé.

On n'a pas conservé l'inscription de la plus grosse et ancienne cloche, et encore moins de ses deux sœurs enlevées à la Révolution. On sait seulement que la première s'appelait *Marie-Louise*, et qu'elle fut cassée par le sonneur Pierre Vaillant, dit Pierre Nicq, pendant la procession du jour de l'Assomption, 15 août 1847. On la remplaça alors, mais la nouvelle cloche ne s'accordait pas avec les deux autres, puis, la moyenne cloche s'étant fêlée et, de plus, la sonnerie étant jugée trop faible pour le pays, on décida, en 1868, de faire refondre les trois cloches pour en avoir de plus fortes. Elles furent encore fournies par M. Cavillier, fondeur à Solente (Oise), et coûtèrent 3,634 francs, déduction faite du prix du métal des anciennes cloches. Cette somme fut payée au moyen d'une souscription faite parmi les habitants, et produisit 3,194 francs ; le surplus, 540 francs, fut payé par la fabrique.

Voici les inscriptions copiées textuellement sur ces trois nouvelles cloches. Sur la grosse :

L'an 1868, le 20 septembre, j'ai été bénite, par M. Boileau, curé-doyen de Coucy-le-Château, assisté de M. Julien-Jean-Baptiste Romain, curé de la paroisse de Quierzy, en présence de M. Charles-Constant Dubacq, maire.

Je suis nommée *Marie-Jeanne-Albertine*, par M. Boulanger, Albert, fils de M. Boulanger-Nattier, parrain, et par Jeanne Penet, fille de M. Penet-Dubacq, marraine.

Sur la moyenne :

L'an 1868, le 20 septembre, j'ai été bénite (comme sur la grosse cloche).  
Je suis nommée *Marie-Adolphine-Théodorine*, par M. Emmanuel-Marie Belmer, fils de M. Belmer, Barthélemy, parrain, et par Marie-Adolphine Cavalier, fille de M. Cavalier-Borgne, marraine.

Sur la petite :

L'an 1868, le 20 septembre, j'ai été bénite (comme sur la grosse cloche).  
Je suis nommée *Marie-Louise-Eugénie*, par M. Louis-Lucien Cavalier, fils de M. Cavalier-Coutant, parrain, et par Marie-Eugénie Bacquet, fille de M. Bacquet-Pollet, marraine.

## XXV

### CLOCHES DE QUINCY-BASSE.

L'église, dédiée à la Sainte-Vierge, fut entièrement démolie en 1793, et deux cloches furent enlevées.

La troisième resta longtemps à terre dans la cour du château. Vers 1835, les habitants de Landricourt, voulurent se l'approprier et la faire monter dans leur clocher, mais ceux de Quincy s'y opposèrent et firent alors bâtir dans leur cimetière, à droite en entrant, une espèce de campanile carré, en bois, recouvert d'ardoises, et surmonté du coq traditionnel ; ils y suspendirent leur cloche que l'on sonne pour appeler aux offices qui se célèbrent à Landricourt, leur paroisse.

Elle porte cette inscription :

L'an 1613, je esté faicte, et nommée *Marie*, par puissant seigneur, messire Josias de Bouchavannes, seigneur dudit lieu Quincy, Courson et Lefaus, baron de Ressons-sur-le-Mats, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, et dame Magdeleine de Créquy, son épouse.

Elle mesure 80 centimètres de diamètre, sur 65 centimètres de hauteur, et de chaque côté se trouve un petit écusson portant les armes de Bouchavannes : DE GUEULES A LA CROIX ENGRELÉE D'OR. Les armes de Créquy : D'OR AU CRÉQUIER DE GUEULES, n'y sont pas.

## XXVI

### CLOCHES DE SAINT-AUBIN.

Avant la Révolution, l'église de Saint-Aubin possédait trois cloches. Elles carillonnèrent, pour la dernière fois, au baptême d'Antoine-Jean-Marie Fressart, le 20 octobre 1793. La petite et la moyenne cloche furent ensuite descendues, et restèrent même longtemps dans le cimetière avant d'être transportées au district, et de plus on démolit le clocher. On commença par enlever la croix et

arracher les plombs et ferrements. Le procès-verbal de cette destruction, inséré au registre des délibérations de la municipalité, à la date du 14<sup>e</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de l'ère républicaine (14 frimaire an II), ou 4 décembre 1793 (vieux style), constate qu'on en tira 174 livres de fer et 49 livres de plomb, appartenant à la république. On décida que ces métaux seraient déposés dans la maison du citoyen Fillion, officier municipal, pour les remettre à la première réquisition. On avait fait là de belle besogne !

Plus tard, le jour de décade, 30 pluviôse an II (18 février 1794), on vendit le clocher entier. Après plusieurs enchères, il fut adjugé pour la somme de 225 livres, au sieur Charles Rousselle, qui le démolit complètement.

La plus grosse cloche resta et fut suspendue à un beffroi que l'adjudicataire était tenu de faire construire dans le grenier de l'église ; elle y est encore aujourd'hui. On n'en connaît pas le poids exact, mais elle mesure 97 centimètres de diamètre sur 80 centimètres de hauteur, et porte l'inscription suivante :

Je suis nommée *Susanne*, par Roger de Coquille, escuier, fils de François de Coquille, escuier, sieur de la Tour, capitaine du chateau de Saint-Albin, et damoiselle Marie de Renty sa mère et damoiselle Susanne de Coquille, fille de Christophe de Coquille, escuier, capitaine du chateau de Saint-Albin et damoiselle Charlotte du Castel, 1649.

En haut de la cloche est incrustée une petite pièce de monnaie sur laquelle ont lit : Lud. XIII D. G. Francorum Rex.

Pas d'autre enjolivement, ni armoirie, ni nom de fondeur.

## XXVII

### CLOCHES DE SAINT-PAUL-AUX-BOIS.

Il y avait à Saint-Paul-aux-Bois, avant la Révolution, trois cloches dont deux appartenant à la paroisse et une au prieuré. On n'a aucun renseignement sur ces trois cloches, ni même sur celle (la plus petite, dit-on), qui resta jusqu'en 1815, époque où l'on décida de la refondre et de faire l'acquisition des trois cloches actuelles, qui portent les inscriptions suivantes. La grosse :

L'an 1812, j'ai été bénite par M. Louis Lefebvre, \* curé, et nommée *Alexandrine-Rosalie*, par Alexandre-Du Castel \*\*, et Rosalie Devienne, son épouse. Fondue par les soins de M. Boussage, maire de cette commune.

\* M. Louis Lefebvre, curé de Trosly-Loire, desservait la paroisse de Saint-Paul-aux-Bois à cette époque.

\*\* M. Du Castel est le spirituel auteur de la *Crépitonomie*, poème didactique en trois chants (Paris, Michaud, 1815). Décédé à Noyon, le 5 décembre 1861, dans sa 79<sup>e</sup> année.

La moyenne :

L'an 1812, j'ai été bénite par M. Louis Lefebvre, curé, et nommée *Pauline-Rose*, par M. Boussage, maire, et Louise-Rose Gréhan, épouse de Claude Bègue. Fondue par les soins des habitants de cette commune.

La petite :

L'an 1812, j'ai été bénite par M. Louis Lefebvre, curé, et nommée *Marie* par Pierre Blondeau \* et Marie Blondeau, épouse de M. Boussage. Fondue par les soins des habitants de ce lieu, M. Boussage étant maire. Cavillier, fondeur à Carrépuis (Somme).

## XXVIII

### CLOCHES DE SELENS.

La paroisse de Selens était autrefois une cure séculière du doyenné de Blérancourt, archidiaconé de la Rivière, diocèse de Soissons. Après la Révolution, elle devint annexe de celle de Saint-Aubin et, enfin, fut érigée en chapelle de secours le 2 juin 1870.

Elle possédait trois cloches dont deux lui furent enlevées en 1793, en même temps que l'on démolit le clocher. On n'a pas conservé leurs inscriptions. La plus grosse, qu'on lui laissa, existe encore et porte l'inscription suivante :

*Marie* suis nommée par M. J. Lemaire, curé de Selens. M. G. Cahier, seigneur en partie dudit lieu, Mauprivez, Démonceau, Isabeau Barbaran, A. Coquillet, parins et mareines. Bonet, marguillier et tous habitants dudit lieu. 1606.  
Roger Cavillier nous a feic tous III.

En haut de la cloche sont incrustées cinq pièces de monnaie à l'effigie de Henri III, roi de France et de Navarre. De l'autre côté, au milieu, trois fleurs de lys, et autour : *Double tournois, 1599.*

Cette cloche doit être une des plus anciennes et rares survivantes de celles fondues par la famille Cavillier, qui se glorifie d'exercer cette profession de fondeur depuis plus de trois cents ans.

Quoique n'ayant aucunement besoin de donner une preuve de sa réputation déjà bien établie au siècle dernier, je me plais à relater ici, comme un fait d'histoire locale, que dans un discours adressé aux habitants de Manicamp, par leur maître d'école, au sujet de la refonte des cloches de cette paroisse en 1765, il est dit :

Pour que les ouvrages soient faits de véritables mains de maître, les seigneurs de plusieurs pays ont fait défense dans toutes les paroisses de leurs seigneuries de faire fondre leurs cloches à d'autres qu'aux Cavillier de Carrépuis.

\* Nom resté en blanc sur la cloche. Les noms des parrains et marraines de la moyenne et de la petite cloche sont gravés en creux au lieu d'être fondus en relief comme le reste des inscriptions, ce qui fait voir qu'ils ont été ajoutés après la fonte.

En lisant ce petit travail, on peut voir que sur 65 cloches qui y sont mentionnées, sans compter les 4 clochettes de l'horloge de Trosly-Loire, 42 ont été fondues par les Cavillier, soit à Carrépuis (Somme), soit à Solente (Oise).

Ils en ont fourni beaucoup d'autres dans nos pays et de très fortes aux villes de Laon, Saint-Quentin, Versailles, Blois, Chartres, etc. Et tout récemment M. Amédée Cavillier, de Carrépuis, a refondu la plus grosse cloche, dite *Simonne*, de la cathédrale de Soissons. C'est le fils et successeur de Nicolas Cavillier qui, en 1810, fournit les 7 autres cloches de cette même cathédrale.

## XXVIX

## CLOCHES DE SETPVAUX.

Depuis la Révolution, l'ancienne et remarquable église du petit village de Septvaux ne possédait qu'une seule cloche qui datait, dit-on, de l'année 1635. Elle avait donc 241 ans d'âge, lorsqu'en 1876, à l'occasion d'un mariage, on s'avisa, pour simuler le carillon, de frapper dessus avec des marteaux de fer pendant qu'elle était en branle, et on la cassa.

Pour la remplacer, le conseil municipal décida d'acheter trois cloches et, le 26 novembre 1876, M. Boyeldieu, maire, fit un traité avec M. Perrin, fondeur à Mohon, près Mézières (Ardennes), par lequel ce dernier s'engageait à reprendre l'ancienne cloche et à en fournir trois nouvelles, devant former tierce majeure, et avoir « une voix pure et harmonieuse, un son agréable et moelleux suivant leurs poids... » \*

|  |                 |
|--|-----------------|
| Vérification faite, les trois cloches se sont trouvées peser ensemble 871 kilogrammes au prix convenu de 3 francs 30 centimes. . . . . | 2.874 fr. 30 c. |
| A déduire la vieille cloche pesant 364 kilogrammes à 2 fr. 50. . . . .   | 910 »»          |
| Reste. . . . .   | 1.964 fr. 30 c. |
| A déduire encore escompte 3 % . . . . .  | 58 92           |
| Resta net à payer la somme de . . . . .  | 1.905 fr. 38 c. |

Ces trois belles petites cloches, parfaitement montées dans un beffroi très solide en bois de chêne, portent les inscriptions suivantes, gravées en relief sur un côté seulement de la cloche, c'est-à-dire sur la demi-circonférence, de sorte qu'on peut les lire facilement, sans tourner quatre ou cinq fois autour, ainsi qu'on est obligé de le faire pour les anciennes cloches; aussi cette manière tend à se généraliser,

\* M. Perrin s'acquitta consciencieusement de ses obligations ainsi que le constate l'acte de réception définitive, daté du 24 juin 1877.

on peut même dire que toutes les cloches fondues maintenant portent des inscriptions demi-circulaires.

Sur chacune des trois cloches :

J'ai été bénite en l'an de J. B. \* 1877, par messire Honoré Caron, curé-doyen de Coucy-le-Château, sous l'administration de M. François-Charles Boyeldieu, maire de Septvaux et de maître Casimir-Arsène Lejeune, curé.

Au bas, dans un écusson :

Fonderie de cloches perfectionnées. H. Perrin, à Mézières (Ardennes).

Et sur la grosse, pesant 390 kilogrammes :

Je suis l'*Immaculée-Conception de Septvaux*

J'ai eu pour parrain, M. Charles-Henri-Joseph Rohart, propriétaire à Barisis, et pour marraine M<sup>me</sup> Marie-Antoinette Hurillon, son épouse.

Sur la moyenne, pesant 283 kilogrammes :

Je suis nommée *Marie-Albertine de Septvaux*. J'ai eu pour parrain, M. Albert Duchaufour, garde général des forêts à Saint-Gobain, et pour marraine, M<sup>me</sup> Marie-Emma-Alice Deconchy, son épouse.

Sur la petite, pesant 198 kilogrammes :

Je suis nommée *Marie-Julie-Florentine de Septvaux*, j'ai eu pour parrain, M. Gustave-Florentin Lamotte \*\*, à Saint-Gobain, et pour marraine M<sup>me</sup> Marie-Joséphine Patart, son épouse.

Ces trois cloches furent bénites le 21 mai 1877. Un intéressant compte-rendu de cette belle cérémonie a été imprimé dans le n° 22 de la *Semaine religieuse* du diocèse de Soissons, du 2 juin 1877.

### XXX

#### CLOCHES DE TROSLY-LOIRE.

Les archives de Trosly-Loire ne donnent aucun renseignement sur les cloches que possédaient ses deux églises, dont l'une, dédiée à Saint-Martin, fut démolie, pour cause de vétusté, vers l'année 1780. Son emplacement, ainsi que le cimetière et le presbytère, furent vendus en 1793, comme propriété nationale. Le tout était situé dans l'angle formé par la rue Saint-Martin et la route de Blérancourt, et tenait au fief de Soigny.

Des trois cloches que possédait l'autre église, dédiée à Saint-Pierre, une seule resta et dura jusqu'en 1838, époque où, une de ses anses s'étant cassée, on décida de la faire refondre et d'avoir trois

\* Faute répétée sur les trois cloches, c'est un C qu'il fallait et non un B, pour signifier l'an de Jésus-Christ.

\*\* Serait-ce un descendant de messire Nicolas Lamotte de Thudequin, seigneur de Septvaux, qui légua tous ses biens à l'hôpital Sainte-Marie de Laon, sous condition d'entretenir deux pauvres de son village ?

nouvelles cloches, qui existent encore et portent les inscriptions suivantes. La grosse :

L'an 1838, j'ai été bénite par M. Boileau, doyen de Coucy, accompagné de M. Lemaire, Marie-César-Fortuné, curé de Trosly-Loire. Je suis nommée *Aimée-Sophie-Caroline-Adrienne-Alfrède*, par Alfred de Gatigny, parrain, et ma marraine Aimée-Sophie-Caroline de Mondescourt \*.

Henneret, J. P. maire ; Briat, adjoint

(Cette dernière ligne gravée en creux au lieu d'être fondue en relief.)

La moyenne :

L'an 1838, j'ai été bénite par M. Boileau, doyen de Coucy, accompagné de M. Lemaire, Marie-César-Fortuné, curé de Trosly-Loire. Je suis nommée *Marie-Rose-Henriette*, par M. Henri-Lucien Lemoine, parrain, et ma marraine Marie-Rose Henneret.

La petite :

L'an 1838, j'ai été bénite par M. Boileau, doyen de Coucy, accompagné de M. Lemaire, Marie-César-Fortuné, curé de Trosly-Loire. Je suis nommée *Virginie-Élisabeth-Pierre*, par M. Pierre-Honoré Lescot, parrain, et ma marraine Virginie-Élisabeth-Henriette Devienne.

Ces trois cloches ont été fondues par Florentin Cavillier, de Carrépuis.

M. C.-P.-H. Martin Marville, dans son *Histoire de Trosly-Loire* (Noyon, typogr. Andrieux, 1869), ne parle pas des cloches des anciennes églises, par la raison, sans doute, que, comme moi, il n'a pu trouver de renseignements sur elles ; mais en revanche il donne la description des quatre petites cloches de l'horloge communale, et je crois devoir la relater ici.

Sur la cloche sonnant les heures, on lit :

M. Pierre Morlière, grand archidiacre et chanoine de l'église de Soissons, prieur de Saint-Pierre, de Compiègne, et prieur de Sainte-Marie-Magdelène, de Plein-Chatel, a fait faire cette cloche et toute la chapelle, en l'an 1647.

P. Rinotte m'a faite.

Le fondeur a reproduit deux fois les mêmes armes. C'est un écusson entouré d'une couronne de laurier et chargé d'un chevron, qui porte lui-même trois étoiles à cinq raies. Les émaux ne sont pas indiqués.

\* Aimée-Sophie-Caroline Benoist de Neufieux de Mondescourt, veuve de M. Collet, décédée au château de Trosly-Loire, le 13 février 1879, à l'âge de 91 ans. En 1860, cette respectable dame dota la commune d'une salle d'asile dont les constructions ont une valeur de 20,000 francs. Déjà, en 1849, elle avait donné une maison meublée, destinée à servir d'école pour les filles, sous la direction des sœurs de l'Enfant-Jésus, de Soissons, avec une rente annuelle et perpétuelle de 620 francs. Elle fut la bienfaitrice de l'église et des pauvres.

Des trois autres clochettes, sonnant les quarts, la première porte simplement :

Fait à Soissons, par P. Rinotte, en 1662.

La seconde :

Les Pères de la Congrégation de Saint-Maur m'ont fait faire, l'an 1663.

Au-dessous de cette inscription on voit un écusson sur lequel figure une cloche avec le nom de *Hamet*. C'est le nom du fondeur.

La troisième porte quatre mots indéchiffrables et la date de 1514.

Ces quatre cloches de l'horloge de Trosly ont été achetées par la commune, comme venant de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy. La délibération du conseil municipal qui en autorise l'acquisition, est du 24 juin 1791.

### XXXI

#### CLOCHES DE VASSENS.

Les archives de la commune de Vassens, contiennent l'acte de baptême de trois cloches, dont voici la copie textuelle :

31 octobre 1688, dimanche, ont été bénites les cloches de Vassens, par messire Louis Bérat, chanoine et curé de Morsain, sçavoir :

La grosse, nommée *Christophe*, par M. et M<sup>me</sup> de Vassens.

Et la moyenne, nommée *Margueritte*, par Charles Poittevin et Margueritte Desprez.

Et la petite a été nommée *Marye*, par maître François Mabile, curé dudit Vassens, et Antoinette Brasseur, femme de Simon Lefebvre.

Collart \*, cleric laïcq dudit Vassens depuis l'année 1656 jusqu'à présent.

La plus grosse de ces cloches s'étant cassée en 1735, fut remplacée par une autre dont voici l'acte de bénédiction :

Cejourd'hui, 5 juin 1735, la grosse cloche de Vassens a été bénite avec les cérémonies ordinaires, par M. Jean-Vincent Lévêque, curé de Morsain, et doyen du doyenné de Blérancourt, en présence de M. Antoine Soulage, curé dudit Vassens, elle a été nommée *Christophe-Pierre-Paul*, par M. Pierre-Paul Berthault, curé d'Odignicourt et demoiselle Françoise Berthault, sa niepce, qui ont été les parrain et marraine.

En foi de quoi, tous ont signé les jour et an susdit : Lévêque, doyen ; Soulage, curé de Vassens ; Berthault, curé d'Odignicourt ; Françoise-Claire Berthault.

C'est cette cloche qui fut seule conservée à la Révolution et existe encore aujourd'hui dans le clocher neuf de Vassens. Les deux autres, datant de 1688, furent enlevées ; on n'a pas conservé le texte de leurs inscriptions, mais on connaît les noms de leurs parrains et marraines, par l'acte de baptême transcrit au commencement de cet article.

\* Il mourut en 1694, après 38 ans d'exercice.

La tradition du pays rapporte qu'il y aurait écrit sur la cloche de Vassens :

Christophe \* je m'appelle,  
Dix-huit cent livres je pèse,  
Quiconque me pesera  
Deux mille livres trouvera. (Avec le battant).

Pour expliquer cette tradition, on peut supposer que cette inscription se trouvait sur la cloche précédente, datant de 1688, mais il est certain qu'elle n'existe pas sur la cloche actuelle, ainsi que j'en suis assuré, et voici l'inscription que j'ai copiée textuellement sur elle-même, et qui se rapporte bien avec l'acte de bénédiction ci-dessus :

L'an 1735, j'ay été béni par messire Jean-Vincent Lévêque, curé de Morsain, doïen du doïené de Blérancour, en présence de messire Antoine Soulage, curé de Vassens. Mon parein fut messire Pierre-Paul Berthault, curé d'Odignicour et ma mareine, Françoise Berthault, de Crépy-en-Valois, sa niepce, lesquels m'ont donné les noms de *Christophe-Pierre-Paul*. Dieu me garde pour sa gloire et l'édification du peuple de Vassens.

Charlotte Lefebvre ; Claude Lefebvre, cleric ; Pierre Méresse, marguillier en charge ; Simon Honorez, maître charpentier ; Ambroise Debuire, laboureur ; Louis Desprez, laboureur ; Louis Pottevin, laboureur ; Colnique, maître maréchalle.

Au bas, se trouve un écusson avec une cloche au milieu, entourée de lettres, qui me paraissent signifier, ROBELOT IEANS, et au-dessous, est gravé : Nicolas-Bernard-Michel m'a faite.

Robelot est le nom d'un fondeur connu qui, entre autres, fonda la cloche de Vauxresis, en 1737, avec un autre nommé Collart. Il y aurait donc eu aussi, pour la cloche de Vassens, deux fondeurs : Jean Robelot et Nicolas-Bernard Michel.

Le bourdon de l'église Saint-Martin de Chauny, qui existe encore, a été fondu, par J.-B. Robelot et C. Roy, en 1743.

Une ancienne cloche de Verneuil-sous-Coucy avait été faite par ces mêmes fondeurs, en 1745. (Voir ci-après, article Verneuil).

## XXXII

### CLOCHES DE VERNEUIL-SOUS-COUCY

L'ancienne église de Verneuil, dont le chœur avait été construit par l'abbaye de Nogent, en 1592 (date inscrite sur la voûte), fut

\* Imitation de l'inscription de la fameuse cloche Georges d'Amboise, de Rouen, que voici :

Je suis nommée Georges d'Amboise,  
Qui bien trente-six mille poise,  
Et cil qui bien me pesera  
Quarante mille y trouvera.

Ce poids fut trouvé exact, lorsqu'en 1793, on la convertit en canons à la fonderie de Romilly. C'était la plus forte cloche de France.

dévastée, en 1792, par une bande de pillards conduite par le citoyen Bègue, de Coucy, tailleur et borgne.

Cette église en ruine fut vendue, le 28 germinal an V (17 avril 1797), moyennant la somme de 1,200 francs, à M. Charles-Narcisse-Thomas Fossart de Rozeville, ancien mousquetaire du roi, vicomte de Verneuil. L'horloge et la seule cloche, restant des quatre qui existaient avant la Révolution, furent exceptées de la vente et remises dans la cour du château.

En 1808, le conseil demande un local pour y placer l'horloge et la cloche.

En 1820, M. de Rozeville fait démolir l'église malgré les prières et les protestations des habitants qui le suppliaient de la rendre au culte, et lui offraient, en dédommagement, le remboursement de ses frais.

En 1827, sur la demande du conseil, la cloche est montée dans la cour du château, pour l'utilité de la commune.

En 1835, le 26 juillet, remise de la cloche, par M. de Rozeville à M. Barbillon, maire de Verneuil. Elle était fendue depuis longtemps ; depuis 1796, dit-on.

Le 9 août suivant, le conseil demande que la cloche, qui vient d'être remise à la commune, soit refondue aux frais des héritiers responsables de M. de Rozeville, et placée à l'école, à défaut d'église. Ce qui ne fut pas exécuté.

On trouve dans les archives de Verneuil l'acte de bénédiction de cette ancienne cloche, ainsi conçu :

Le 8 août 1745, a été bénite la première cloche en cette paroisse et nommée, par M<sup>r</sup> François-Honorat-Antoine duc de Saint-Agnan, ancien évêque et comte de Beauvais, et par dame Élisabeth-Julie de la Tour, épouse de messire Gabriel comte de Longueval, seigneur et dame de ce lieu, en présence de messire Bruno d'Abancourt, abbé de Prémontré, général de l'Ordre \* ; de messire de Longueval ; de M. Carlier, président du bailliage de Coucy ; de M. Bomblet, curé de Quincy, ancien doyen au détroit de La Fère, et de moi, curé, soussigné :

F.-B. Bacourt, abbé de Prémontré et général, Longueval, Carlier, Longueval, Duplessier, Bomblet, Pélissier, curé.

Cette cloche, de 30 pouces de hauteur, sur 24 de diamètre, avait cette inscription circulaire en relief sur quatre lignes :

Monseigneur le duc de Saint-Agnan, ancien évêque de Beauvais.

M<sup>me</sup> Élisabeth-Julie, comtesse de Longueval, dame de ce lieu.

J'ay été bénie, par M. Pélissier, curé de ce lieu.

Les habitants m'ont fait fondre en 1745. Lacozy, cindic.

Les sieurs, J.-B. Robelot et C. Roy, m'ont fait \*\*.

\* Il est à remarquer que messire Bruno d'Abancourt, abbé de Prémontré et général de l'Ordre, a signé cet acte : F -B. Bacourt. Dans une histoire de Prémontré, je trouve : Bruno de Bécourt. Quel est le véritable nom ?

\*\* Le bourdon de l'église de Saint-Martin de Chauny, qui existe encore et pèse 2,250 kilogrammes, a été fait, par ces mêmes fondeurs, en 1743.

Elle était fendue d'un pied de longueur à l'opposé du Christ; à gauche se trouvaient la Sainte-Vierge portant l'Enfant Jésus, puis des fleurs de lys et des têtes d'anges ailées. Elle pesait 170 kilogrammes, et fut vendue, le 21 janvier 1856, à M. Remy, quincaillier à Soissons, au prix de 2 fr. 20 c. le kilogramme, ce qui fit la somme de 374 francs.

On acheta presque aussitôt une clochette pour l'école, qui ne coûta que 96 francs et fut mise en place le 6 mai 1856.

Grâce aux libéralités de l'honorable propriétaire actuel du château de Verneuil, une jolie petite église de style gothique a été construite en 1863-64, sur l'emplacement de l'ancienne. La première pierre en fut posée solennellement, le jeudi 25 juin 1863, par M. Lhomme, curé de Folembroy et de Verneuil. L'église fut bénite et ouverte au culte, par M. Boileau, curé-doyen de Coucy-le-Château, le dimanche 11 septembre 1864, jour de la fête patronale du pays.

L'année suivante on y plaça une cloche, d'abord dans le clocheton au-dessus du portail, puis dans une tour plus solide élevée sur la petite chapelle, du côté de l'Évangile.

Voici la copie textuelle de son acte de bénédiction :

L'an mil huit cent soixante-cinq, le dimanche dix septembre, jour de la fête patronale de la Nativité de la Sainte-Vierge, nous, soussigné, Joseph-Bonaventure Boileau, curé-doyen de Coucy-le-Château, spécialement délégué, par M<sup>sr</sup> Jean-Jules Dours, évêque de Soissons et Laon, avons béni la première cloche de l'église reconstruite de Verneuil-sous-Coucy, conformément aux prescriptions du rituel, en présence de Marie-Eugène-Henry Dubois de Hoves de Fosseux, âgé de neuf ans, parrain, et de M<sup>lle</sup> Marie-Aline Dubois de Hoves de Fosseux, âgée de huit ans, marraine, qui lui ont donné les noms de *Marie-Henriette*, et qui ont signé en présence de M. Lhomme Vital, curé de la paroisse, et de MM. les marguilliers.

La cloche porte gravée cette inscription :

L'an 1865, j'ai été bénite, par M. Boileau, doyen de Coucy-le-Château, assisté de M. Lhomme, étant curé de Verneuil-sous-Coucy. Je suis nommée *Marie-Henriette*, par M. Henry de Fosseux, mon parrain, et M<sup>lle</sup> Aline de Fosseux, ma marraine.

Verneuil-sous-Coucy, le 10 septembre 1865.

Boileau, doyen; Henry de Fosseux; Aline de Fosseux; Lhomme, curé; J. de Fosseux; E. de Fosseux.

Cette cloche a 55 centimètres de hauteur, sur 75 centimètres de diamètre, et sort de la fonderie de M. Cavillier, à Solente.

NOTA. — Dans le cours de mes recherches sur les cloches en général, j'en avais rencontré une de Verneuil datant de 1508, mais j'ai tout lieu de croire que c'est de Verneuil-en-Beauvoisis, près

Creil (Oise). On la citait à cause de son inscription remarquable, qui est la prière suivante :

† IHS SANCTA MARIA, SUCURE MISERIS,  
IUVA PUSILLANIMES, REFOVE FLEBILES.

Sainte-Marie, secourez les malheureux, aidez les faibles, consolez ceux qui pleurent.

DUTAILLY.

\*  
\*\*

Il résulte de cette monographie que, dans le canton de Coucy-le-Château, l'on compte actuellement soixante-quinze cloches en activité, dont voici, par ordre de date, les plus anciennes :

Une cloche à l'église de Camelin, 1361.

Quatre clochettes à l'horloge de Trosly, 1541, 1647, 1692, 1663.

Une cloche à l'église de Selens, 1606.

Une cloche au campanile de Quincy-Basse, 1613.

Une cloche à l'église de Bassoles, 1613.

Une clochette des Feuillants de Blérancourt, 1787.

Cloche de l'église de Saint-Aubin, 1649.

Cloche de l'hôtel de ville de Coucy-le-Château, 1691.

Cloche de l'église de Vassens, 1735.

Cloche de l'église de Coucy-la-Ville, 1770.

Cloche de l'église de Landricourt, 1774.

Cloche de l'église de Coucy-le-Château, 1772.

Cloche de Bourguignon-sous-Coucy, 1775.

Cloche de l'église de Blérancourt, 1787.

Cloche de l'église de Folembroy, 1791.

Ensemble dix-huit cloches d'avant 1793. Les plus anciennes sont, ensuite : les trois cloches de Saint-Paul-aux-Bois, 1812 ; la cloche de Barisis-aux-Bois, 1818 ; les cloches d'Audignicourt, 1823 ; celles de Pont-saint-Mard, 1823 ; la cloche de Pierremande, 1830, etc.

La plus forte sonnerie est celle de Manicamp, qui pèse 2,791 kilogrammes. Viennent ensuite celles de Bichancourt, 2,636 kilog., celles de Camelin, 2,165 kilog., etc.

Quarante-quatre cloches ont été fournies par la maison Cavillier, de Carrépuis ou de Solente, de 1606 à 1872.

Les autres ont été fondues : une à Camelin, par le célèbre Jean Jouvente, en 1361 ; deux clochettes de l'horloge de Trosly, par P. Rinotte, en 1647-62 ; une cloche à Vassens, par Robelot et Nicolas Bernard, en 1735 ; une cloche à Coucy-la-Ville, par les Guillaume, en 1770 ; une cloche à Fresne, par Auguste Hildebrand, de Paris, en 1851 ; trois cloches à Camelin, par Guillaume Besson, d'Angers, en 1858 ; trois cloches à Manicamp, par Drouot

et Neveu, de Douai, en 1867 ; trois cloches à Septvaux, par Perrin, de Mézières, en 1877.

La cloche de l'hôtel de ville de Coucy-le-Château, provenant de l'abbaye de Prémontré, a été bénite par Michel Colbert, abbé et général de tout l'Ordre de Prémontré ; celle de Bassoles, par Pierre-Gosset, aussi abbé de Prémontré.

Le nom de M<sup>sr</sup> Christophe, évêque de Soissons et Laon, se trouve sur les cloches de Bichancourt ; celui de M<sup>sr</sup> Dours, sur celles de Crécy-au-Mont. M. Marion, doyen de Coucy-le-Château, bénit les trois cloches de Pont-saint-Mard ; son successeur, M. Boileau, celles de Pierremande, Trosly-Loire, Guny, Fresne, Camelin, Champs, Verneuil, Manicamp, Quierzy. M. Caron, également doyen de Coucy, bénit les trois cloches de Septvaux et une à Champs.

Les autres cloches du canton, ont été bénites par le curé de la paroisse.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

